RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1er juillet 1972—30 juin 1973

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-HUITIÈME SESSION
SUPPLÉMENT No 13 (A/9013)

NATIONS UNIES

(130 p.)

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNERAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1er juillet 1972—30 juin 1973

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 13 (A/9013)

NATIONS UNIES

New York, 1973

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/Original : anglais/français/

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
LETTRE D'ENVOI		vii
LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT		ix
INTRODUCTION	1 - 47	1
Finances	6 - 13	5
Généralités	14 - 27	7
Santé	28 - 32	12
Enseignement	33 - 36	13
Rapports avec d'autres organisations des Nations Unies ..	37 - 42	14
Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales	43 - 45	15
Résumé et conclusion	46 - 47	15

Chapitres

I.	RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1972 AU 30 JUIN 1973	48 - 221	17
A.	Services de secours	49 - 82	17
	Immatriculation et contrôle des listes	52 - 57	18
	Rations de base	58	18
	Alimentation d'appoint	59 - 65	19
	Camps et abris	66 - 78	21
	Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses ..	79 - 81	24
	Programme d'assistance individuelle	82	25
B.	Services de santé	83 - 129	26
	Dispensaires, hôpitaux et laboratoires	87 - 94	26
	Lutte contre les maladies transmissibles	95 - 99	28
	Protection maternelle et infantile	100 - 110	30
	Education sanitaire	111 - 112	33
	Services infirmiers	113 - 117	34

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Pages
	Nutrition	118 - 119	34
	Assainissement du milieu	120 - 127	35
	Formation de personnel médical et paramédical	128 - 129	37
C.	Enseignement général et professionnel	130 - 179	38
	Enseignement général	136 - 150	39
	Programme d'activités pour la jeunesse	151 - 154	42
	Activités pour les enfants d'âge préscolaire	155	43
	Activités pour les femmes	156	43
	Formation pédagogique	157 - 166	43
	Bourses d'études supérieures	167 - 169	46
	Formation professionnelle et technique	170 - 176	48
	Formation des adultes	177	48
	Formation des handicapés	178 - 179	49
D.	Services communs et administration générale	180 - 186	50
E.	Questions juridiques	187 - 205	52
	Détention de fonctionnaires de l'Office	187 - 189	52
	Déplacements et activités professionnelles des fonctionnaires	190 - 191	52
	Locaux de l'Office et abris des réfugiés	192 - 194	53
	Transport des fournitures de l'Office	195 - 196	54
	Créances sur les gouvernements	197 - 204	54
	Autres problèmes juridiques	205	56
F.	Opérations financières	206 - 221	57
II.	BUDGET POUR 1974 ET BUDGET REVISE POUR 1973	222 - 270	63
A.	Introduction	222 - 232	63
	Les dépenses renouvelables	227 - 228	65
	Les dépenses non renouvelables	229	65
	Généralités	230 - 232	65

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Pages
B.	Projet de budget (tableaux A, B et C)	233 - 267	66
	Services de secours :		
	Rations de base	234 - 236	70
	Alimentation d'appoint	237 - 239	70
	Abris	240	71
	Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	241 - 242	71
	Services de santé :		
	Services médicaux	243 - 245	72
	Assainissement du milieu	246 - 248	73
	Enseignement :		
	Enseignement général	249 - 252	74
	Formation professionnelle et technique	253 - 257	75
	Dépenses communes :		
	Services d'approvisionnement et de transport	258 - 260	76
	Autres services intérieurs	261 - 262	77
	Administration générale	263 - 265	77
	Répartition des dépenses communes	266	78
	Autres dépenses	267	78
C.	Financement du budget - 1973 et 1974	268 - 270	78

ANNEXES

I.	Répertoire des tableaux (tableaux 1 à 22)	81
II.	Résolution WHA 26.56 adoptée par la vingt-sixième Assemblée mondiale de la santé	119
III.	Extrait de la résolution No 1.141 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	121

LETTRE D'ENVOI

Le 10 septembre 1973

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient durant la période du ler juillet 1972 au 30 juin 1973.

L'introduction du rapport situe les activités de l'Office dans le contexte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du cadre dans lequel elles sont entreprises. Une attention particulière y est accordée à la situation financière de l'Office, rendue une fois de plus critique par la dévaluation du dollar des Etats-Unis et par la persistance et l'accélération de l'inflation. Compte tenu des graves conséquences qu'entraînerait une réduction des services, j'ai demandé à l'Assemblée générale son conseil et ses directives.

Le chapitre premier décrit les programmes de l'Office et leur réalisation au cours de l'année se terminant au 30 juin 1973.

Le chapitre II présente le budget de l'Office pour 1974, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session, ainsi que le budget révisé pour 1973.

La première des trois annexes du rapport comprend des données statistiques sur les divers aspects des activités de l'Office; la seconde et la troisième reproduisent entièrement ou partiellement les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé et la Conférence générale de l'UNESCO.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport, et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président, datée du 27 août 1973, dont vous trouverez copie ci-jointe. Si, au cours du travail de rédaction, j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela ne signifie pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées.

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Puisqu'une part importante des activités de l'Office au cours de l'année passée s'est déroulée dans des territoires sous le contrôle du Gouvernement d'Israël, j'ai trouvé qu'il était également approprié de continuer à montrer le projet de rapport à ses représentants et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) J. S. RENNIE

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 27 août 1973

Monsieur le Commissaire général,

A sa réunion du 27 août 1973, la Commission consultative auprès de l'UNRWA a examiné attentivement le rapport annuel que vous vous proposez de présenter à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Quoique certains membres de la Commission aient réservé la position de leurs gouvernements respectifs sur un certain nombre de sujets abordés dans le rapport, la Commission dans son ensemble estime, comme les années précédentes, qu'il décrit d'une manière exacte les activités de l'Office durant la période allant du 1er juillet 1972 au 30 juin 1973.

La Commission espère que le Commissaire général prendra en considération les remarques faites par les pays membres et notamment de celles des pays arabes d'accueil, avant de mettre le texte du rapport dans sa forme finale.

La Commission est consciente des circonstances difficiles qui ont prévalu dans plusieurs zones d'opération de l'Office, l'an dernier. Elle tient à rendre hommage aux efforts que vous-même et votre personnel avez déployés pour surmonter les difficultés rencontrées et éviter une interruption prolongée des activités et des services de l'Office.

La Commission exprime sa profonde inquiétude devant la nouvelle détérioration de la situation financière de l'Office, qui menace à nouveau la poursuite de ses activités humanitaires vitales.

Elle espère vivement que l'Assemblée générale, lors de sa vingt-huitième session, réussira à trouver une solution viable à ce problème, de manière à préserver l'intégrité de l'Office et à assurer la poursuite de son mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) William B. BUFFUM

Sir John Rennie
Commissaire général
Office de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient
Beyrouth

INTRODUCTION

1. Durant la période allant du 1er juillet 1972 au 30 juin 1973, couverte par ce rapport 1/, on n'a réalisé aucun progrès vers la solution du problème de base des

---

1/ Rapports du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :

i) Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);

ii) Ibid., sixième session, Suppléments Nos 16 et 16A (A/1905 et Add.1);

iii) Ibid., septième session, Suppléments Nos 13 et 13A (A/2171 et Add.1);

iv) Ibid., huitième session, Suppléments Nos 12 et 12A (A/2470 et Add.1);

v) Ibid., neuvième session, Suppléments Nos 17 et 17A (A/2717 et Add.1);

vi) Ibid., dixième session, Suppléments Nos 15 et 15A (A/2978 et Add.1);

vii) Ibid., onzième session, Suppléments Nos 14 et 14A (A/3212 et Add.1);

viii) Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et A/3735);

ix) Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);

x) Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);

xi) Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);

xii) Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);

xiii) Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);

xiv) Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);

xv) Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);

xvi) Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);

xvii) Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);

xviii) Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713);

xix) A/6723 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001) et Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8001/Add.1);

xx) A/6787 et Corr.1. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8124);

xxi) A/7060. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1968 (S/8435);

xxii) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);

réfugiés de Palestine 2/ selon les résolutions de l'Assemblée générale 3/ et du Conseil de sécurité 4/ qui s'y rapportent; l'occupation militaire israélienne

---

(suite de la note 1)

xxiii) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);

xxiv) Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013);

xxv) Ibid., vingt-cinquième session, annexes, Point 35 de l'ordre du jour, documents A/3084 et Add.1);

xxvi) Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413);

xxvii) A/8383 et Add.1;

xxviii) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1);

xxix) Ibid., vingt-septième session, Annexes. Point 40 de l'ordre du jour document A/8915).

2/ Un réfugié de Palestine est, selon la définition que l'Office a adoptée pour l'attribution des secours, une personne qui, lorsqu'a éclaté le conflit de 1948, avait sa résidence normale en Palestine depuis au moins deux ans, qui, par suite de ce conflit, a perdu son foyer et ses moyens d'existence et qui a cherché asile en 1948 dans l'un des pays où l'UNRWA exerce son activité. Les réfugiés répondant à cette définition, ainsi que leurs enfants et petits-enfants, ont droit à l'aide de l'Office s'ils remplissent les conditions suivantes : a) être immatriculés auprès de l'Office; b) vivre dans sa zone d'activité; c) être dans le besoin.

3/ Résolutions de l'Assemblée générale :

194 (III) du 11 décembre 1948; 212 (III) du 19 novembre 1948; 302 (IV) du 8 décembre 1949; 393 (V) du 2 décembre 1950; 513 (VI) du 26 janvier 1952; 614 (VII) du 6 novembre 1952; 720 (VIII) du 27 novembre 1953; 818 (IX) du 4 décembre 1954; 916 (X) du 3 décembre 1955; 1018 (XI) du 28 février 1957; 1191 (XII) du 12 décembre 1957; 1315 (XIII) du 12 décembre 1958; 1456 (XIV) du 9 décembre 1959; 1604 (XV) du 21 avril 1961; 1725 (XVI) du 20 décembre 1961; 1856 (XVII) du 20 décembre 1962; 1912 (XVIII) du 3 décembre 1963; 2002 (XIX) du 10 février 1965; 2052 (XX) du 15 décembre 1965; 2154 (XXI) du 17 novembre 1966; 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967; 2341 (XXII) du 19 décembre 1967; 2452 (XXIII) du 19 décembre 1968; 2535 (XXIV) du 10 décembre 1969; 2656 (XXV) du 7 décembre 1970; 2672 (XXV) du 8 décembre 1970; 2728 (XXV) du 15 décembre 1970; 2791 (XXVI) et 2792 A à E (XXVI) du 6 décembre 1971; et 2963 A à F (XXVII) et 2964 (XXVII) du 13 décembre 1972.

4/ Résolutions et documents du Conseil de sécurité :

237 (1967) du 14 juin 1967; 242 (1967) du 22 novembre 1967 et 331 (1973) du 20 avril 1973 et rapport à ce sujet du Secrétaire général (S/10929 du 18 mai 1973) et résolution 332 (1973) du 21 avril 1973.

de la Jordanie occidentale 5/, de l'enclave de Gaza et d'une partie de la région du Golan en Syrie, territoires se trouvant dans la zone d'opérations de l'Office 6/, s'est poursuivie; la grande majorité des réfugiés et des autres personnes déplacées de ces territoires par suite des hostilités de 1967 n'a pas encore pu y retourner.

2. L'état actuel du problème des réfugiés de Palestine a été exposé dans un rapport du Secrétaire général du 18 mai 1973 (S/10929), en réponse à la demande du Conseil de sécurité sollicitant "un rapport détaillé constituant un compte rendu complet des efforts déployés par les Nations Unies concernant la situation au Proche-Orient depuis juin 1967". Les paragraphes 35 à 42 de ce rapport, qui a été examiné par le Conseil de sécurité à la fin de juin traitent du problème des réfugiés; on y rappelle que l'Assemblée générale a plusieurs fois noté avec regret que ni le rapatriement ni l'indemnisation des réfugiés, prévus au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) n'avaient encore eu lieu et qu'aucun progrès notable n'avait été réalisé dans le programme de réintégration des réfugiés, soit par le rapatriement, soit par la réinstallation, aux termes de la résolution 513 (VI); on y évoque les résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits des réfugiés de Palestine et du peuple de Palestine en rapport avec l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient; on y mentionne les résolutions demandant le retour des personnes déplacées - y compris les réfugiés - qui ont fui les territoires occupés depuis juin 1967, ainsi que les résolutions relatives aux camps de réfugiés dans le territoire de Gaza. Les deux premières questions ont été évoquées régulièrement dans les rapports du Commissaire général de l'Office, car c'est le manque de progrès à leur égard qui a constitué la justification profonde et continue des programmes mis en oeuvre par l'Office, dont le mandat a été prorogé à différentes reprises 7/ depuis sa création, il y a 23 ans. Le passage du temps

---

5/ Dans tout le rapport, l'expression "Jordanie occidentale" désigne la rive occidentale occupée du Jourdain.

6/ Le siège de l'Office se trouve à Beyrouth (Liban) et les cinq bureaux de zone se trouvent au Liban, dans la République arabe syrienne, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza. Les références faites dans ce rapport aux zones s'appliquent à ces régions géographiques.

7/ Des informations sur l'origine de l'Office, sa mission et ses activités se trouvent dans les rapports et documents des Nations Unies suivants (voir aussi les notes 1, 3 et 4) :

a) Rapport final de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés de Palestine : Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Comité politique spécial, annexes, volume II (A/1060), p. 14;

c) Propositions pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine. Documents soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/4121);

n'a en rien diminué l'urgence du problème, et les résolutions de l'Assemblée générale considérant le respect des droits des réfugiés et de ceux du peuple de Palestine comme un des facteurs de la réalisation d'une paix juste et durable montrent comment, depuis les hostilités de 1967, le problème des réfugiés s'est encore compliqué et ses aspects politiques se sont intensifiés.

3. C'est en tenant compte de ces résolutions de l'Assemblée générale que l'Office doit exécuter son mandat, et les résolutions conférant ce mandat, ne contenant que peu de directives spécifiques au sujet de ce mandat, ce dernier a fini, en fait, par consister en la poursuite des programmes que l'Office a progressivement développés au cours des années, dans la mesure où le lui permettaient ses ressources. Ces programmes portant sur les secours, la santé et l'enseignement ont, à beaucoup d'égards, le caractère de services quasi gouvernementaux et constituent une part - importante dans certains pays d'accueil - de la structure sociale et économique. On ne peut douter de l'importance que leur accordent les réfugiés de Palestine, ni des conséquences graves qu'aurait leur effondrement. Le programme d'enseignement en particulier, qui absorbe la moitié du budget de l'Office et dont bénéficient plus de 250 000 enfants, ne peut être assimilé à l'un des nombreux projets des Nations Unies qui prennent fin automatiquement ou ne sont conçus qu'à court terme et que l'on peut abandonner ou réduire sans risquer des inconvénients majeurs. Et pourtant, ces programmes et l'existence même de l'Office sont à nouveau menacés, parce que les méthodes de financement volontaire ne permettent pas de faire face à l'inflation et à la dévaluation d'une monnaie de base, à l'échelle actuelle.

4. Au paragraphe 41 de son rapport du 18 mai 1973, le Secrétaire général a signalé que, six ans après avoir quitté la Jordanie occidentale, le territoire de Gaza et la région occupée du Golan, en Syrie, des centaines de milliers de réfugiés et d'autres personnes déplacées n'ont toujours pas pu y retourner. L'an dernier, le représentant d'Israël à la Commission politique spéciale a déclaré que 44 176 de ceux qui avaient quitté la Jordanie occidentale et l'enclave de Gaza y étaient revenus depuis 1967. L'Office n'est pas impliqué dans les dispositions prises concernant leur retour mais, selon les informations les plus

---

(suite de la note 7)

d) Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787 et Corr.1). Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1967, document S/8124;

e) Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264; A/8476 et Corr.1 et Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849);

f) Résolution 1565 (L) du Conseil économique et social du 3 mai 1971.

complètes dont il dispose actuellement, quelque 7 400 8/ sur ces 44 176 personnes sont des réfugiés, dont un millier revenus d'Egypte au territoire de Gaza. Ce chiffre de quelque 7 400 doit être comparé à celui des quelque 90 000 réfugiés déplacés vivant dans les camps d'urgence de Jordanie orientale (où se trouvent également quelque 45 000 personnes déplacées) et de la République arabe syrienne, camps où l'Office leur dispense ses services, et au chiffre bien supérieur des réfugiés vivant en dehors de ces camps. Ainsi, en dépit des appels réitérés de l'Assemblée générale à Israël et bien que de nombreux Arabes aient été autorisés à effectuer de courts séjours dans les territoires occupés et en Israël, comparativement peu de réfugiés déplacés en 1967 ont été autorisés à retourner pour résider et ceux qui sont retournés dans cette intention ne représentent qu'un très faible pourcentage des 44 176.

5. En attendant, comme l'indique le compte rendu qui suit des activités de l'Office, les déceptions et les incertitudes, l'occupation militaire persistante des régions où vivent toujours plus d'un tiers des réfugiés, les actions violentes et les réactions, ainsi que l'absence de toute base raisonnable permettant d'assurer un avenir sur lequel sont bâtis les espoirs et les aspirations, continuent à constituer le lot des réfugiés de Palestine comme ils l'ont été depuis un quart de siècle.

Finances

6. Le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, créé par l'Assemblée générale au cours de sa vingt-cinquième session, a soumis son troisième rapport le 24 ctobre 1972 9/. Le rapport rend compte des efforts déployés pour augmenter les ressources de l'Office et de leurs résultats 10/. Le Groupe n'a été en mesure de "recommander aucune idée nouvelle comme solution praticable des problèmes que pose le financement de l'UNRWA. Le Groupe est convaincu que les contributions volontaires des gouvernements doivent demeurer la principale source des disponibilités de l'Office, mais aucun accord n'a été possible sur la question de savoir si le budget de l'UNRWA devait être partiellement incorporé au budget ordinaire des Nations Unies. Si le mandat du Groupe était renouvelé, les possibilités pratiques d'un tel transfert pourraient faire l'objet d'une discussion plus poussée. "En dernière analyse", signale le Groupe de travail "le fait que l'avenir de l'Office puisse dépendre de la volonté politique des gouvernements membres doit être clairement reconnu et compris". Il ajoute : "les services de secours, de santé et d'enseignement assurés aux réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doivent relever de la responsabilité commune de l'ensemble des membres des Nations Unies".

8/ Le chiffre de 3 000 réfugiés déplacés qui sont retournés, mentionné dans la déclaration du Commissaire général devant la Commission politique spéciale, le 2 novembre 1972, était erroné. N'y figuraient ni ceux qui étaient rentrés d'Egypte au territoire de Gaza, ni ceux qui étaient retournés plus récemment en Jordanie occidentale. Le dernier chiffre que possède l'Office, soit environ 7 400, peut ne pas inclure certains réfugiés qui sont rentrés, mais n'ont pas demandé à être inscrits à nouveau sur les listes de l'Office, en Jordanie occidentale ou à Gaza parce qu'ils n'avaient pas droit aux rations.

9/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849.

10/ Ibid., par. 57 à 65.

7. Le rapport souligne la gravité de la situation, notant qu'un "écart d'environ 10 p. 100 entre les contributions et les dépenses subsistera vraisemblablement si de nouveaux efforts ne sont pas faits de façon suivie pour obtenir l'accroissement des contributions nécessaires". Le Groupe est parvenu à la conclusion qu'il est "essentiel de poursuivre avec énergie et constance les activités de collecte de fonds pour le compte de l'Office, en consultation étroite avec le Commissaire général de l'UNRWA" et a proposé diverses formes qu'elles pourraient prendre. Par sa résolution 2964 (XXVII), l'Assemblée générale a demandé au Groupe de travail de "poursuivre ses efforts en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, en vue d'assurer le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour une nouvelle année."

8. En fait, la situation financière de l'Office s'est améliorée en 1972 : les recettes sont passées des 46,3 millions de dollars prévus au début de l'année, à un montant effectif de 51,5 millions de dollars, lors de la clôture des comptes à la fin de l'année, et les dépenses effectives n'ont pas dépassé les recettes, par suite du non-versement des subventions aux gouvernements. Bien qu'encore insuffisantes, les disponibilités en caisse (3,5 millions de dollars) étaient, au 1er janvier 1973, supérieures à celles de la période correspondante de 1972. Il en était de même des recettes prévues pour 1973 (53,4 millions de dollars) et, bien qu'il restait un déficit de 1,25 million de dollars de prévu, il paraissait possible de l'éliminer en cours d'année, grâce à un nouveau relèvement des contributions.

9. La majeure partie de l'augmentation des recettes en 1972 (plus de 2,1 millions de dollars) provenait de la Communauté économique européenne qui a signé, le 18 décembre 1972, une convention avec l'Office, aux termes de laquelle tous les besoins en sucre de l'Office et tous les frais du programme d'alimentation d'appoint ont été couverts pour 1972-1973, un renouvellement de deux années étant prévu.

10. Cependant, l'Office a été durement touché en février par la dévaluation du dollar des Etats-Unis par rapport aux monnaies du Liban, de la Syrie et de la Jordanie où les dépenses de fonctionnement ont aussitôt fortement augmenté. Au cours des mois suivants, le dollar américain s'est encore déprécié par rapport à ces monnaies et les prévisions de dépenses ont dû être relevées à nouveau. Les contributions en monnaies dont la valeur a haussé par rapport au dollar, notamment le mark ouest-allemand et la couronne suédoise, ont permis à l'Office de réaliser certains gains modestes, mais ils étaient largement dépassés par les pertes. Celles-ci ont été aggravées par une inflation accélérée; à elles seules, les augmentations des indemnités de vie chère ont accru de 1,9 million de dollars en 1973 les dépenses relatives au personnel local. Au 15 juin 1973, le déficit prévu s'élevait à 4,1 millions de dollars.

11. Les perspectives pour 1974 sont encore plus alarmantes, puisqu'il faut supposer que l'inflation persistera. La hausse du prix de la farine pourrait également réduire la quantité de farine à recevoir dans le cadre des contributions en nature ayant une limite monétaire (bien que l'Office estime qu'il disposera de quantités suffisantes de farine pour assurer les distributions de rations en 1974, en prévoyant une diminution des stocks). La hausse de la farine, bien qu'elle soit

fournie en nature, affecte le montant des dépenses budgétaires; compte tenu de ce facteur et des recettes pour 1973, on prévoit un déficit de 10,4 millions de dollars, ce qui portera de 10 à 15 p. 100 l'écart mentionné par le Groupe de travail.

12. Les effets défavorables de la dévaluation du dollar des Etats-Unis ne sont pas limitées au budget de l'Office. La conversion en monnaies autres que les monnaies locales des réserves constituées par l'Office pour faire face à ses engagements vis-à-vis des membres de la Caisse de prévoyance du personnel local a été accélérée après les événements de 1967. En 1968, ces réserves étaient toutes placées en Euro-dollars, à un taux d'intérêt satisfaisant, et, au 1er janvier 1973, elles s'élèvaient à 28,4 millions de dollars. Toutefois, les comptes créditeurs des membres sont comptabilisés dans la même monnaie locale que leurs salaires; les engagements de l'Office sont donc comptabilisés dans ces monnaies. Ainsi, la dévaluation du dollar d'août 1971 a créé un écart entre les avoirs et les engagements, qui s'est aggravé par suite de la dévaluation de février et la dépréciation des mois suivants. Les implications de ce processus ont démontré qu'il fallait examiner à nouveau le fonctionnement de la Caisse de prévoyance de l'Office. Avec le concours du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, le Commissaire général a pu charger la Division de la sécurité sociale de cette organisation d'une étude sur la question.

13. La menace d'une réduction de services a ressurgi avec l'apparition d'une crise financière encore plus aiguë. Comme les denrées distribuées au titre des rations de base sont des dons en nature et comme le programme d'enseignement est financé presque entièrement par des versements en espèces qui représentent près de la moitié du budget total, le système scolaire UNRWA/UNESCO est mis en péril. Si le déficit pour 1973 se maintient au même niveau jusqu'à la fin de l'année, les disponibilités en caisse ne suffiront pas à régler, à la fin de janvier 1974, les salaires des 14 500 employés de l'Office. Les liquidités pourraient même s'avérer insuffisantes avant cette date. Le Commissaire général a informé le Président du Groupe de travail et le Secrétaire général de la détérioration de la situation financière de l'Office et a assisté, le 19 juin, à une réunion du Groupe consacrée à l'étude des mesures envisagées pour réunir des fonds. Le 21 juin, le Président du Groupe a lancé un appel à tous les Etats membres des Nations Unies ou des organismes spécialisés en vue d'obtenir de nouvelles contributions, et des dispositions ont été prises par le Groupe pour poursuivre la question dans les diverses capitales.

Généralités

14. Malgré des périodes de troubles provoquées par des combats, l'Office a maintenu l'ensemble de ses services au Liban, mais peu de progrès ont été réalisés dans la rectification des listes de rationnaires. Le 8 septembre 1972, neuf enfants réfugiés qui jouaient près de la rivière de "Nahr el-Bared" ont été tués et 26 enfants ont été blessés au cours d'une attaque israélienne contre les environs du camp de Nahr el-Bared. Le 16 septembre, plusieurs bâtiments de l'Office au camp de Nabatieh, dont certains avaient été occupés par des organisations palestiniennes, ont été endommagés au cours d'une attaque aérienne israélienne qui a fait un mort parmi les réfugiés, et les activités ont été interrompues par

l'incursion simultanée de forces israéliennes au Liban-Sud. Le 21 février 1973, lors d'une incursion israélienne, à la fois maritime et aérienne, à Nahr el-Bared et à Baddawi, au Liban-Nord, un certain nombre de bâtiments de l'Office ainsi que des abris ont été endommagés par les tirs de part et d'autre et le souffle des explosions. Trois petits bâtiments de l'Office, occupés par des organisations palestiniennes depuis octobre 1969, ont été détruits.

15. En mai, au cours des combats entre les forces de sécurité libanaises et des organisations palestiniennes à Beyrouth et autour de la capitale, les services de l'UNRWA dans les camps de Beyrouth ont été interrompus pendant des périodes plus ou moins longues parce que les fonctionnaires de l'Office ne pouvaient pas traverser les lignes de tir et aussi en raison du couvre-feu. L'état d'urgence fut appliqué entre le 2 et le 23 mai, mais l'ensemble des services fut repris au début de cette période et aucune pénurie sérieuse de vivres ne s'est déclarée. L'Office a dénombré 50 morts et 130 blessés parmi les réfugiés immatriculés et a estimé, après étude, que les dégâts occasionnés à ses bâtiments et aux abris construits par ses soins s'élevaient à environ 20 000 dollars et les dégâts occasionnés aux abris construits par les réfugiés à environ 55 000 dollars.

16. Les six camps de Beyrouth et de sa banlieue, où des combats ont eu lieu en mai, ont une population de moins de 18 500 réfugiés de Palestine officiellement immatriculés et habitant les abris qui s'y trouvent; cette population s'élève cependant à environ 22 000 si l'on y ajoute les réfugiés de Palestine immatriculés ailleurs, au Liban, mais vivant dans ces camps. De plus, des milliers d'étrangers, des Libanais ou des réfugiés de Palestine immatriculés dans d'autres pays d'accueil, venus à Beyrouth pour chercher du travail, vivent également dans les agglomérations vaguement désignées comme "camps de réfugiés" mais qui se composent en fait des "camps officiels", des terrains y contigus et de la périphérie. Certains de ces camps sont à tel point surpeuplés qu'il serait difficile d'en améliorer réellement les conditions de vie sans transférer ailleurs une partie de leurs habitants ce qui, abstraction faite de toute autre considération, provoquerait de considérables problèmes de terrain, de financement et d'emplois. L'Office a donc dû se borner à améliorer les caniveaux et les chemins; les quelques résultats obtenus à cet égard sont dus à l'achat du ciment par l'UNRWA et au travail bénévole des réfugiés.

17. En réponse à des représentations réitérées du gouvernement depuis octobre 1969, quelques bâtiments de l'Office, occupés par des organisations palestiniennes dans les camps de Beyrouth et de sa banlieue, lui furent rendus les 25 et 26 juin 1973; la restitution des autres bâtiments, ainsi que de ceux de l'Office dans les camps au Liban-Nord et au Liban-Sud, fut mise au point. Deux seulement des bâtiments mis avant octobre 1969 à la disposition des représentants du gouvernements dans les camps pour leur servir de bureaux, ont été rendus jusqu'ici.

18. Quatre nouvelles écoles ont été construites ou étaient sur le point d'être achevées au cours de l'année, à Rachidieh, Wavell, Ain Helweh et Bourj Chamali; elles contiendront une centaine de salles de classe absolument nécessaires pour remédier au surpeuplement des locaux.

19. On a mis fin aux dispositions aux termes desquelles le Directeur des affaires de l'UNRWA au Liban faisait également fonction de Directeur des affaires de l'UNRWA en Syrie; il résidait à Beyrouth et passait en Syrie deux ou trois jours par semaine. Avec l'agrément du gouvernement, un nouveau Directeur, résidant à Damas, fut désigné le 1er mai 1973. Les activités de l'Office se faisant de plus en plus complexes, il était devenu évident que les deux postes ne pouvaient être cumulés sans que le travail dans l'une des deux zones en pâtisse.

20. Le Gouvernement syrien ayant fermé la frontière syro-libanaise le 8 mai, pendant les combats au Liban, et l'ayant gardée fermée après le cessez-le-feu, l'Office a dû demander aux autorités des permis spéciaux pour le transport de ses fournitures de Beyrouth en Syrie et en Jordanie. Au début, ces permis ont été accordés assez rapidement mais, depuis le 6 juin, aucun n'a été obtenu, et au 30 juin, on n'en avait toujours pas pour environ 4 000 tonnes de vivres, notamment du riz et de la farine. Malgré un accord sur la procédure à suivre quant aux demandes de visas syriens pour les fonctionnaires du siège de l'Office envoyés en mission, devant traverser la Syrie ou s'y rendre, des difficultés ont surgi dans certains cas, notamment pour deux hauts fonctionnaires internationaux auxquels les visas furent refusés. Le Commissaire général a fait à ce sujet de nouvelles représentations au Gouvernement syrien.

21. Outre certaines améliorations apportées aux services de santé en Syrie (voir par. 30), cinq cents nouveaux abris en béton de ciment ont été achevés au camp de Kabr Es-Sitt, pour remplacer des tentes, mais des problèmes concernant l'utilisation et l'allocation de terrains ont encore retardé les travaux à Jaramana et à Déra'a. Afin d'alléger le surpeuplement des locaux scolaires, résultant de l'accroissement annuel des effectifs, 42 classes supplémentaires ont été aménagées, soit dans de nouvelles écoles, soit dans celles existantes. Le 22 janvier 1973, les bâtiments de l'Ecole normale de Homs ont été remis au gouvernement pour servir d'école d'agronomie; selon l'accord conclu, des places y seront gratuitement réservées à des réfugiés de Palestine. Ces bâtiments n'avaient pas servi à l'enseignement depuis 1965 et furent occupés jusqu'à l'été 1970 par des Syriens déplacés en 1967 de la région de Kuneitra. Avec le concours du gouvernement, on a enregistré des progrès dans la rectification des listes de rationnaires laissés en attente, en radiant des réfugiés décédés ou absents et en attribuant leurs rations à des enfants y ayant droit, mais qui n'en recevaient pas jusqu'alors. Le Gouvernement syrien qui s'est entièrement chargé depuis 1967 de l'aide aux personnes déplacées non immatriculées comme réfugiés, a continué à assumer cette responsabilité.

22. En Jordanie orientale, où se trouvent un tiers des réfugiés immatriculés auprès de l'Office, il faut signaler la part de plus en plus grande prise par les réfugiés eux-mêmes dans des travaux tendant à améliorer les installations des camps. Au cours de l'année, 31 projets furent achevés dont la valeur est estimée à 55 400 dollars. L'apport de l'Office était d'environ 5 900 dollars, sous forme de ciment et d'autres matériaux, celui des réfugiés de 18 800 dollars, le reliquat ayant été fourni par d'autres donataires. Ces travaux ont permis notamment de bitumer complètement ou partiellement des terrains près des écoles, pour que les enfants puissent y jouer, d'améliorer les routes et les caniveaux.

En octobre, le nouveau centre de formation pour jeunes gens et jeunes filles qui a été construit grâce à des fonds fournis par "NEED" a été officiellement inauguré à Amman par S.M. le roi Hussein. L'Office a discuté avec les autorités gouvernementales des modalités de la rectification des listes de rationnaires afin de pouvoir donner des rations à quelques-uns des 203 270 enfants qui n'en reçoivent pas (dont quelques-uns des 39 254 petits réfugiés déplacés qui ne sont pas inscrits sur les listes de rationnaires de l'UNRWA, mais reçoivent des rations aux frais du gouvernement); mais au 30 juin, on n'avait guère fait de progrès dans cette voie.

23. L'Office a continué sa collaboration avec le Gouvernement jordanien pour aider les personnes déplacées dans la mesure où ses ressources le lui permettent. Les personnes déplacées, au nombre d'environ 45 000, vivant dans les "camps d'urgence" aménagés depuis 1967, (ainsi que quelque 3 000 autres se trouvant dans les camps établis avant 1967), bénéficient des services médicaux, sanitaires et autres assurés dans les camps par l'Office, et plus de 7 500 de leurs enfants fréquentent les écoles UNRWA/UNESCO. Au nom du gouvernement, l'Office distribue des rations (dont il assume 50 p. 100 des frais de transport et de distribution) aux personnes déplacées et des repas chauds à certains de leurs enfants dont il assume l'ensemble des frais de préparation et de distribution. Toutefois, le coût des denrées alimentaires et la responsabilité de l'assistance aux personnes déplacées incombent entièrement au Gouvernement jordanien.

24. En Jordanie occidentale, l'harmonisation de l'économie avec celle d'Israël par les autorités d'occupation s'est poursuivie et les liens entre les deux économies ont été renforcés. Le manque de main-d'oeuvre israélienne peu ou non qualifiée dans le bâtiment et l'agriculture a fourni du travail aux réfugiés et aux habitants de Jordanie occidentale, surtout auprès de fermiers et d'entrepreneurs israéliens engagés dans le développement du pays, ou dans des chantiers de construction israéliens dans la partie orientale de Jérusalem et dans ses environs. Bien que de nombreux réfugiés en tirent des avantages matériels immédiats, les conséquences économiques à long terme et les répercussions cumulées et profondes sur les plans culturel et social commencent à devenir apparentes et à causer de l'inquiétude. La demande de main-d'oeuvre coïncidant avec l'inflation des prix, a commencé à encourager des femmes à quitter leur foyer et des enfants leurs écoles pour chercher du travail. Six ans après, la situation sous l'occupation n'est pas demeurée statique. Des changements, dont ils étaient peu ou guère en mesure d'influencer la forme, le cours et le rythme, ont été notés parmi les réfugiés et autour d'eux.

25. L'Office a été fortement affecté par les changements survenus en Jordanie occidentale et, avec le temps, dans le territoire de Gaza. Les emplois étant plus nombreux, on s'est demandé si la distribution des rations sur la même échelle était encore nécessaire. L'Office ne pouvant considérer que comme temporaire l'occupation militaire actuelle et comme il y avait des preuves que la demande de main-d'oeuvre pouvait brusquement diminuer compte tenu des besoins économiques, le Commissaire général a estimé qu'il ne serait ni opportun ni équitable d'effectuer des coupures globales de rations en adoptant une procédure exceptionnelle. La ligne de conduite adoptée par l'Office a été de poursuivre les rectifications des listes de rationnaires selon les procédures normales en éliminant les réfugiés décédés ou absents et en radiant des catégories des ayants-droit ceux qui avaient des revenus plus élevés que le minimum approuvé, tout en gardant les possibilités de restituer rapidement les rations en cas de besoin en raison des circonstances anormales.

Répondant aux représentations de son personnel, l'Office a entrepris une enquête spéciale sur le coût de la vie en Jordanie occidentale entre 1967 et 1973 sur la base du dinar jordanien. Compte tenu de ses résultats, les indemnités de vie chère ont été relevées encore une fois en Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza; bien que, en raison de la pénurie de fonds, ce relèvement n'ait pas entièrement comblé la différence entre la hausse constatée et la rémunération payée au moment de l'enquête. La hausse des prix a encore retardé l'expansion du centre de formation de Kalandia.

26. Les projets exécutés par les réfugiés eux-mêmes ont figuré depuis plusieurs années au programme de l'Office en Jordanie orientale. Au début de 1973, on pouvait évaluer leur coût à 80 000 dollars, dont 30 000 dollars, fournis par l'Office sous forme de matériaux. Ces projets comprennent aussi bien de petits travaux, tel l'asphaltage de routes et de cours d'écoles, que d'autres plus importants comme la construction de trois salles de classe à l'école primaire de filles à Kalandia et de foyers de jeunes dans les camps d'Askar et de Dheisheh, estimés ensemble à plus de 10 000 dollars.

27. Dans le territoire de Gaza comme en Jordanie occidentale, les possibilités de travail étaient bonnes, mais les mêmes remarques faites pour la Jordanie occidentale sur la nature de l'emploi et la hausse du coût de la vie y sont aussi valables. L'Office a encore adressé des réclamations répétées au sujet des conditions de vie des familles dont les abris furent détruits en juillet et août 1971 par les autorités militaires israéliennes et qui ont dû se loger chez d'autres ou dans des conditions précaires. Par la suite, l'administration militaire israélienne a accepté de procéder à une enquête commune avec l'Office. Celle-ci a eu lieu en 1973 et a démontré que 706 familles étaient toujours logées dans des conditions laissant à désirer, 266 d'entre elles se trouvant dans le plus grand besoin. L'Office a demandé encore une fois aux autorités israéliennes ce qu'elles comptaient faire pour loger les familles vivant dans des conditions non satisfaisantes. Lors des travaux pour la construction de maisons et l'élargissement de routes, exécutés par l'administration militaire israélienne à Rafah et à Khan Younès, des abris comprenant 873 pièces, où habitaient 383 familles, ont été démolis; les habitants n'ayant pas acheté l'une des nouvelles maisons disponibles ont été relogés dans les abris évacués par d'autres familles réfugiées qui en avaient acquis une et des indemnités ont été versées pour les aménagements et améliorations effectués par les réfugiés eux-mêmes. Au cours de cette opération, 39 familles dont les maisons avaient été détruites en 1971 furent également relogées. L'Office a dû protester contre le fait que la municipalité de Gaza, dirigée par un maire p.i. désigné par le Gouverneur militaire, se soit substituée sans préavis à l'UNRWA pour assurer les services d'hygiène dans une partie du camp de la Plage (Chatti), et a dû demander quelles étaient les intentions à ce sujet à l'avenir (voir par. 124). A part cela, l'Office a pu poursuivre normalement ses activités et a réalisé des progrès dans la rectification des listes de rationnaires, en radiant les réfugiés décédés ou absents et ceux disposant de revenus élevés et réguliers et en inscrivant des enfants qui avaient droit aux rations mais n'en recevaient pas jusqu'alors. Il faut noter que l'Office, qui n'administre pas de programme de secours dans la République arabe d'Egypte, n'assure pas de services et ne contribue plus aux frais des services assurés aux réfugiés déplacés et aux autres personnes déplacées qui ont quitté le territoire de Gaza pour se rendre en Egypte, soit en juin 1967, soit immédiatement après, ou qui, se trouvant alors en Egypte, n'ont pu rentrer. C'est le Gouvernement égyptien qui s'en charge.

Santé

28. L'Office a maintenu pour les réfugiés y ayant droit son programme complet de santé qui comprend les services de médecine préventive et curative, les services infirmiers, l'assainissement du milieu et l'alimentation d'appoint. Il a dû augmenter les tarifs versés aux hôpitaux privés où des lits sont réservés aux réfugiés malades, en raison de la hausse constante de leurs frais. En Jordanie occidentale, l'introduction par l'administration militaire d'un système d'assurances médicales a affecté les accords à long terme permettant l'envoi sans formalité de réfugiés malades aux hôpitaux gouvernementaux et aux dispensaires et de leur assurer gratuitement d'autres services de santé.

29. Grâce à une stricte surveillance et à l'application de mesures préventives, notamment en ce qui concerne l'assainissement du milieu et l'éducation sanitaire, le nombre d'infections gastro-entériques est resté inchangé par rapport à l'an dernier, et le choléra, dont des cas ont été signalés dans la République arabe syrienne et en Jordanie occidentale, n'a atteint qu'un réfugié dans le premier pays et sept réfugiés dans le second.

30. Dans le cadre de l'amélioration des installations médicales, l'Office a achevé la construction de dispensaires à Irbed (Jordanie orientale) et à Jaramana, dans les environs de Damas, et il a agrandi le dispensaire du camp de Balata, près de Naplouse (Jordanie occidentale), pour pouvoir assurer la mise en oeuvre du programme de protection maternelle et infantile. Un dispensaire est également en chantier pour remplacer un vieux bâtiment dans le camp de Bureiji (Gaza). Des fonds ont été alloués et des plans sont en préparation pour l'aménagement de nouveaux dispensaires en Syrie, dans le camp de Neirab, à proximité d'Alep, et dans les camps d'urgence de Sbeineh et de Kabr Es-Sitt, près de Damas, les locaux actuels étant délabrés et défectueux. La construction de trois centres supplémentaires d'alimentation d'appoint en Syrie - à Jaramana, Kabr Es-Sitt et Sbeineh - a été autorisée pour remplacer des bâtiments peu satisfaisants et sera financée grâce à une contribution spéciale de la CEE. Quant à l'assainissement du milieu, en Jordanie occidentale, le réseau municipal de distribution d'eau a été étendu à Nour Chams et au camp de Naplouse No 1; le camp de Jalazone a été relié à un réseau régional de distribution d'eau et l'approvisionnement en eau des camps d'Aida, de Tulkarem, de Dheisheh et d'Arroub amélioré. Le réseau municipal d'égouts a été étendu au camp de Neirab, près d'Alep, et l'écoulement des eaux de surface a été facilité aux camps de Mia Mia et d'Ain el-Hilweh (Liban), Am'ari (Jordanie occidentale) et Husson (Jordanie orientale). La construction de latrines familiales en Jordanie orientale, à Gaza et dans la République arabe syrienne s'est poursuivie de façon satisfaisante.

31. La vingt-sixième Assemblée mondiale de la santé, réunie à Genève, a abordé une fois de plus la question de "l'assistance médicale aux réfugiés et aux personnes déplacées au Moyen-Orient". Au cours des débats, plusieurs délégations ont exprimé leur appréciation à l'égard des services de santé assurés par l'Office. En adoptant, le 23 mai 1973 (voir annexe II), la résolution WHA 26.56, l'Assemblée : a) a prié le Directeur général d'intensifier et de développer dans la plus large mesure possible le programme d'assistance sanitaire de l'Organisation aux réfugiés et personnes déplacées au Moyen-Orient; et b) a décidé "d'établir un

comité spécial d'experts désignés par trois Etats membres que le Conseil exécutif choisira à sa cinquante-deuxième session, en consultation avec le Directeur général pour étudier tous les aspects de l'état de santé des habitants des territoires occupés au Proche-Orient et soumettre un rapport d'ensemble consignant ses conclusions à la vingt-septième Assemblée mondiale de la santé".

32. Le Commissaire général désire exprimer sa gratitude aux ministères de la santé, dans toutes les zones d'activité, pour leur coopération avec l'Office dans l'exécution de son programme de santé.

Enseignement

33. Bien que certains manuels scolaires fassent toujours défaut, ce qui porte préjudice à l'enseignement et aux études, le programme UNRWA/UNESCO d'enseignement s'est déroulé normalement dans toutes les zones d'activité de l'Office, à part quelques interruptions provoquées en mai 1973, au Liban, par les combats signalés au paragraphe 145 ci-après. Les effectifs des écoles UNRWA/UNESCO ont atteint 255 984 élèves, ceux des centres de formation UNRWA/UNESCO 3 967 élèves (1 164 dans les écoles normales et 2 803 dans les écoles techniques) et le nombre d'instituteurs s'élevait à 7 747. Plus de 150 salles de classe et bureaux ont été aménagés dans les écoles actuelles et nouvelles et près de la moitié de 161 autres salles étaient en chantier à la fin de juin 1973. On a encore un besoin urgent de salles de classe supplémentaires pour accueillir les effectifs scolaires qui augmentent au rythme annuel d'environ 12 000 élèves. Un programme prévoyant, dans une première étape, la construction de 482 salles de classe et de 175 bureaux et autres pièces (dont 57 laboratoires de sciences) a été mis au point, avec un devis indiquant les dépenses d'immobilisation et les dépenses renouvelables, qui a été soumis à un donataire possible.

34. L'accroissement de près de 400 élèves des effectifs des centres de formation était essentiellement dû à l'agrandissement des centres de Wadi Sir et d'Amman, en Jordanie orientale et au retour du centre de Sibline, au Liban, à son plein fonctionnement après une suspension partielle. Cette augmentation peut être considérée comme étant une preuve de la grande importance qu'attachent l'Office et les réfugiés au programme ainsi que de l'appui financier fourni à ce sujet sous forme de contributions spéciales par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de simples particuliers. En outre, un montant de plus de 250 000 dollars a été affecté en remplacement du matériel de formation et à la modernisation des cours, afin de permettre aux centres de continuer à répondre à l'évolution des besoins de la région et à assurer toujours un enseignement de qualité.

35. Le projet biennal d'assistance financière du Programme des Nations Unies pour le développement à l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (mentionné au paragraphe 27 du rapport de l'an dernier) 11/ a permis de maintenir au même niveau le plein fonctionnement de cet important institut et, grâce à l'assistance financière accrue du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de développer ses services d'assistance régionale aux pédagogues gouvernementaux chargés de la formation en cours d'emploi des enseignants.

11/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1).

36. Des dispositions préliminaires ont été prises pour créer, à titre expérimental, deux centres de recherches pédagogiques, l'un à Amman (Jordanie) et l'autre à Gaza. Le but de ces centres sera de travailler sur place à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les écoles de l'Office, grâce à une coordination plus étroite, au déploiement plus systématique des conseillers et des surveillants et à l'accroissement des ressources actuellement mises à la disposition du programme de formation en cours d'emploi du personnel enseignant, ainsi qu'à l'introduction d'un nouveau matériel pédagogique audio-visuel et de meilleurs services bibliothécaires pour les enseignants.

Rapports avec d'autres organisations des Nations Unies

37. La collaboration de l'UNESCO et de l'OMS s'est poursuivie en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes d'enseignement et de santé. Leur participation a donné l'indispensable caution de compétence professionnelle à la ligne de conduite et à l'action de l'Office dans ces deux domaines. Le nombre de fonctionnaires détachés directement ou indirectement auprès de l'UNRWA par l'UNESCO, à titre gratuit, atteint maintenant 23, y compris les spécialistes associés. L'UNESCO a poursuivi ses efforts en vue d'accroître les contributions au programme d'enseignement UNRWA/UNESCO; ces efforts ont été coordonnés avec ceux du Groupe de travail et ceux de l'Office. La Conférence générale de l'UNESCO a renouvelé en octobre-novembre 1972 l'appel lancé par le Directeur général le 1er janvier 1971.

38. Au 30 juin 1973, huit gouvernements et un particulier avaient répondu à l'appel de l'OMS fondé sur la résolution WHA 24.32 du 18 mai 1971, pour obtenir des fonds en faveur du programme de santé. Le total des contributions reçues jusqu'ici atteint 9 921 dollars en espèces et 5 000 en fournitures médicales selon les estimations du particulier qui les a offertes. L'Office a également reçu une promesse de contribution de 1 400 dollars. Le nombre de fonctionnaires de l'OMS détachés à titre gratuit auprès de l'UNRWA s'élève à cinq.

39. Le projet biennal d'assistance financière du PNUD à l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO mentionné ci-dessus (par. 35), a pris effet le 1er juillet 1972. Le FISE a continué à renoncer, au bénéfice de l'Office, à la redevance annuelle de 10 000 dollars versée pour les services fournis en matière d'approvisionnement et a accru son aide aux services d'assistance régionale de l'Institut, lui permettant ainsi de faire profiter de son expérience un plus grand nombre de gouvernements, à leur demande.

40. L'Office a collaboré avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans la promotion et la vente du nouveau disque "Top Star Festival" dans sa zone d'activité, et a reçu 28 093 dollars représentant une quote-part des bénéfices nets résultant des ventes du disque en 1972.

41. A la demande de l'Office, l'OIT s'est engagée à étudier le système relatif à la caisse de prévoyance du personnel local de l'UNRWA, en vue de lui conseiller tout changement qui devrait y être apporté compte tenu des problèmes soulevés par la dévaluation du dollar des Etats-Unis.

42. Les comptes de l'Office pour 1972 ont été vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, dont le rapport sera examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales

43. Le Commissaire général prie les nombreuses organisations bénévoles, les entreprises, les organisations professionnelles et les particuliers, de trouver ici l'expression renouvelée de sa profonde gratitude pour leur aide généreuse. Au cours de l'année, plusieurs nouveaux donateurs sont venus s'ajouter à ceux qui envoient régulièrement des contributions en espèces et en nature aux programmes de l'Office. De nombreux contributaires suivent de près la mise en oeuvre des programmes de l'Office, dont ils sont tenus au courant par correspondance et grâce aux visites qu'ils effectuent dans les zones d'activités de l'UNRWA, ce qui est utile au travail de l'Office.

44. On a indiqué dans les sections correspondantes du présent rapport les projets financés par ces contributions. Les principales organisations étaient les suivantes : American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA); l'Arabian-American Oil Company (ARAMCO), l'Association pour la commémoration de l'Exposition d'Osaka en 1970; Australian Care for Refugee (AUSTCARE), le Council of Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO) de Nouvelle-Zélande; le Christian Reformed World Relief Committee des Etats-Unis; le Conseil danois pour les réfugiés; la Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales; le Conseil finlandais pour les réfugiés; la Fondation Gulbenkian; un groupe de firmes commerciales japonaises; la Fédération luthérienne mondiale; le Conseil norvégien pour les réfugiés; OXFAM (Royaume-Uni); la Société du lion rouge et du soleil (Iran); la Fédération suédoise "Sauvez les enfants" (Rädda Barnen); l'Unitarian Service Committee du Canada; le groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA; l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens et Zonta international. Les contributions émanant de sources non gouvernementales, versées directement à l'Office, sont récapitulées au tableau 20 de l'annexe I.

45. Le Commissaire général tient également à rendre hommage au dévouement à l'égard des réfugiés dont les institutions bénévoles établies dans la zone d'activités de l'Office ont fait preuve (voir tableau 17 de l'annexe I).

Résumé et conclusion

46. Le problème le plus urgent, le plus décisif posé à l'Office est toujours d'ordre financier et il prend rapidement de l'ampleur. La dévaluation du dollar des Etats-Unis et l'accélération de l'inflation ont retourné la tendance qui était plus favorable en 1972. L'Office doit maintenant faire face à des déficits qui s'élèvent d'après les prévisions à plus de 3 millions de dollars en 1973, et plus de 10 millions de dollars en 1974 ainsi qu'à l'éventualité d'une crise de liquidités au début de 1974. Le fonds de roulement et les disponibilités en espèces ne suffisent pas à combler de tels déficits, et, s'ils ne sont pas éliminés, il faudra réduire les services en 1974. Etant donné que les denrées entrant dans

la composition des rations sont offertes, que le programme d'alimentation d'appoint est couvert par une contribution spéciale (en nature et en espèces) que les services de santé ne constituent qu'un minimum et ne correspondent qu'à 12,9 p. 100 du budget et que l'enseignement en absorbe les 47,3 p. 100 et doit être couvert presque totalement par des versements en espèces, les réductions principales devront donc forcément affecter le programme d'enseignement. L'importance du déficit prévu pour 1974 entraînerait une réduction très importante : par exemple la suppression de tout le cycle primaire supérieur (les trois dernières années de l'enseignement général assuré dans les écoles UNRWA/UNESCO) pour arriver à économiser un montant de 7,5 millions de dollars.

47. Des réductions de cette nature et de cette étendue infligeraient de nouvelles privations et d'amères déceptions aux réfugiés de Palestine; elles briseraient les espoirs de milliers de jeunes réfugiés d'arriver à se suffire à eux-mêmes; elles susciteraient de sérieux problèmes aux gouvernements des pays d'accueil; elles ne pourraient qu'exaspérer les tensions et encourager de nouvelles flambées de violence dans la région. Le Commissaire général considère qu'une décision pouvant entraîner des conséquences politiques aussi sérieuses et comportant des implications aussi graves pour la paix et la sécurité n'est pas une affaire administrative pouvant être réglée par un fonctionnaire nommé. C'est une décision qui devrait être prise à un niveau gouvernemental, et, comme l'Office n'a pas d'organisme directeur à pouvoir exécutif, le Commissaire général doit s'adresser à l'Assemblée générale pour demander des conseils et des directives.

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE
DU 1er JUILLET 1972 AU 30 JUIN 1973

48. La présente section du rapport décrit les principales activités de l'Office au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1973. On trouvera au chapitre II, qui présente le projet de budget de l'Office pour 1974, des renseignements supplémentaires sur les dépenses prévues pour chaque activité durant l'année civile 1973 et sur les dépenses effectives de 1972.

A. Services de secours

49. L'Office a maintenu au niveau d'avant 1967 son programme mormal de services de secours pour les réfugiés qui n'ont pas été directement affectés par les hostilités et a fourni, comme précédemment, des rations supplémentaires et une alimentation d'appoint aux réfugiés déplacés en Jordanie orientale et en Syrie.

50. Au 30 juin 1973, le nombre de réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 540 694 contre 1 506 640 au 30 juin 1972, soit un accroissement de 2,3 p. 100. Le nombre de rations distribuées par l'UNRWA en juin 1973 était de 828 681, y compris les distributions à titre d'urgence, contre 831 452 en juin 1972; les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou d'obtention d'un diplôme d'un centre de formation de l'UNRWA étaient largement compensées par l'inscription d'enfants ayant droit aux rations, mais qui en avaient été précédemment exclus en raison du plafond de rationnaires. On remarquera que 53,8 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés ont reçu des rations en juin 1973. Les tableaux 1 et 3 de l'annexe 1 donnent des statistiques sur le nombre de réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquels ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées, d'après les dossiers de l'Office.

51. En plus de son programme normal de distribution de rations aux réfugiés immatriculés y ayant droit, l'Office a continué à fournir des rations aux personnes déplacées se trouvant en Jordanie orientale, conformément à la demande formulée par le Gouvernement jordanien en 1967. En juin 1973, 205 865 rations ont été distribuées à ces personnes en Jordanie orientale, contre 209 502 en juin 1972, soit une diminution de 1,7 p. 100. L'Office collabore avec le Gouvernement jordanien dans cette tâche, en vertu de l'approbation annuellement renouvelée par l'Assemblée générale pour les efforts qu'il déploie en vue de fournir toute l'aide possible aux personnes autres que les réfugiés qui ont été déplacées en 1967. Le coût des rations et 50 p. 100 des frais de distribution et de transport sont pris en charge par le Gouvernement jordanien. Les personnes déplacées habitant les camps d'urgence aménagés après 1967 bénéficient également des services d'hygiène et d'autres prestations de l'Office dans les camps.

Immatriculation et contrôle des listes

52. La situation en Jordanie est demeurée calme tout le long de l'année, et de légers progrès ont été réalisés dans la rectification des listes de rationnaires. A Gaza et en Jordanie occidentale, les contrôles pour s'assurer de l'existence et de la présence de réfugiés se sont poursuivis et, en plus de la radiation routinière des noms de réfugiés absents ou dont le décès n'avait pas été déclaré, les rations d'un certain nombre de réfugiés dont la situation économique s'était sensiblement améliorée ont été transférées à des familles nécessiteuses. En conséquence, 14 105 enfants nécessiteux ont reçu des rations pour la première fois.

53. Au Liban, l'Office n'a pas été en mesure, depuis octobre 1969, d'entreprendre le programme normal de contrôle; aucune nouvelle ration n'a donc pu être distribuée dans le cadre du plafond fixé pour ce pays, aux enfants réfugiés nécessiteux qui n'en reçoivent pas.

54. De légers progrès ont été enregistrés dans la rectification des listes de rationnaires en République arabe syrienne, grâce au Gouvernement syrien qui, en dépit de son opposition aux enquêtes menées par l'Office, a fourni des informations relatives aux décès, aux absences prolongées et aux mariages de Palestiniennes avec des non-réfugiés.

55. Dans toutes les zones d'activité de l'Office, les noms de 33 900 personnes, dont 26 788 rationnaires, ont été radiés des listes au cours des douze mois se terminant au 30 juin 1973, contre 30 643 (dont 30 777 rationnaires) pour les douze mois se terminant au 30 juin 1972. Pendant l'année, 17 374 rations ont été distribuées aux enfants de familles nécessiteuses se trouvant sur la liste d'attente.

56. En Jordanie orientale, 39 254 enfants de familles réfugiées déplacées de Jordanie occidentale, dont la majorité vit en dehors des camps d'urgence, reçoivent des rations fournies par le Gouvernement jordanien.

57. L'Office continue d'imposer une limite au nombre de rationnaires de chaque pays, sans tenir compte de la croissance démographique. En conséquence, le nombre d'enfants âgés d'un an et plus, ayant droit aux rations mais n'en recevant pas régulièrement, ne cesse d'augmenter. Au 30 juin 1973, le nombre de ces enfants atteignait 377 707, dont 203 250 en Jordanie orientale (voir à ce sujet le paragraphe précédent), 69 585 en Jordanie occidentale, 25 595 au Liban, 47 553 en République arabe syrienne et 31 704 dans le territoire de Gaza.

Rations de base

58. La valeur calorifique de la ration alimentaire de base, qui fournit environ 1 500 calories par jour en été et 1 600 en hiver, est restée inchangée; mais, comme en 1970, 1971 et 1972, les légumes secs ont été remplacés par un supplément de farine ou de riz, pour utiliser les dons en nature fournis à l'Office en excédent des besoins normaux et éviter les déboursements d'argent. En Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, on a parfois substitué un supplément de farine au riz, en raison de l'arrivée tardive d'un changement de riz faisant l'objet d'un don (voir tableau 4 de l'annexe I). En 1973, les légumes secs sont remplacés par des quantités supplémentaires de farine ou de riz, selon l'état des

sotcks dans chacune des zones d'activité de l'Office. Des chargements de sucre étant arrivés en retard, il a fallu réduire les rations de sucre provisoirement et dans diverses proportions dans toutes les zones d'activité, entre mars et juin.

Alimentation d'appoint

59. Le programme d'alimentation d'appoint a pour but de protéger l'état nutritif des groupes de réfugiés les plus vulnérables, tels les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les femmes enceintes et allaitantes, les tuberculeux non hospitalisés, certains cas médicaux et les réfugiés déplacés, plus particulièrement ceux qui vivent encore dans les camps d'urgence de Jordanie orientale et de Syrie. Le programme d'alimentation d'appoint comprend des distributions quotidiennes de repas chauds, de lait reconstitué et de vitamines, ainsi que des distributions mensuelles de rations supplémentaires (dont les détails sont donnés aux paragraphes suivants) à certaines catégories de réfugiés. Ce programme est particulièrement important parce que les rations mensuelles de base ne contiennent pas d'aliments frais ni de protéines animales et que de nombreux enfants de moins de 15 ans ne reçoivent pas de rations de base, bien qu'ils y aient droit en principe, par suite du plafond fixé pour les rations.

60. Dans le cadre de son programme de repas chauds (voir annexe I, tableau No 5 A), l'Office a assuré à quelque 27 000 bénéficiaires des repas chauds diététiquement équilibrés (six repas par semaine, normalement) dans ses centres d'alimentation d'appoint. Ces repas chauds sont librement servis aux enfants dont l'âge n'excède pas six ans et, sur ordonnance médicale, aux enfants plus âgés et aux adultes malades, dans le cadre d'un plafond global (44 100 bénéficiaires au 1er avril 1973), périodiquement révisé, à la lumière de leur utilisation effective. Divers menus convenant aux différents groupes d'âge sont assurés; ils comprennent des légumes et fruits frais ainsi que des aliments contenant des protéines animales : lait et produits laitiers, oeufs et viande. Outre les repas chauds, un régime spécial riche en protéines et calories, appelé "régime postdiarrhérique", est quotidiennement servi, sur prescription des médecins de l'UNRWA, aux nourrissons souffrant de diarrhée, de malnutrition et de sous-alimentation.

61. Le programme de distribution de lait (voir annexe I, tableau No 5 B) offre quotidiennement un mélange reconstitué de lait entier et de lait écrémé aux nourrissons de six à douze mois et aux bébés de moins de six mois qui ne sont pas nourris au sein. Il assure également, six jours par semaine, du lait écrémé reconstitué aux enfants âgés d'un à six ans, aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de leur grossesse, aux femmes allaitantes pendant toute l'année qui suit l'accouchement, ainsi qu'aux réfugiés malades, sur prescription médicale. Pendant l'année scolaire, du lait écrémé reconstitué est également servi aux élèves des écoles primaires élémentaires de l'Office, cinq jours par semaine. En raison des retards dans la livraison du lait écrémé, la distribution générale et scolaire de lait a dû être suspendue pour des durées variables dans les différentes zones d'activité de l'Office.

62. Dans le cadre du programme d'alimentation d'appoint, l'Office a poursuivi la distribution de rations supplémentaires mensuelles aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de leur grossesse et pendant les douze mois suivant l'accouchement, aux tuberculeux non hospitalisés et à tous les enfants âgés de six à dix ans.

63. Pendant l'année scolaire, l'Office a distribué, six jours par semaine, des capsules de vitamines A et D avec les repas chauds servis aux enfants de moins de six ans et trois jours par semaine avec la tasse de lait donnée aux élèves des écoles primaires élémentaires. Pendant les vacances d'été, des vitamines A et D sont distribuées aux écoliers de plus de six ans à qui des repas chauds sont prescrits.

64. Parallèlement à ce programme d'alimentation d'appoint, le programme d'urgence (voir annexe I, tableau 6) établi après les hostilités de 1967 a été maintenu. Il s'adresse aux réfugiés déplacés, plus spécialement à ceux qui vivent toujours dans les camps d'urgence aménagés en Jordanie orientale et en République arabe syrienne. Il comporte : a) la distribution quotidienne de lait et de repas chauds à tous les enfants réfugiés déplacés jusqu'à l'âge de 15 ans; b) la distribution d'un mélange de lait entier et de lait écrémé aux nourrissons de quatre à six mois parmi les réfugiés déplacés en Jordanie orientale et en République arabe syrienne; c) la distribution d'un appoint mensuel de protéines (composé d'une boîte de viande d'environ 12 onces et de 500 g de CSM/WSB) 12/: i. à tous les réfugiés déplacés en République arabe syrienne, ii. aux habitants des camps d'urgence, ainsi qu'aux personnes déplacées suivantes : femmes enceintes, allaitantes et tuberculeux non hospitalisés, vivant en dehors de ces camps en Jordanie orientale et iii. à toutes les femmes enceintes, allaitantes et aux tuberculeux non hospitalisés dans le territoire de Gaza. Agissant pour le compte et aux frais du Gouvernement jordanien, l'Office a continué à servir quotidiennement du lait et des repas chauds aux personnes déplacées (distinctes des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps d'urgence.

65. L'Office a reçu, de diverses sources, des contributions généreuses, les unes en espèces, les autres en nature, en faveur du programme d'alimentation d'appoint. Exception faite du lait écrémé et du CSM (ou WSB) offerts par le Gouvernement des Etats-Unis et du lait entier fourni par le Gouvernement suisse, la Communauté économique européenne a couvert l'ensemble des frais du programme, aux termes d'un accord signé le 18 décembre 1972, pour la période allant du 1er juillet 1972 au 30 juin 1973 et renouvelable pour deux autres années. La contribution de la CEE était en espèces et en nature et comprenait les frais de construction de trois nouveaux centres d'alimentation d'appoint en République arabe syrienne.

12/ Le CSM est un mélange de farine de maïs, de soja et de lait; le WSB est un mélange de blé et de soja.

Camps et abris[13/]

66. Le nombre des réfugiés vivant dans les 53 camps établis avant 1967 est passé de 514 679 à 510 312. Dans les dix camps d'urgence (six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) établis pour accueillir les réfugiés et les autres personnes déplacées à la suite du conflit de 1967, la population est passée de 128 654 à 133 781 personnes. Les réfugiés immatriculés vivant dans les camps représentaient 38,4 p. 100 du total de l'ensemble des réfugiés immatriculés sur les listes de l'UNRWA.

Jordanie orientale

67. En Jordanie orientale, un petit nombre de réfugiés a quitté deux camps d'urgence et la population totale des six camps d'urgence est passée de 112 834 à 118 046 personnes. Ce chiffre comprend des réfugiés immatriculés de Jordanie occidentale, de Gaza et de la rive orientale de la vallée du Jourdain, ainsi que des personnes déplacées des mêmes régions, qui ne sont pas immatriculées auprès de l'Office. L'augmentation résulte d'une enquête faite dans chaque abri et au cours de laquelle on a enregistré des bébés non signalés nés dans des familles déplacées après l'immatriculation des parents par le Gouvernement jordanien en 1967.

68. On a construit des routes et des chemins, amélioré ceux qui existaient dans les camps d'urgence et ceux d'avant 1967 ainsi que les réseaux d'écoulement des eaux et les installations sanitaires. Quelques salles de classe préfabriquées ont été aménagées dans trois camps d'urgence et d'autres le seront avant la rentrée scolaire 1973-74. Plusieurs cours d'écoles ont été dallées par le personnel des écoles, les élèves et les habitants des camps, avec l'aide de l'UNRWA et d'organisations bénévoles; diverses améliorations de moindre importance ont été apportées aux conditions de vie et aux installations des camps.

13/ On rappelle les paragraphes 55-57 du rapport annuel de 1970-71, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), qui décrit l'origine et la nature des camps de réfugiés de Palestine ainsi que les rapports de l'Office avec ces camps et sa responsabilité limitée à leur égard. Il faut également distinguer trois catégories de bâtiments dans un camp : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office, tels que écoles, dispensaires, dépôts, etc., appartenant à l'Office qui s'en sert dans les buts indiqués; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés auxquels ils appartiennent, qui les entretiennent et souvent les agrandissent et les aménagent; et enfin, les abris ou autres bâtiments construits ou occupés ou utilisés par les réfugiés (ou par d'autres) que l'Office a tout au plus aidé à bâtir à l'origine. Il faut encore noter que de nombreuses personnes, qui ne sont pas des réfugiés immatriculés et ne sont même pas enregistrées comme habitant les camps, vivent dans certains camps (voir par. 4 ci-dessus et par. 67 ci-dessous).

Syrie

69. Dans les quatre camps d'urgence de la République arabe syrienne, la population est demeurée relativement stable : 15 735 personnes contre 15 820 en 1972. Au cours de l'année 1972, 500 abris ont été bâtis dans le camp de Kabr Es-Sitt, mais il n'a pas été possible d'en construire aux 880 familles vivant toujours sous la tente à Déra'a et Jaramana, les emplacements nécessaires n'ayant pas encore été assurés en raison de problèmes ayant trait à l'utilisation et à l'affectation des terrains. Ces tentes sont maintenant délabrées, mais 200 toiles destinées à couvrir les tentes ont été achetées grâce à des fonds donnés par la Swedish Save the Children Federation et distribuées aux réfugiés de Déra'a pour permettre de protéger des intempéries les plus défectueuses. A Jaramana, plusieurs familles ont construit des abris sur l'emplacement de leurs tentes.

70. Un certain nombre de salles de classe supplémentaires ont été aménagées dans les camps d'urgence, dont certaines dans le cadre d'écoles déjà existantes. Un dispensaire a été achevé dans le camp de Jaramana, et la construction de deux autres dispensaires à Sbeineh et Kabr Es-Sitt et de trois centres d'alimentation d'appoint, à Jaramana, Sbeineh et Kabr Es-Sitt, a été approuvée; elle sera achevée en cours d'année. Une extension du réseau d'égouts d'Alep, en voie d'aménagement par la municipalité de la ville et le Ministère syrien des affaires rurales, permettra de desservir le camp de Nairab; l'Office s'est engagé à participer au financement des travaux. A Khan Echieh, la construction d'un nouveau réseau d'adduction d'eau a été approuvée et l'Office a accepté de contribuer à un projet public destiné à améliorer l'approvisionnement en eau du camp de Sbeineh.

Liban

71. Dans les camps du Liban, aucun abri n'a été construit par l'Office cette année, mais des crédits de 54 673 dollars ont été alloués pour la réparation des abris des réfugiés nécessiteux et la réfection de leurs toits, la réparation et le pavage des routes et le renforcement des mesures d'assainissement du milieu dans les camps. Cependant, à titre de mesure d'urgence, 21 931 dollars ont été prélevés sur ce montant pour réparer les abris dans les camps de Beyrouth et de ses environs endommagés au cours des combats de mai 1973 au Liban.

Jordanie occidentale

72. Le nombre de réfugiés vivant dans les camps de Jordanie occidentale est passé de 71 850 à 73 294 au cours de l'année couverte par le rapport. L'amélioration des conditions de vie dans les 16 camps entièrement occupés de Jordanie occidentale s'est poursuivie grâce à des projets réalisés avec le concours des réfugiés et l'assistance des autorités locales ou de l'Office. Le réseau routier du camp de Aida a été considérablement développé avec l'aide des autorités locales et, à la fin de juin 1973, une dizaine de projets mettant à contribution les réfugiés étaient entièrement ou partiellement réalisés avec l'assistance de l'UNRWA, dont l'aménagement d'un centre de jeunes dans le camp de Dheiché, le nivellement et le bétonnage de terrains de jeux dans les écoles, l'extension de terrains de basket-ball, la construction de murs d'enceintes autour des écoles et l'aménagement et l'équipement de salles d'arts ménagers.

73. Au cours de l'année, on a considérablement développé, à partir des réseaux publics, les réseaux électriques et les canalisations d'eau privées desservant les abris dans les camps.

Gaza

74. A Gaza, le programme de construction de 915 pièces dans le camp de Nuseirat, mentionné dans le rapport de l'an dernier, a été achevé et un programme similaire, plus réduit, de construction de 50 chambres à Maghazi, presque achevé. Ces travaux ont été effectués par l'Office, contre remboursement par les autorités israéliennes, pour remplacer les abris démolis afin de permettre l'élargissement de routes dans ces camps pour des raisons de sécurité. (Ces travaux de construction n'ont aucun rapport avec les démolitions effectuées en juillet et août 1971 dans trois des principaux camps, qui ont fait l'objet d'un rapport spécial à l'Assemblée générale (A/8383 et Add.1) et qui n'ont pas été remplacées par de nouveaux abris.)

75. Les autorités israéliennes ont démoli un certain nombre d'abris dans les camps de Rafah et de Khan Younis pour permettre l'élargissement de routes et des travaux connexes de construction de logements. Quelque 216 familles à Rafah et 167 familles à Khan Younis ont été jusqu'ici affectées par ces démolitions. A Rafah, des abris (pour lesquels des compensations n'ont pas été versées) comprenant 260 chambres construites par l'Office et 36 chambres bâties avec l'assistance de l'Office, ainsi que 221 chambres construites par des particuliers (pour lesquelles des compensations ont probablement été directement payées aux réfugiés) ont été détruits. A Khan Younis, des abris comprenant 248 chambres construites par l'Office et 123 chambres construites par des réfugiés ont été démolis.

76. On a proposé aux réfugiés dont les abris ont été détruits à Rafah et Khan Younis d'acheter un logement, à crédit s'ils le souhaitaient, dans les nouveaux bâtiments construits par les autorités militaires à proximité des deux camps. Ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient le faire se sont vu offrir, dans leurs camps respectifs, les abris de l'Office laissés vacants par les réfugiés qui avaient opté pour les nouveaux logements. Tous les abris vacants de l'Office étaient directement attribués par les autorités israéliennes. Bien qu'il ait été donné à entendre à l'Office que des compensations avaient été versées aux réfugiés par les autorités israéliennes pour les abris construits par des particuliers et pour d'autres travaux accessoires entrepris par eux, aucune compensation n'a été payée pour la démolition des abris qu'ils habitaient et construits par l'Office, c'est-à-dire pour la majeure partie de ce qui a été démoli. L'Office poursuit la question.

77. Les autorités militaires procèdent actuellement au nivellement de terrains importants près de Gaza et de Beit Lahia et l'Office croit savoir que les réfugiés vivant dans les camps de la Plage et de Jabalia pourront en acquérir et y bâtir leurs propres maisons. Un quatrième projet de construction de logements est prévu pour la région de Rafah-Khan Younis. La route principale traversant le camp de Rafah a été asphaltée. Cinq routes asphaltées ont été construites dans le camp de la Plage, deux autres sont en chantier et un marché a été aménagé par les autorités. L'Office a également procédé à des réfections mineures de routes dans divers camps pour en faciliter l'accès à ses voitures.

78. A Gaza, Deir el-Balah, Khan-Younis et Rafah, l'administration militaire a étendu les limites de la ville jusqu'aux camps voisins (ceux de la Plage, ou Chatti, Deir el-Balah, Khan Younis et Rafah). Comme l'a souligné le Commissaire général dans sa déclaration du 2 novembre 1972 14/ au Comité politique spécial, la simple inclusion d'un camp dans une zone municipale n'a pas en soi d'implication sur le mandat de l'Office. Exception faite des services sanitaires du camp de la Plage (Chatti) (voir par. 124), les services de l'Office n'ont pas été jusqu'ici directement affectés.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

Vêtements

79. Grâce à leurs donataires de l'étranger, les organisations bénévoles ont continué de fournir des vêtements usagés aux réfugiés par l'intermédiaire de l'Office. Environ 817 tonnes de vêtements usagés, reçus par l'Office, ont été distribués aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA, en Jordanie orientale et occidentale, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire de Gaza. L'Office a, pour sa part, dépensé près de 12 000 dollars pour le transport par voie de terre et, dans certains cas, pour l'acheminement par voie de mer de vêtements reçus de l'étranger.

80. Les organisations énumérées ci-dessous ont généreusement contribué à cette oeuvre :

American Friends Service Committee
Canadian Lutheran World Relief
Société canadienne de la Croix-Rouge
Caritas-Verhand (République fédérale d'Allemagne)
Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique)
Church of Scotland
Church World Service (Etats-Unis d'Amérique)
Eglise protestante allemande
Help the Aged (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Fédération luthérienne mondiale (Suède)
Lutheran World Relief, Inc.
Mission pontificale pour la Palestine
Mennonite Central Committee (Etats-Unis d'Amérique)
Near East Council of Churches
Unitarian Service Committee of Canada
United Church of Canada
Women's Royal Voluntary Service (Royaume-Uni de Grande-Bretange et d'Irlande du Nord)
OXFAM (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Rädda Barnen (Suède)

14/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Comité politique spécial, 829ème séance.

81. L'Office a également reçu des dons spéciaux de diverses organisations des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et d'Europe, qui l'ont grandement aidé à faire face aux besoins urgents en vêtements.

Programme d'assistance individuelle

82. Ce programme s'adresse aux réfugiés les plus démunis, dont les infirmes, les grands malades, les tuberculeux, les veuves avec enfants en bas âge et les vieillards. Dans ce groupe, 22 474 personnes ont reçu de petits dons en espèces, et d'autres, des vêtements, des couvertures, du pétrole lampant et, chaque fois qu'on en disposait, des chaussures. Par leurs conseils, les travailleurs sociaux ont contribué à résoudre des problèmes individuels et familiaux. 10 000 personnes ont été ainsi aidées et ont reçu des appareils de prothèse, une alimentation d'appoint et, parfois des dons d'argent ou des prêts pour leur permettre d'exercer leur métier. Au cours de l'année, 198 orphelins et 60 vieillards indigents ont été placés, bien souvent gratuitement, dans diverses institutions.

B. Services de santé

83. L'Office a assuré un programme global et intégré, comprenant des services de médecine préventive et curative ainsi que des services d'assainissement. Autant que le lui permettent ses ressources limitées, l'Office a dispensé des services d'un niveau comparable aux services de base fournis par les pays d'accueil à leurs propres ressortissants.

84. L'Office a apporté de modestes améliorations aux services et aux installations de santé. Il a particulièrement encouragé, au moyen de contributions en espèces ou en nature, la construction de latrines familiales, en particulier dans les camps d'urgence de Jordanie et de République arabe syrienne.

85. L'Office a pu maintenir son contrôle sur les maladies transmissibles, bien qu'il y ait eu quelques cas de choléra en Syrie et en Jordanie occidentale (voir par. 95). Le vaste programme d'immunisation contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, les affections entériques, la variole et la rougeole a été poursuivi. L'Office a distribué des comprimés à base de fer aux femmes allaitantes ou enceintes pour la prévention et le traitement de l'anémie. A Damas et dans ses environs, des comprimés à base d'iode ont été distribués à des écoliers pour la prévention et le traitement du goître simple. Des soins intensifs au pipérazine ont été donnés aux enfants d'âge préscolaire et scolaire souffrant d'ascaridiose.

86. Comme par le passé, l'Office a reçu des gouvernements intéressés, d'universités, d'organisations bénévoles, d'entreprises commerciales et de simples particuliers une aide précieuse sous des formes diverses : envoi de personnel, conseils et avis techniques spécialisés, usage gratuit de services hospitaliers, d'installations de radiographie et de laboratoires, prestations de services dans les centres de protection maternelle et infantile, fournitures médicales, vaccins, layettes, aliments d'appoint et participation aux campagnes de vaccination. Des fonds lui ont été également versés pour la formation professionnelle de jeunes réfugiés, notamment en matière de soins infirmiers et d'obstétrique. D'autre part, l'Office a reçu des dons pour couvrir les frais annuels de fonctionnement de certaines installations telles que centres de santé et centres de réhydratation et de nutrition, ainsi qu'une grande partie des frais de fonctionnement du programme d'urgence d'alimentation d'appoint et du programme ordinaire d'alimentation d'appoint. En outre, l'Office a reçu un certain nombre d'ambulances à titre de dons.

Dispensaires, hôpitaux et laboratoires

87. Les services de médecine préventive et curative ont continué d'être assurés aux réfugiés par l'entremise de 95 dispensaires appartenant à l'Office, 13 dispensaires appartenant à des organisations bénévoles mais subventionnés par l'UNRWA et par 11 dispensaires appartenant aux pouvoirs publics. La médecine curative a comporté les mêmes services que les années précédentes.

88. En général, la demande de services médicaux a été légèrement moins forte que l'année dernière, mais elle est demeurée élevée en Jordanie orientale et à Gaza. Le recrutement sur place et à l'étranger du personnel médical et infirmier pour

le territoire de Gaza s'est amélioré. Le tableau 8 de l'annexe I donne des renseignements statistiques sur les services de médecine curative destinés aux malades non hospitalisés.

89. Pendant la période 1972/73, le nombre moyen de lits mis à la disposition des réfugiés, grâce aux dispositions prises par l'UNRWA dans ses cinq zones d'activité, s'est élevé à 1 657 par jour. Ce chiffre comprend les lits des deux hôpitaux gérés par l'Office, de ses maternités, du centre de pédiatrie de l'un des dispensaires du territoire de Gaza, ainsi que ceux des hôpitaux privés et gouvernementaux collaborant avec l'Office. Les tarifs payés à plusieurs hôpitaux privés ont dû être relevés en raison de l'augmentation constante des frais, bien que quelques lits soient toujours offerts gratuitement. Leur coefficient moyen d'occupation a été de 1 287. A cela s'ajoute un nombre inconnu de malades qui se sont fait eux-mêmes hospitaliser dans des institutions gouvernementales ou privées. Au 30 juin 1973, le nombre de lits d'hôpital mis gratuitement à la disposition des réfugiés sur simple ordonnance d'un médecin de l'Office s'élevait à 1 610. Cette baisse est surtout due à la fermeture temporaire d'un hôpital gouvernemental à Gaza pour réaménagement et aux changements intervenus dans les arrangements relatifs au nombre de lits mis à la disposition de l'Office dans les hôpitaux gouvernementaux de Jordanie occidentale, à la suite de la modification de la législation de l'administration militaire à laquelle se réfère le paragraphe 92 ci-dessous.

90. Environ 78 p. 100 des lits d'hôpital ont servi aux cas graves relevant de la médecine générale, de la chirurgie ou de la gynécologie. Le reste, soit 22 p. 100, a servi aux patients atteints de maladies chroniques : tuberculose (10 p. 100) et maladies mentales (12 p. 100).

91. L'Office a continué à gérer son laboratoire central dans le territoire de Gaza et 12 laboratoires cliniques rattachés à ses principaux dispensaires, dont l'un a été aménagé au cours de l'année. Il a fourni du matériel supplémentaire à certains laboratoires. Tous les autres services de laboratoire, cliniques ou répondant aux besoins de la santé publique, ont été assurés par des laboratoires gouvernementaux, universitaires ou privés, généralement sur une base forfaitaire ou au prix coûtant, mais parfois à titre gratuit.

92. Le 28 janvier 1973, l'Administration militaire israélienne en Jordanie occidentale a promulgué une "ordonnance relative aux honoraires pour les services de santé" (exemptions et réductions) qui a pris effet le 1er mars 1973. Aux termes de cette ordonnance, sauf certaines exceptions, toute personne qui recourt aux services médicaux de l'Etat, y compris les réfugiés ayant droit aux services de santé de l'UNRWA, doit les payer. Ne sont exemptées que les personnes bénéficiant du régime d'assurances médicales de l'administration militaire et les nécessiteux reconnus comme tels par le Département de l'assistance publique de l'administration militaire. Aucun honoraire n'est perçu pour les consultations et traitements de maladies touchant à l'hygiène publique, pour les examens relevant du service de cancérologie, d'hygiène publique, de protection maternelle et infantile, d'hygiène scolaire et de certains autres soins. L'Office n'avait pas été consulté au préalable en 1973, mais, en juin 1972, quand l'ordonnance avait été promulguée pour prendre effet à l'origine dès le 1er juillet 1972, le Directeur de la santé de l'Office était intervenu auprès du Directeur général du Ministère israélien de la santé pour que les réfugiés immatriculés auprès de l'Office comme

ayant droit aux services de santé ne soient pas affectés par les nouvelles dispositions. En conséquence, l'ordonnance a été provisoirement suspendue. Dès qu'il a appris l'existence d'un décret destiné à mettre en vigueur l'ordonnance, l'Office a fait, en février et en mars 1973, de nouvelles démarches auprès des autorités israéliennes en vue de maintenir les services assurés gratuitement aux réfugiés mentionnés. Il a été informé qu'aucune exception aux dispositions générales de l'ordonnance ne serait faite en faveur des réfugiés. Les autorités israéliennes ont, cependant, accepté de ne pas mettre en application les dispositions de l'ordonnance au cours des deux premières semaines de mars, dans la mesure où elles affectaient l'Office, et se sont engagées à exempter les réfugiés répondant à leurs propres critères de cas sociaux.

93. Les services de santé de l'UNRWA en Jordanie occidentale ont jusqu'ici eu recours largement, en particulier pour les lits d'hôpitaux, aux institutions gouvernementales et privées qui leur assuraient le complément nécessaire. Autrefois, l'Office versait des subventions pour ces services au Gouvernement jordanien (ou aux institutions hospitalières privées qui, aux termes d'un accord conclu avec l'UNRWA, admettaient des réfugiés malades). Mais, depuis juin 1967, l'Office n'a plus fait aucun versement au Gouvernement jordanien touchant ces services en Jordanie occidentale, ni au Gouvernement israélien en ce qui concerne Gaza et la Jordanie occidentale. Depuis les quatre permiers mois de l'année 1970, en raison de ses difficultés financières, l'Office n'a plus rien versé au Gouvernement jordanien (qui a continué néanmoins à offrir ses services médicaux gratuitement aux réfugiés que lui envoie l'Office) pour les services fournis en Jordanie orientale.

94. De l'avis du Commissaire général, l'Office n'est pas en droit de céder aux autorités occupantes la responsabilité de déterminer quels réfugiés devraient bénéficier de la gratuité des soins; de plus, l'Office dérogerait à sa ligne de conduite en payant l'administration militaire pour les soins médicaux qu'elle assure aux réfugiés. Dans ces conditions, l'UNRWA a été amené à examiner la nécessité et la possibilité technique d'augmenter le nombre de lits mis à sa disposition dans les hôpitaux privés et d'agrandir dans une modeste mesure ses propres installations pour le traitement des malades non hospitalisés, dans la mesure où pourraient l'exiger les besoins de lits et de soins cliniques, à la lumière de l'expérience imposée par les nouvelles circonstances.

Lutte contre les maladies transmissibles

95. L'Office a maintenu la surveillance des principales maladies transmissibles dont l'incidence est donnée au tableau 10 de l'annexe I. Le choléra, qui avait disparu de la zone d'activité de l'UNRWA depuis 1970 - à l'exception d'un seul cas, celui d'un habitant non réfugié d'Hébron, en Jordanie occidentale signalé en juin 1971 - a fait sa réapparition en République arabe syrienne et en Jordanie occidentale en octobre 1972. Alors qu'un certain nombre de régions étaient atteintes en Syrie, un seul cas a été enregistré parmi la population réfugiée : celui d'une femme qui a succombé au mal dans la ville de Homs. En Jordanie occidentale, l'épidémie fut, comme en 1970, circonscrite à la ville de Jérusalem et à ses alentours. Sur les 20 cas signalés, sept étaient des réfugiés dont deux seulement vivaient dans des camps. Parmi les réfugiés atteints, un seul cas a été mortel.

96. Les incidences des affections gastro-entériques ordinaires (affections diarrhéiques et dysenterie) et de la fièvre typhoïde n'ont pas subi de changement notable par rapport aux deux années précédentes. La fréquence de l'hépatite virale s'est maintenue à un niveau relativement élevé; en régression dans la zone de Gaza, elle est en hausse dans toutes les autres zones, surtout en Jordanie occidentale. Il faut noter l'incidence accrue de la poliomyélite qui est passée de 15 cas à 28. A Gaza, il y a eu 28 cas d'ankylostomiase (contre 17 l'an dernier) mais aucun cas n'a été signalé au Liban-Sud, alors qu'il y en avait eu sept l'an dernier. La fréquence de ces maladies, qui reflètent l'état sanitaire du milieu ambiant, n'a pas dépassé le niveau acceptable.

97. L'incidence des autres principales maladies transmissibles est exposée dans le texte qui suit (les chiffres entre parenthèses se réfèrent à l'année 1971/72). L'incidence de la conjonctivite aiguë : 23 406 cas (24 094) et du trachome 636 cas (625) n'a guère varié. Celle de la rougeole a considérablement régressé : 2 625 cas (5 395), mais comme l'Office n'emploie que des vaccins offerts, les campagnes d'immunisation pour les enfants n'ont pas pu couvrir les besoins, et les décès dus à la rougeole ont accusé une forte augmentation. L'incidence de la coqueluche a subi une baisse considérable : 114 cas (238), la régression étant plus marquée en Jordanie orientale. Le problème du tétanos néo-natal à Gaza s'est légèrement aggravé : 18 cas (13). Huit cas (4) de paludisme ont été signalés, tous à Gaza : 2 d'entre eux (0) étaient des rechutes, 2 autres (3) avaient été contractés à l'étranger, 1 cas (1) avait été contracté localement. La fréquence de la tuberculose pulmonaire - 278 cas (298) - a été similaire à celle de l'année précédente, avec une légère régression en Jordanie orientale, de 126 à 111 cas.

98. Dans le cadre des mesures générales de lutte contre les maladies transmissibles, l'Office a accordé la même attention particulière à l'assainissement du milieu et à l'éducation sanitaire, plus spécialement pour la prévention du choléra et d'autres affections gastro-entériques. Ces mesures, combinées à d'autres plus spécifiques, ont réussi à limiter l'extension de l'épidémie de choléra parmi les réfugiés, dans les deux zones où celle-ci s'était déclarée. La prévention contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la typhoïde et la variole a été assurée grâce à la poursuite du programme régulier d'immunisation. La vaccination contre la rougeole a été effectuée dans la mesure où les vaccins reçus au titre de contribution étaient disponibles dans chaque zone.

99. En Jordanie orientale, la campagne gouvernementale de vaccination de masse au BCG de toutes les personnes, résidentes et réfugiées, jusqu'à l'âge de 18 ans, a couvert la plus grande partie du pays. En République arabe syrienne, la campagne de vaccination au BCG, menée par le Ministère de la santé, a été étendue aux élèves des établissements UNRWA/UNESCO et des écoles publiques. Dans toutes les zones d'activité de l'Office, les départements gouvernementaux de la santé ont continué à apporter leur concours au programme de l'Office pour la lutte contre les maladies transmissibles, en mettant à sa disposition les moyens de diagnostic et les services hospitaliers, en prenant certaines mesures de protection des collectivités et en procurant des vaccins et d'autres fournitures médicales.

Protection maternelle et infantile

100. Dans 79 de ses dispensaires et trois dispensaires subventionnés relevant d'organisations bénévoles, l'UNRWA a assuré tous les soins médicaux nécessaires aux mères et aux enfants de moins de deux ans. En Jordanie orientale, le Conseil norvégien pour les réfugiés, le "Commonwealth Save the Children Fund" et la Fédération luthérienne mondiale ont, comme par le passé, continué à mettre à la disposition de l'Office des équipes de médecins et d'infirmières pour assurer les services de protection infantile et de pédiatrie dans deux des camps d'urgence (Baqa'a et Jérash). Des centres relevant du Ministère de la santé à Amman et les centres de la Fédération luthérienne mondiale à Amman et à Damas ont assuré des services de protection maternelle et infantile à certaines collectivités de réfugiés dispersées dans ces deux villes. A Gaza, la "Swedish Save the Children Federation" a poursuivi son aide au programme de protection maternelle et infantile et aux services connexes d'éducation sanitaire et de formation du Centre de santé UNRWA/Suède. Le Gouvernement belge a, de nouveau, mis (jusqu'en mars 1973) un pédiatre à la disposition des services de protection infantile du Centre UNRWA/Belgique de Jabalia. On trouvera au tableau 11 de l'annexe I des données statistiques sur certains aspects des services de PMI et des services d'hygiène scolaire.

101. Le programme de protection maternelle et infantile, qui comporte des soins avant, pendant et après l'accouchement, a bénéficié d'une aide appréciable grâce à la distribution de rations supplémentaires de produits secs et de lait écrémé. Dans le programme de prophylaxie et de traitement de l'anémie de la grossesse, on a ajouté de l'acide folique au régime de sulfate de fer simple, car la grossesse provoque généralement des déficiences en acide folique autant qu'en fer. Alors que 29 283 femmes se sont inscrites pour la consultation prénatale, l'Office a prodigué des soins lors de 30 023 accouchements. Soixante-six pour cent des accouchements ont été faits à domicile par des accoucheuses traditionnelles (dayahs) sous la surveillance d'infirmières de l'Office, 14 p. 100 dans les maternités de l'UNRWA et 20 p. 100 dans les hôpitaux. On a compté au total huit décès parmi les accouchées, ce qui représente un taux de mortalité maternelle de 0,27 p. 1 000 enfants nés vivants. Sur les 30 319 naissances enregistrées, les enfants mort-nés ont représenté 12,6 p. 1 000.

102. En moyenne, 29 739 nourrissons et 25 568 bébés d'un à deux ans ont été inscrits pour les soins médicaux et infirmiers assurés régulièrement. Le poids étant pris comme indicateur de malnutrition infantile, les proportions de sous-alimentés étaient de 11,4 p. 100 pour les nourrissons en dessous d'un an et de 11,43 p. 100 pour les bébés d'un à deux ans, contre 11,62 et 14,75 respectivement l'année précédente. Le pourcentage de malnutrition pour le groupe d'un à deux ans à Gaza était élevé par rapport aux autres zones d'activité de l'Office.

103. Afin de prévenir la sous-alimentation et de fortifier les enfants mal nourris, l'Office a encouragé les mères à faire usage de ses distributions de lait et de repas chauds. Les cas graves de malnutrition infantile et ceux de gastro-entérite particulièrement aiguë ont été traités dans vingt centres de réhydratation/nutrition ayant une capacité totale de 237 lits. Deux mille cinq cent quarante-neuf cas ont été admis dans ces centres durant l'année, le coefficient d'occupation pour l'ensemble des lits étant de 86,9 et la présence du malade au centre a été en moyenne de 25 jours. Des dispositions ont été prises

dans le budget de 1973 pour assurer l'approvisionnement des différentes zones d'activité en caséinate de calcium, qui est en cours de livraison. L'expérience a montré que le caséinate accélère le processus de guérison de la malnutrition lorsqu'il est administré en même temps que le régime spécial postdiarrhéique.

104. Douze mille quatre cent vingt-six enfants de deux à trois ans, représentant environ la moitié des enfants appartenant à ce groupe d'âge, ont été soumis à la surveillance médicale régulière de l'Office. Seul le groupe relativement petit d'enfants de trois à six ans (environ 4 500) qui sont inscrits dans des jardins d'enfants sont sous surveillance médicale régulière. On s'est efforcé d'étendre la surveillance médicale à tous les enfants d'âge préscolaire (2 à 6 ans) mais sans succès, en raison des difficultés financières de l'Office.

105. Les données démographiques et les statistiques sur les causes de la mortalité ont également servi à évaluer l'état de santé des enfants réfugiés. Au Liban, en Jordanie occidentale et en République arabe syrienne, où des études démographiques ont pu être faites, d'après des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population, les taux de natalité et de mortalité infantile et le pourcentage des enfants mort-nés s'établissent en 1972 comme suit :

	Liban	Jordanie occidentale	République arabe syrienne
Taux de natalité (pour mille)	33,1	44,6	24,9
Taux de mortalité infantile (pour mille naissances)	42,5	67,5	39,8
Pourcentage d'enfants mort-nés (pour mille naissances)	7,0	18,1	16,2

Certains de ces chiffres ne reflètent que partiellement les données démographiques. Le pourcentage d'enfants mort-nés au Liban est anormalement bas, alors qu'en République arabe syrienne les taux de natalité et de mortalité sont peut-être assez bas. D'après les statistiques rassemblées dans toutes les zones d'activité de l'Office sur la mortalité parmi les enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de six ans, voici comment se répartissent les principales causes de décès des 1 734 cas étudiés :

	Pourcentage du total
Infections des voies respiratoires	32,1
Affections diarrhéiques	26,7
Naissances prématurées	9,1
Carences alimentaires	7,7
Rougeole	6,3

Les carences alimentaires ont été aussi une cause de 4,8 p. 100 des décès dont l'origine première était, soit une affection diarrhéique, soit une infection des

voies respiratoires. Sur 1 734 cas signalés, 84,7 p. 100 des décès concernaient des bébés de moins d'un an et un peu plus de 10 p. 100 des enfants dans leur seconde année.

106. L'Office poursuit, depuis plus d'un an, dans quatre des zones d'activité des études anthropométriques à long terme des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire; il vient de les commencer à Gaza. Avec le temps. les données recueillies permettront d'évaluer la croissance et l'alimentation des enfants. Entre-temps, l'étude approfondie sur la croissance et le développement des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire, commencée à Gaza en 1965, a été terminée et publiée en 1972 par le médecin-chef des services de médecine préventive de la zone. Ce document constitue une précieuse référence pour l'Office.

107. Les services d'hygiène scolaire ont été assurés à 255 984 élèves des 546 écoles primaires/élémentaires et primaires supérieures UNRWA/UNESCO. Ces services comprennent la visite médicale pour les nouveaux élèves, une autre visite médicale pour les anciens, suivies de consultations, traitements et soins nutritionnels ou autres qui pourraient s'avérer nécessaires. Des piqûres de rappel sont faites contre la diphtérie, le tétanos, la fièvre typhoïde, la variole, la tuberculose et le choléra. L'assainissement des locaux scolaires a été poursuivi et un programme d'éducation sanitaire systématique a été appliqué conjointement par le personnel sanitaire, administratif et enseignant.

108. Suivant les données fournies par 39 472 examens effectués en 1972 lors de l'entrée à l'école, les principales causes de morbidité se répartissaient ainsi :

	Prévalence (pourcentage)
Caries dentaires	23,1
Sous-alimentation	4,6
Hypertrophie des amygdales	3,9
Anémie	2,9
Problèmes psychologiques	1,8
Carence en vitamine B	1,6
Otite	1,4
Infections des voies respiratoires supérieures	1,3
Pédiculose	1,1
Trachome	1,0
Dermatose infectieuse	1,0
Teigne du cuir chevelu	1,0

109. L'Office a poursuivi l'application de ses programmes-pilotes de traitement généralisé de l'ascaridiose dans les mêmes écoles que précédemment. Il pourrait, s'il obtenait les fonds nécessaires, augmenter les distributions de pipérazine et étendre ses programmes l'an prochain. Le programme de prophylaxie et de

traitement du goître simple chez les écoliers dans la région de Damas, en République arabe syrienne, s'est poursuivi de manière satisfaisante. Une enquête sur l'acuité visuelle de 2 410 écoliers et écolières, appartenant à toutes les classes dans cette zone d'activité, a révélé des anomalies importantes dans 4,5 p. 100 des cas et des défauts moyens dans 5,9 p. 100 d'autres.

110. L'Office a pu s'assurer les services d'un spécialiste en psychiatrie, détaché par l'OMS, pour mener, en collaboration avec ses départements de l'éducation et de la santé et avec sa Division des services de secours, une enquête sur les problèmes mentaux chez les groupes préscolaire et primaire élémentaire, et pour formuler les recommandations nécessaires à l'élaboration d'un programme complet pour leur prévention et leur traitement. Ce spécialiste, qui est professeur de psychiatrie infantile à l'Université de Copenhague, a effectué, en novembre-décembre 1972, une tournée de trois semaines au cours de laquelle il a visité le siège de l'UNRWA et ses cinq zones d'activité. Il a participé à une série de conférences, de séminaires et de séances d'observation avec des fonctionnaires des départements de l'enseignement et de la santé et du Service de l'assistance sociale. Son rapport, que l'Office a reçu en février 1973, a été étudié et suivi de propositions, avancées par les trois départements concernés. L'Office examine maintenant la possibilité d'appliquer ces propositions, en tenant compte, notamment, de leurs implications financières.

Education sanitaire

111. Partie intégrante de tous les services de santé de l'Office, le programme d'éducation sanitaire a été poursuivi dans chacune de ses zones d'activité par une équipe de techniciens de l'éducation sanitaire, collaborant étroitement avec le personnel des centres de santé, les enseignants, les travailleurs sociaux et les animateurs des collectivités. La participation active du public a été stimulée par des comités sanitaires constitués dans les camps et les écoles. Tout en prêtant attention aux différents aspects de la protection maternelle et infantile, de la nutrition et de l'hygiène individuelle et domestique, on a aussi mis l'accent sur l'assainissement du milieu, l'hygiène alimentaire et l'immunisation de masse. Le programme d'éducation sanitaire sur la "santé et la vie familiale" s'est poursuivi de manière satisfaisante à Gaza dans les classes supérieures des écoles de jeunes filles du primaire supérieur, avec la participation de quelque 3 800 élèves, et l'on envisage actuellement d'en étendre l'application à d'autres zones d'activité de l'Office.

112. Le thème retenu pour le programme d'éducation sanitaire en 1973 est "Alimentation et vie". Il a été développé dans une série de questions traitées dans le calendrier sanitaire et dans des brochures mensuelles publiées par la Division des moyens audio-visuels, qui a produit également des auxiliaires visuels tels que calicots et affiches. Lors de la Journée mondiale de la santé (1973), une affiche, consacrée au thème "La santé commence chez soi", a été largement diffusée dans toutes les zones d'activité, avec des documents d'information et un numéro spécial du bulletin du Département de la santé. A cette occasion, des expositions ont été organisées dans quelques zones d'opération. En cours d'année, des expositions sur divers thèmes ont été organisées dans toutes les zones d'activité. En République arabe syrienne, la campagne annuelle d'éducation sanitaire, lancée simultanément dans les écoles publiques et celles de l'Office, avait pour thème "Les soins de la peau".

Services infirmiers

113. Le personnel infirmier a assuré, comme par le passé, des tâches variées dans les dispensaires de l'UNRWA, les maternités, les centres de réhydratation et de nutrition et les deux hôpitaux de l'Office. Ces tâches comprenaient les permanences d'après-midi et de nuit dans tous les dispensaires de Gaza et dans les camps d'urgence en Jordanie orientale. En outre, le personnel infirmier a également participé à l'éducation sanitaire, à diverses enquêtes et études, aux programmes normaux d'immunisation et aux campagnes massives de lutte anti-cholérique; il a pris part à une vaste campagne de visites à domicile pour dispenser des services aux accouchées, aux nourrissons et aux enfants de moins de trois ans ainsi qu'aux tuberculeux. Dans la plupart des cas, les accouchements ont eu lieu à domicile, avec l'assistance de l'une des 97 dayahs inscrites dans les dispensaires et qui sont, dans une large mesure, contrôlées par le personnel du centre de santé.

114. Etant donné la pénurie générale de sages-femmes qualifiées, en particulier en Jordanie orientale et en Jordanie occidentale, on s'est attaché en priorité à rechercher les candidates susceptibles de recevoir une éducation de base et une formation plus poussée de sages-femmes, ainsi que les moyens et les installations nécessaires à cet enseignement. En dépit de certains résultats obtenus, les efforts dans cette voie doivent être poursuivis; l'Office devra notamment continuer ses cours de formation de sages-femmes à Gaza.

115. Tout en encourageant et en aidant la formation d'infirmières et d'infirmiers, l'Office a poursuivi l'enseignement en cours d'emploi, les cours de recyclage et les stages de formation de son personnel.

116. Les conditions d'emploi des infirmières et sages-femmes auxiliaires ont été améliorées par l'abolition du grade le moins élevé établi pour cette catégorie d'employées et la création d'un grade supplémentaire au-dessus du grade le plus élevé; cette mesure a touché 93 membres du personnel.

117. Grâce à l'aide précieuse, en espèces et en nature, fournie par douze organisations et groupements bénévoles, l'Office a distribué une couverture et un pain de savon à tous les nouveau-nés par l'intermédiaire des centres PMI. En outre, des layettes ont été distribuées aux jumeaux, aux prématurés et à tous les nouveau-nés dans les camps d'urgence de Jordanie orientale et de Syrie. Ces derniers ont eu droit à une couverture supplémentaire (en laine) durant les mois d'hiver. L'Office a distribué aussi des layettes aux familles les plus démunies dans toutes les zones d'activité.

Nutrition

118. Dans le cadre de la protection qu'il assure aux réfugiés en matière de santé, l'Office exerce une surveillance constante sur leur état de nutrition et prend des mesures de protection comme la mise en oeuvre d'un programme d'alimentation d'appoint (voir par. 59 à 65 ci-dessus). Quelques études limitées ont été faites dans certaines zones d'activité pour déterminer l'état de nutrition de certains groupes de réfugiés. Ces études ont notamment porté sur la taille et le poids des enfants de sept ans et sur les cas d'anémie et de goître. Le manque de fonds n'a pas permis d'entreprendre une étude complète.

119. L'alimentation des réfugiés a été assurée d'une manière satisfaisante au cours de la période couverte par ce rapport. Les nourrissons et les enfants de moins de trois ans qui se rendent aux centres de protection infantile font l'objet d'une surveillance régulière et poussée. Dans la mesure du possible, cette surveillance est régulièrement étendue aux enfants âgés de quatre à cinq ans. Une attention particulière est accordée aux nourrissons et aux enfants qui souffrent de sous-alimentation et de malnutrition.

Assainissement du milieu

120. Le programme d'assainissement du milieu comprend l'approvisionnement en eau potable, l'écoulement des eaux ménagères, l'enlèvement des ordures et des déchets, l'écoulement des eaux de ruissellement et la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs de maladies. Il a été maintenu en général à un niveau satisfaisant dans les 63 camps de réfugiés, dont dix camps d'urgence. Dans certaines localités, des installations, tels bains publics et abattoirs, ont été également aménagées. Dans les camps d'urgence, les conditions de l'habitat ont continué à s'améliorer en général.

121. En Jordanie occidentale, le réseau municipal de distribution d'eau à été étendu aux camps de Nour Chams, de Naplouse No 1 et de Arroub; le camp de Jalazone a été relié à un réseau régional de distribution d'eau. On a assuré un meilleur approvisionnement en eau à quatre autres camps de Jordanie occidentale et à un camp du territoire de Gaza pour éviter de graves pénuries d'eau. Des crédits ont été accordés pour assurer un meilleur approvisionnement en eau à deux camps d'urgence en Syrie, et un projet destiné à assurer plus d'eau à un troisième camp est à l'étude. Des appareils de verdunisation pour le traitement de l'eau ont été installés au camp de Baqa'a (Jordanie) et au camp de Rashidiyeh (Liban).

122. Le programme de construction de latrines familiales, qui est subventionné par l'Office, a été intensifié et étendu aux camps d'urgence. De nouveaux égouts ont été installés au camp de Wavel au Liban; le réseau d'égouts du camp de Nairab, en Syrie, est en voie d'aménagement. Dans trois camps, les réfugiés construisent eux-mêmes des égouts : à Chatila (Liban), à Qabr Es-Sitt (Syrie) et à Balata (Jordanie occidentale). Au camp de Naplouse No 1 (Jordanie occidentale), des travaux similaires ont été terminés. Dans les camps du Liban, un projet d'aménagement de caniveaux pour les eaux de ruissellement et de pavage de sentiers, exécuté par les réfugiés avec l'aide de l'Office, se poursuit de façon satisfaisante. Des fonds ont été alloués en vue d'améliorer et d'étendre les caniveaux dans certains camps de Jordanie occidentale et de Jordanie orientale.

123. Tout en poursuivant les plans et les travaux d'amélioration dans les camps choisis, compte tenu des conditions locales et de ses possibilités financières, l'Office s'efforce davantage d'aider les projets exécutés par les réfugiés.

124. En novembre, la municipalité de Gaza, confiée par les autorités militaires à un civil israélien, nommé maire p.i. après la destitution du maire arabe, s'est unilatéralement substituée à l'Office pour assurer les services d'hygiène d'une partie du camp de la Plage (Chatti) dans le territoire de Gaza. (Le maire arabe de la ville avait été destitué peu de temps après le refus du Conseil municipal de Gaza de se conformer aux instructions des autorités israéliennes concernant les services assurés aux réfugiés du camp, incorporé par les

autorités militaires à la ville de Gaza le 25 juin 1972.) 15/ Cette décision de fournir des services que l'Office assurait depuis sa création a été accompagnée par la démolition sans préavis d'installations pour l'enlèvement des ordures appartenant à l'Office et de l'introduction d'un nouveau système d'enlèvement des ordures (peu satisfaisant à ses débuts), alors que des pourparlers techniques sur la possibilité d'améliorer ces services avaient lieu entre l'administration militaire et l'Office et que ce dernier ne voyait aucun motif de ne pas les voir aboutir à des recommandations adoptées d'un commun accord. L'Office a protesté contre cette mesure et le Bureau de Gaza a demandé, dans une lettre datée du 27 novembre 1972 au Gouverneur militaire, de plus amples détails sur les intentions de l'administration militaire quant aux services dans les camps. L'Office a également réclamé des compensations pour ses installations démolies. En dépit de lettres de rappel, la seule réponse obtenue jusqu'ici par l'Office a été un accusé de réception, daté du 16 janvier 1973, à sa lettre du 27 novembre 1972. L'Office poursuit la question avec le Ministère israélien des affaires étrangères.

125. La position de l'Office sur de telles questions, portant sur la responsabilité des services qu'il assure et leur modification, a été définie dans la déclaration du Commissaire général, faite le 2 novembre 1972 devant la Commission politique spéciale. En résumé, l'Office estime que la simple inclusion d'un camp dans une zone municipale ne revêt, en elle-même, aucune importance particulière quant au mandat de l'Office. Cependant, si une municipalité devait proposer d'assumer la responsabilité d'un service fourni par l'Office en vertu de son mandat, l'UNRWA s'attendrait à être consulté au préalable, et la question se poserait de savoir si la proposition est compatible avec son mandat. Le point décisif pour l'Office pourrait être le degré de contrôle qu'il exercerait sur le service, à savoir si la municipalité agirait en tant que mandataire de l'UNRWA, aux termes d'un accord à conclure, afin d'assurer le service d'une manière plus avantageuse aux réfugiés ou d'une manière plus économique et efficace, sans pour autant leur porter préjudice.

126. Au cours de la période couverte par ce rapport, 224 latrines familiales, 55 latrines publiques, 36 installations pour la collecte des ordures (y compris celles mentionnées ci-dessus), 37 grands bacs à ordures et trois points d'eau ont été démolis par les autorités israéliennes dans le territoire de Gaza pour permettre l'élargissement de routes et l'exécution de projets semblables. L'Office a protesté à plusieurs reprises et a réclamé des dédommagements. Les pourparlers avec les autorités israéliennes ont permis d'aboutir à un accord sur le remplacement des latrines publiques par des latrines familiales dans les camps du territoire de Gaza. Les autorités israéliennes se sont engagées à assurer les deux tiers des frais encourus, montant supérieur aux frais du remplacement des latrines publiques démolies jusqu'ici. L'Office s'est engagé à payer le restant, afin d'améliorer les conditions de vie des réfugiés. Ceci permettra de remplacer presque toutes les latrines publiques des camps du territoire de Gaza par des latrines familiales.

15/ Le 15 décembre 1966, les autorités égyptiennes avaient décidé d'incorporer le camp de la Plage à la ville de Gaza, mais cette décision n'avait pas été appliquée. Les services d'hygiène et l'adduction d'eau ont toujours relevé des responsabilités de l'Office.

127. Les réclamations relatives à d'autres installations sanitaires démolies par les autorités israéliennes, dont celles servant à la collecte des ordures, et les points d'eau, font toujours l'objet de pourparlers avec ces autorités.

Formation de personnel médical et paramédical

128. L'Office a continué d'encourager la formation dans le domaine de la santé publique. Actuellement, il y a 233 réfugiés qui bénéficient des bourses universitaires accordées par l'UNRWA : 200 pour la médecine, 8 pour l'art dentaire, 21 pour la pharmacie et 4 pour la médecine vétérinaire (voir par. 169 ci-après). En outre, 51 élèves suivent des cours d'infirmiers, une infirmière diplômée apprend l'administration et la pédagogie, 60 réfugiés reçoivent une formation d'aide-pharmacien et 33 de technicien de laboratoire. Durant l'année, 120 étudiants ont terminé leur formation ou devaient obtenir leur diplôme : 42 médecins, six dentistes, sept pharmaciens, deux vétérinaires, 11 infirmières, une infirmière-sage-femme, deux sages-femmes suivant des cours de perfectionnement, 22 pharmaciens auxiliaires, 16 techniciens de laboratoire, cinq techniciens de radiologie et six kinésithérapeutes.

129. L'Office a poursuivi activement la mise en oeuvre d'un programme de formation en cours d'emploi destiné à son personnel, comprenant des médecins, des infirmiers et des employés du service de l'alimentation d'appoint. Deux médecins ont obtenu un congé d'un an chacun pour se spécialiser en pédiatrie. Ayant obtenu un degré de maîtrise en santé publique, un autre médecin a bénéficié d'un second congé qui lui permettra de se spécialiser en pédiatrie sociale et préventive.

C. Enseignement général et professionnel

130. En 1972-73, l'effectif scolaire s'est établi ainsi : 255 984 élèves dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'Office et 3 967 dans les centres de formation professionnelle et les écoles normales. En outre, 69 085 enfants réfugiés ont fréquenté les établissements publics ou privés d'enseignement primaire élémentaire, primaire supérieur ou secondaire des pays d'accueil et 88 élèves inscrits dans des écoles techniques privées y ont bénéficié de bourses d'études. En 1972-73, l'Office a accordé 455 bourses d'études dans diverses universités du Moyen-Orient. Il y a eu 1 226 maîtres en exercice qui ont suivi la formation en cours d'emploi de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO.

131. Ces chiffres témoignent du développement régulier du programme d'enseignement général qui, en raison de la croissance démographique, a caractérisé d'année en année le système scolaire UNRWA/UNESCO. Le nombre d'enfants réfugiés inscrits dans les écoles UNRWA/UNESCO a augmenté de 11 000. Le nombre d'enseignants a atteint près de 7 400 personnes, contre un peu plus de 7 000 pour l'année précédente, et le nombre des écoles de l'Office est passé de 517 à 546. Le nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques et privées se trouvant dans les zones d'activité de l'Office est resté presque au même niveau; et l'on comptait près de 400 jeunes gens et jeunes filles de plus dans les centres de formation professionnelle et les écoles normales de l'Office. Une fois de plus, les dépenses pour l'enseignement ont représenté près de la moitié du budget total de l'Office.

132. Cette expansion régulière et naturelle des effectifs scolaires a porté de 43,3 p. 100 en 1969-70 à 57 p. 100 en 1972-73 le pourcentage des élèves fréquentant les écoles utilisant le système des classes alternées. En Jordanie et en République arabe syrienne, où le système des classes alternées est le plus fréquent, 87,6 p. 100 et 74,5 p. 100 des écoliers du primaire élémentaire fréquentaient en 1972-73 des écoles utilisant systématiquement ou partiellement ce système, contre 69,7 p. 100 et 66,4 p. 100 en 1969-70. L'Office a pu poursuivre son modeste programme de constructions scolaires, dans les limites des fonds obtenus, grâce à des contributions spéciales et des terrains disponibles. Ce programme et l'augmentation des classes alternées ont permis d'éviter qu'on ne refuse l'inscription d'enfants d'âge scolaire.

133. Le programme de construction d'écoles approuvé en 1971-72 et financé par des contributions spéciales de sources gouvernementales et non gouvernementales destinées aux dépenses d'immobilisation a surtout pour objet, d'une part, d'éviter le recours au système des trois classes alternées et l'extension du système des deux classes alternées, et, d'autre part, de remplacer les locaux loués les plus défectueux. Ce programme a permis de construire 134 salles de classe, 7 laboratoires de sciences, 4 salles à usage multiple et 12 bureaux, au cours de l'année scolaire 1972-73. Il prévoit également la construction de 137 salles de classe, de 8 laboratoires de sciences et de 16 bureaux, dont certains sont déjà en chantier.

134. Quant à la formation professionnelle et pédagogique dans les centres de l'Office, ses effectifs ont augmenté d'environ 400 jeunes réfugiés par rapport à l'année dernière. Cela est dû au fait que le Centre de Sibline (Liban), dont les effectifs avaient été réduits pour des raisons disciplinaires en 1970-71,

fonctionne à nouveau presque normalement, et à l'extension du Centre de formation d'Amman, inauguré par Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie le 3 octobre 1972. Les écoles techniques de Sibline et de Gaza sont toujours en régime d'externat, alors que les six autres écoles restent en régime d'internat. Les travaux d'agrandissement de l'Ecole technique de Kalandia (en Jordanie occidentale) ont subi de nouveaux retards en raison de la hausse des frais de construction et n'étaient pas encore terminés au 30 juin 1973. Les diplômés des écoles professionnelles de Gaza et de Jordanie occidentale ont, comme l'année dernière, trouvé plus facilement un emploi, et l'on a également enregistré un léger progrès dans l'emploi des enseignants sortis en surnombre des deux écoles normales de Ramallah, en Jordanie occidentale.

135. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO a, l'année dernière encore, assuré avec succès la formation pédagogique en cours d'emploi des instituteurs et du personnel enseignant occupant des postes de responsabilité. Comme les cours de base d'enseignement général ou de pédagogie, initialement organisés à l'intention des maîtres du primaire élémentaire et du primaire supérieur (dont la plupart, autrefois non qualifiés, ont maintenant terminé ces cours) finissent graduellement, l'Institut s'est davantage consacré à la formation en cours d'emploi du personnel occupant des postes clefs, notamment des directeurs d'école, inspecteurs et formateurs pédagogiques, ainsi qu'aux cours spéciaux traitant des techniques et des innovations pédagogiques et aux cours de recyclage destinés aux maîtres qualifiés.

Enseignement général

136. En 1972-73, le système scolaire UNRWA/UNESCO a dû être encore développé pour accueillir 255 984 élèves réfugiés, 7 378 maîtres et directeurs d'établissements dans 546 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures. En outre, 47 682 élèves étaient inscrits dans les écoles publiques et privées de ces deux cycles qui couvrent les neuf premières années d'enseignement général, sauf au Liban où ils sont de dix années. Dans le cycle du secondaire supérieur, les écoles privées et publiques comptaient 21 403 élèves. Au personnel enseignant employé par l'Office, il faut ajouter 68 inspecteurs primaires élémentaires et spécialisés, pour les cinq zones d'activité de l'UNRWA, dont chacune a son propre personnel d'administration scolaire relevant d'un responsable pour les questions d'enseignement. La coordination et le contrôle technique de ce système scolaire sont assurés par le Département de l'enseignement UNRWA/UNESCO au siège de l'Office dont fait partie une équipe de spécialistes détachés par l'UNESCO.

137. Le problème des manuels scolaires dans les écoles UNRWA/UNESCO est resté au même point. Tous les manuels nouvellement introduits ou réédités par les ministères concernés des pays d'accueil doivent obtenir l'approbation du Directeur général de l'UNESCO avant d'être utilisés dans les écoles de l'Office. En Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza, l'importation des manuels scolaires approuvés par le Directeur général est soumise à l'autorisation des autorités occupantes. A la fin de la période considérée, la situation se présente comme suit dans chacune des zones :

138. Au Liban, six nouveaux manuels recommandés par le gouvernement ont été approuvés par le Directeur général. Au 30 juin 1973, 156 ouvrages utilisés dans les écoles UNRWA/UNESCO avaient été approuvés par le gouvernement et par le Directeur général.

139. Dans la République arabe syrienne, huit manuels récemment recommandés par le gouvernement ont été approuvés par le Directeur général. Les 22 titres mentionnés dans le rapport de l'année dernière comme étant examinés par le Directeur général n'ont pas encore été approuvés.

140. En Jordanie, aucun nouvel ouvrage n'a été sélectionné par le gouvernement, mais deux manuels ont été révisés et trois retirés. Sur les 19 ouvrages que le Ministère de l'éducation s'était engagé à revoir, un a jusqu'ici été approuvé par le Directeur général de l'UNESCO et le Ministère en a retiré un autre. Au 30 juin 1973, sur un total de 102 manuels sélectionnés, 82 avaient été approuvés par le Directeur général de l'UNESCO, trois refusés et 17 étaient toujours à l'examen. Les autorités d'occupation ont autorisé l'importation en Jordanie occidentale de 77 manuels sur les 82 ouvrages autorisés.

141. A Gaza, le Gouvernement égyptien a apporté un grand nombre de changements aux listes d'ouvrages sélectionnés, intéressant pratiquement toutes les matières du programme. On a compté 18 additions, 11 révisions et 23 substitutions. Au 30 juin 1973, sur 91 ouvrages sélectionnés, 62 avaient été approuvés et 29 étaient toujours examinés par le Directeur général. Les autorités d'occupation ont autorisé l'importation de 61 des 62 manuels approuvés.

142. Pour la quatrième année consécutive, l'UNESCO a, en coopération avec l'UNRWA et après consultation des autorités égyptiennes et israéliennes, organisé des examens pour l'obtention du diplôme égyptien de fin d'études secondaires (Tawjihi) dans le territoire de Gaza. Du 26 juin au 4 juillet 1972, 6 999 candidats au total ont passé les épreuves, sous la surveillance de plus de 1 000 enseignants locaux, employés par l'Office ou par la direction de l'enseignement et de la culture à Gaza, et de 33 experts internationaux appartenant pour la plupart au Département de l'éducation UNRWA/UNESCO, désignés par le Directeur général de l'UNESCO. Outre cet examen, et toujours avec l'accord et le concours des parties intéressées, l'examen spécial du Tawjihi, nécessaire pour être admis à l'Université El-Azhar, a, pour la première fois, été organisé sous la direction de l'UNESCO. Cent trente-sept candidats au total ont passé les épreuves réparties sur deux sessions, la première tenue du 21 août au 4 septembre 1972, la seconde - une session de rattrapage pour les recalés - organisée du 16 au 21 octobre 1972, sous le contrôle de trois experts internationaux appartenant à l'UNESCO et de 20 surveillants locaux. L'appui logistique et d'autres services essentiels ont été assurés par la Direction de l'enseignement et de la culture de Gaza et par le bureau régional de l'UNRWA. L'Egypte a annoncé par la suite que 2 614 élèves avaient réussi aux épreuves du certificat de fin d'études secondaires et 95 à celles du Tawjihi d'El-Azhar. Entre septembre et décembre 1972, 732 des élèves reçus à l'examen en 1971 ont traversé le canal de Suez en deux convois organisés par le Comité international de la Croix-Rouge pour s'inscrire dans des universités égyptiennes.

Liban

143. L'année scolaire a commencé au Liban le 6 septembre 1972, pour les établissements UNRWA/UNESCO. Sur les 79 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures existantes, 39 recourent au système des deux classes alternées, ce qui porte le nombre de classes à 464. L'effectif total des élèves était de

35 694 avec 1 117 maîtres. Le nouveau programme adopté en 1971 par le Ministère libanais de l'éducation nationale a été appliqué en seconde année dans les écoles UNRWA/UNESCO du primaire supérieur. Des mesures ont été prises pour l'introduire dans les classes inférieures du cycle primaire élémentaire, dès la prochaine année scolaire.

144. Neuf enfants réfugiés qui jouaient à l'intérieur ou à proximité d'un verger en dehors des heures de classe ont été tués et 26 blessés au cours d'un raid aérien israélien du 8 septembre 1972, près du camp de Nahr el-Bared dans le nord du Liban. Ce raid a également causé de légers dommages à une école qui a été fermée jusqu'au 23 septembre. En raison de l'attaque aérienne israélienne contre le camp de Nabatieh et de l'incursion militaire israélienne du 16 septembre 1972 au Liban-Sud, les écoles du camp de Nabatieh sont restées fermées pendant près d'un mois, les réfugiés ayant quitté le camp pour des endroits moins exposés. Les réfugiés revenant progressivement, les écoles ont rouvert avec la moitié environ de leurs effectifs normaux.

145. Au cours du raid nocturne israélien du 21 février 1973 contre les camps de Nahr el-Bared et de Baddawi (Liban-Nord), une école UNRWA/UNESCO, composée de 11 classes, a été rendue complètement inutilisable par le souffle des explosions, et des vitres ont été brisées dans des écoles voisines.

146. Les combats entre l'armée libanaise et les organisations palestiniennes déclenchés le 2 mai 1973 ont interrompu les cours dans les écoles de l'Office pendant près de trois semaines en mai. La plupart des écoles UNRWA/UNESCO à Beyrouth se trouvant dans les quartiers où les tirs étaient les plus nourris, élèves et instituteurs ont dû s'abriter ailleurs. Les écoles de l'Office situées en dehors de Beyrouth n'ont pas été directement affectées par les combats, mais ont été fermées du 3 au 23 mai inclus en raison de la proclamation de l'état d'urgence et de l'imposition du couvre-feu pendant la journée; conformément à un décret du Ministère de l'éducation, les écoles du Liban ont rouvert leurs portes le 24 mai, et l'année scolaire pour les écoles de l'Office a été prolongée du 22 juin au 7 juillet 1973. Pendant la majeure partie de la période du 2 au 23 mai, 11 bâtiments scolaires UNRWA/UNESCO de la région de Beyrouth ont été occupés par des familles réfugiées dont les abris avaient été directement ou indirectement affectés par les hostilités. Toutefois, au 23 mai, tous les locaux occupés avaient été évacués. Un bâtiment de quatre étages, abritant deux écoles utilisant le système des classes alternées, a été sérieusement endommagé. Les deux étages inférieurs ont été ensuite déclarés utilisables, bien que nécessitant des réparations importantes. Sur 34 écoles à Beyrouth, 19 autres ont subi de légers dégâts. Du mobilier ainsi que du matériel d'enseignement ont été détruits ou perdus. Au 28 mai, les effectifs étaient redevenus normaux dans toutes les écoles, sauf celles du bâtiment endommagé et une école située dans un camp.

République arabe syrienne

147. Les écoles UNRWA/UNESCO en République arabe syrienne ont ouvert leurs portes le 16 septembre 1972. Les 95 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures gérées par l'Office avaient un effectif de 34 240 élèves et 1 031 maîtres. Soixante et une de ces écoles ont utilisé le système des classes alternées, soit 619 classes.

Jordanie orientale

148. La rentrée a eu lieu le 1er septembre 1972 dans les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie orientale. Le nombre d'écoles primaires élémentaires et primaires supérieures relevant de l'Office s'est élevé à 168, dont 145 utilisant le système des classes alternées pour 1 770 classes. L'effectif scolaire s'est établi à 93 314 élèves.

Jordanie occidentale

149. L'année scolaire a débuté le 1er septembre 1972 dans les établissements UNRWA/UNESCO de Jordanie occidentale. Le nombre d'écoles primaires élémentaires et primaires supérieures s'est élevé à 87, dont 28 ont eu recours au système des classes alternées pour 221 classes. L'effectif scolaire a atteint 30 387 élèves.

Gaza

150. L'année scolaire a débuté le 9 septembre 1972 dans les écoles UNRWA/UNESCO de Gaza. Le nombre des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures s'est élevé à 117, dont 52 utilisant le système des classes alternées pour 508 classes. L'effectif scolaire s'est établi à 62 349.

Programme d'activités pour la jeunesse

151. Le programme d'activités pour la jeunesse est mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA) dans 31 camps; environ 3 600 jeunes gens y participent, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier.

152. Outre les activités récréatives et sociales, les jeunes réfugiés ont réalisé un certain nombre de projets d'entraide pour améliorer leurs centres; ainsi, dans un camp de Jordanie orientale et deux de Jordanie occidentale, trois nouveaux centres sont en cours de construction; les membres et les habitants des camps ont couvert plus de 60 p. 100 des frais de ces projets par leur travail et de petites donations. Les jeunes adhérents ont également participé avec enthousiasme aux projets communautaires tels qu'aménagement de chemins dans les camps, amélioration d'installations scolaires, création de jardins et campagnes d'éducation sanitaire.

153. Au cours de l'année, 300 jeunes gens ont suivi des cours de moniteurs pour l'entraînement aux sports, la culture physique, l'animation des camps d'été et le scoutisme. Un autre groupe de 279 jeunes réfugiés, entre 8 et 16 ans, et 40 conseillers bénévoles ont participé à des camps d'été à Gaza et en Jordanie occidentale; enfin, 50 jeunes ont pris part avec 10 conseillers à un camp d'hiver à Jericho. Ces camps, qui étaient fort réussis, ont été très appréciés par les jeunes et leurs parents.

154. L'YMCA a fourni en 1973 [illegible] fonds distincts pour recruter des moniteurs chargés de superviser les act[illegible]és de jeunes, former des animateurs bénévoles, acheter de l'équipement supplémentaire et aider les projets mis en chantier par

les jeunes réfugiés dans les camps. L'Alliance a aussi financé trois camps d'été spéciaux à l'intention de 140 orphelins réfugiés (40 au Liban et 100 en Jordanie orientale).

Activités pour les enfants d'âge préscolaire

155. Ce programme populaire qui, en raison du budget limité, doit être financé par des contributions et des dons spéciaux, accorde un intérêt particulier aux besoins des enfants de trois à six ans. On favorise le développement mental et l'esprit d'initiative des enfants par des périodes de jeux surveillés et leur état de santé est soigneusement contrôlé. Trente-deux centres s'occupant de 4 081 enfants fonctionnent actuellement avec l'aide et la coopération d'un certain nombre d'institutions bénévoles. En 1970, l'American Friends Service Committee a pris la relève au nom de l'Office dans le territoire de Gaza et a continué d'améliorer ce programme.

Activités pour les femmes

156. Dans 16 centres, dont deux administrés par des groupes bénévoles, on cherche à développer chez les jeunes filles et les jeunes femmes réfugiées des aptitudes qui leur permettent d'élever leur niveau de vie. Les 466 bénéficiaires y apprennent la broderie, le tricot, le crochet, les travaux de perles et de paille. Des machines à tricoter ont été installées dans six centres, cette année. Des cours d'éducation sanitaire, de secourisme et de travaux domestiques élémentaires ont été donnés; les femmes mieux instruites apprennent également à lire et à écrire aux illettrées. Ces programmes sont financés par des contributions spéciales.

Formation pédagogique

Formation avant l'emploi

157. Le programme de formation pédagogique avant l'emploi assure deux années de cours aux jeunes gens et aux jeunes filles après la fin des études secondaires. Au cours de l'année scolaire 1972-73, les enseignants de l'Office ont été formés dans quatre centres : un à Amman (Jordanie orientale), deux en Jordanie occidentale et un au Liban. Le nombre de réfugiés qui y étaient inscrits s'est élevé à 1 164 contre 1 031 en 1971-72 et 1 074 en 1970-71. Des 424 enseignants qui ont obtenu leur diplôme en juillet 1972, 190 étaient des institutrices.

158. Jusqu'ici, les quatre écoles normales de l'Office ont été axées sur la formation pédagogique des maîtres des six classes du cycle primaire élémentaire. Certains aspects du programme d'études sont cependant envisagés en partant de l'hypothèse que le diplômé peut être appelé à enseigner aussi dans le cycle primaire supérieur.

159. Les consultations que l'Office avait engagées avec le Ministère jordanien de l'éducation pour l'organisation d'un cours post-secondaire de trois ans, destiné à la formation d'enseignants spécialisés qui seraient chargés de l'enseignement primaire supérieur, ont abouti à un accord aux termes duquel une troisième

année de cours serait organisée pour la formation de cette catégorie d'enseignants, conformément aux besoins des établissements UNRWA/UNESCO.

160. Avant 1967, bon nombre de normaliens diplômés trouvaient des postes d'instituteurs du cycle élémentaire en dehors des écoles de l'UNRWA. Ces débouchés ont diminué, car la plupart des pays de la région ont fondé leurs propres écoles normales, mais les progrès de l'enseignement primaire dans d'autres pays semblent avoir récemment créé de nouveaux emplois. Les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie orientale et du Liban emploient la plupart, sinon la totalité, des diplômés des écoles normales d'Amman et de Sibline (Liban); mais les écoles de l'Office à Gaza et en Jordanie occidentale ne peuvent absorber qu'un peu plus de la moitié des diplômés des deux écoles normales de Ramallah (Jordanie occidentale) et quelques-uns seulement arrivent à obtenir un emploi dans les établissements scolaires publics et privés des territoires occupés. De nombreux diplômés de Ramallah, venus de Jordanie occidentale, peuvent encore trouver un emploi dans les pays arabes, mais ceux venant de Gaza éprouvent plus de difficultés. Depuis juin 1967, ces deux écoles ont conservé presque les mêmes effectifs que précédemment : on ne pouvait prévoir combien de temps la Jordanie occidentale resterait séparée de la Jordanie orientale, et refuser des places vacantes à des candidats qualifiés n'aurait pas été justifié. On prévoit qu'une partie des diplômés de 1972-73 ne pourront pas trouver d'emplois et on s'efforcera de les placer en dehors des territoires occupés.

Formation en cours d'emploi

161. L'Institut UNRWA/UNESCO de formation pédagogique assure toujours quatre types principaux de cours de formation en cours d'emploi destinés aux fonctionnaires de l'Office spécialisés dans l'enseignement. Le tableau qui suit montre le nombre de ceux qui les ont suivis durant l'année scolaire 1972-73.

Types de cours	Effectifs en 1972-73 (Chiffres en janvier 1973)
Cours de base pour la formation d'instituteurs non qualifiés du primaire élémentaire	211
Cours spécialisés pour la formation d'enseignants du primaire supérieur (secondaire inférieur)	258
Cours pour la préparation aux postes clefs (directeurs, inspecteurs et formateurs pédagogiques)	143
Cours de recyclage et cours spéciaux de perfectionnement pour maîtres diplômés	614
Total	1 226

162. Depuis le rapport de l'an dernier, 245 maîtres supplémentaires ont terminé les cours de base du programme de deux ou trois ans de formation en cours d'emploi d'instituteurs du primaire élémentaire et satisfait aux conditions requises par l'Institut pédagogique. Cela porte à 2 853, sur un effectif total de 3 814

maîtres inscrits, le nombre d'enseignants ayant rempli les conditions du programme de formation et reconnus par l'Office comme instituteurs qualifiés du cycle primaire élémentaire. La majorité de ces instituteurs étant maintenant diplômés, on s'attend à la diminution des effectifs de ce cours, tendance qu'on a observée pour la première fois il y a quatre ans.

163. Le programme de formation en cours d'emploi de maîtres pour le primaire supérieur, qui a débuté en 1967, a été poursuivi durant l'année scolaire 1972-73, mais avec des effectifs décroissants. Depuis la fin de l'année scolaire 1970-71, 374 maîtres du primaire supérieur ont rempli avec succès les conditions de ce programme d'instruction. Ainsi, 1 029 enseignants, sur un effectif total cumulé de 1 696 inscrits, ont terminé leur instruction et ont été reconnus par l'Office comme qualifiés pour enseigner dans le primaire supérieur.

164. Par suite de la diminution des effectifs inscrits aux deux premiers types de cours, l'Office a progressivement porté ses efforts sur la formation des cadres clefs de l'enseignement et sur les cours de recyclage et de perfectionnement des enseignants qualifiés. Le tableau suivant montre l'évolution de ces activités depuis 1969-70.

	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73
Cours pour les cadres clefs de l'enseignement (directeurs, inspecteurs, formateurs pédagogiques)	52	141	234	143
Cours de recyclage et cours spéciaux	75	70	247	614

165. L'Institut a rétabli sa section de recherches qui est maintenant dirigée par trois fonctionnaires spécialisés dans ce domaine, dont deux internationaux. La section a mis en chantier un plan d'enquête sur les problèmes relatifs à la formation des enseignants et des enfants, dans le but de remédier aux faiblesses du système d'enseignement et de l'améliorer.

166. Dans le cadre du programme spécial du PNUD, l'Institut pédagogique a continué à rendre des services d'assistance régionale à d'autres systèmes d'enseignement de la région, à la demande des gouvernements, apportant, la plupart du temps, son concours aux projets destinés à la formation en cours d'emploi, basés sur l'utilisation des média audio-visuels auxquels recourt l'Institut. La section des services d'assistance régionale de l'Institut a été renforcée et comprend trois fonctionnaires tous payés par le FISE. Pendant la période considérée, l'Institut a apporté aux systèmes d'enseignement de la région une aide qui a pris les formes suivantes :

A) Cours d'instruction et d'orientation dispensés, à l'Institut, à des cadres supérieurs employés dans des projets de formation d'instituteurs en cours d'emploi :

Région	Nombre de fonctionnaires	Durée
Bahreïn	5	5 - 9 mars 1973
Irak	9	9 - 28 avril 1973

B) Formation pédagogique spéciale de fonctionnaires des pays arabes :

Région	Nombre de fonctionnaires	Durée	But
Oman	4	Variable de 2 semaines à 2 mois	Enseignement général, pédagogie, inspection d'enseignement.
	1	Octobre 1972-juillet 1973	Inspection de l'enseignement des sciences
République arabe syrienne	1	4-8 décembre 1972	Utilisation des moyens audio-visuels dans la formation en cours d'emploi
République arabe du Yémen	6	9 déc. 1972 5 mars 1973	Inspection d'écoles

C) Visites de consultation

Le personnel de la section des services d'assistance régionale a effectué un certain nombre de tournées dans les pays cités plus haut, de même qu'au Soudan et au Sud-Yémen, soit en vue de les conseiller sur des problèmes d'ordre technique relatifs aux projets existants de formation d'instituteurs en cours d'emploi utilisant la technique des moyens audio-visuels, soit en vue d'examiner avec les autorités gouvernementales la possibilité d'y introduire à l'avenir de tels projets, soit les deux à la fois.

D) Matériels d'enseignement

L'Institut a continué à fournir des spécimens de ses matériels d'enseignement à d'autres programmes similaires d'enseignement et d'apporter son concours à l'étude et à l'échange de matériels produits par ces projets.

Bourses d'études supérieures

167. Au cours de l'année universitaire 1972-73, l'UNRWA a accordé au total 455 bourses d'études supérieures, dont 387 étaient des renouvellements et 68 des bourses nouvelles, ces dernières octroyées en totalité à des sujets venant de quitter l'école. Les bourses de l'UNRWA, dont le coût est couvert par des fonds provenant de diverses sources, ne sont attribuées que pour un an, mais elles peuvent être renouvelées annuellement jusqu'à la fin des études, à condition que les bénéficiaires soient reçus aux examens de fin d'année organisés par la faculté dont ils relèvent.

168. En 1968, la République fédérale d'Allemagne a généreusement accepté d'aider les étudiants réfugiés de Palestine dont les études avaient été affectées par les hostilités de 1967, en versant les fonds nécessaires à l'exécution d'un programme quinquennal évalué à 850 000 dollars. Aux termes de ce programme, 56 000 dollars ont été alloués pour l'octroi de 108 bourses au titre de l'année 1972-73.

169. Le tableau ci-après donne la répartition des titulaires de bourses d'études supérieures :

Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses d'études supérieures pendant l'année universitaire 1972-73

Pays	R.A.E.	Liban	R.A.S.	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Irak	Turquie	Arabie Saoudite	Koweït	Total
Médecine	114	8	66	6	-	6	-	-	-	200
Pharmacie	8	1	7	-	-	5	-	-	-	21
Art dentaire	1	-	3	-	-	4	-	-	-	8
Médecine vétérinaire	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Génie	49	21	23	-	-	16	1	4	-	114
Agriculture	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Formation pédagogique	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Commerce et économie	-	4	-	7	-	-	-	-	-	11
Lettres	9	5	7	6	-	1	-	-	1	29
Sciences	9	14	-	33	1	3	-	-	-	60
Mathématiques	-	-	-	2	-	1	-	-	-	3
TOTAL	199	53	106	54	1	36	1	4	1	455

Formation professionnelle et technique

170. Pendant l'année scolaire 1972-73, le programme de formation professionnelle et technique UNRWA/UNESCO a porté à 3 008 places la capacité des sept centres de formation administrés par l'Office, soit une augmentation, par rapport à l'année précédente, de 336 places dont la moitié résulte de l'admission de nouveaux effectifs au Centre de formation de Sibline qui fonctionnait avec des effectifs réduits depuis 1970, date à laquelle les admissions prévues avaient été annulées pour des raisons disciplinaires.

171. Pour le reste, l'augmentation de la capacité d'instruction résulte des progrès, en Jordanie orientale, du Centre de formation d'Amman - qui a commencé à fonctionner en 1971 et n'a donc pu atteindre sa pleine capacité avant 1972 - et de l'expansion de l'Ecole technique de Wadi Sir, devenu le plus important des centres de l'Office, avec une capacité actuelle de 736 places.

172. Le programme d'expansion du Centre de formation professionnelle et technique de Kalandia subit des retards du fait des délais intervenus dans l'achèvement des nouveaux locaux; il est douteux que le projet soit terminé avant le mois d'août, soit un an de retard. Entre-temps, plusieurs cours sont donnés dans des conditions difficiles, dans des locaux provisoires à l'Ecole technique de Kalandia.

173. De nombreux cours sont dispensés depuis dix ans ou plus dans les centres UNRWA/UNESCO de formation professionnelle et technique, et l'Office a donc affecté plus de 250 000 dollars dans son budget 1973 au renouvellement du matériel ancien et à l'acquisition de matériel moderne pour maintenir le programme d'instruction professionnelle et technique à l'avant-garde des développements de la technologie.

174. Le programme de stages dans l'industrie est toujours en suspens et il semble peu probable qu'il soit relancé dans un avenir prochain, bien qu'il ait constitué un précieux apport au programme régulier de formation puisqu'il a donné aux plus méritants des diplômés la possibilité d'acquérir une expérience pratique dans les usines d'Europe.

175. Les perspectives d'emploi pour les diplômés des centres de formation professionnelle de l'Office demeurent encourageantes.

176. On trouvera au tableau 16 de l'annexe I des détails sur les cours de formation donnés durant l'année scolaire 1972-73 dans chacun des centres.

Formation des adultes

177. Cet enseignement assure une certaine instruction professionnelle à de nombreux jeunes réfugiés adultes qui ne possèdent pas les qualifications requises pour être admis dans les centres de formation professionnelle. Cette année, 1 645 jeunes femmes et jeunes filles ont suivi pendant six mois des cours de couture dans 33 centres de l'UNRWA. Le programme comprend également des cours de cuisine, de travaux ménagers, de principes d'hygiène et des cours d'initiation des illettrées

à la lecture et à l'écriture. A partir de septembre 1973, la durée des cours sera portée à 11 mois, de manière à relever le niveau technique des élèves et à faciliter leur placement. Il existe en Jordanie occidentale trois centres de menuiserie où 44 réfugiés ont suivi des cours d'un an. La majorité des diplômés trouvent à s'employer sur place.

Formation des handicapés

178. Ce programme, qui assure un enseignement et une formation aux aveugles, aux sourds et aux infirmes, vise à leur permettre de devenir indépendants et d'être utiles à la collectivité.

179. Durant l'année considérée, 232 jeunes infirmes des deux sexes ont été placés dans des institutions du Moyen-Orient, dont 60 gratuitement. Quarante et un garçons et filles, atteints de cécité, ont été inscrits dans les classes primaires élémentaires de l'Institut pour aveugles de Gaza, financé par la Mission pontificale pour la Palestine et administré par l'UNRWA. En outre, le Centre a assuré la formation professionnelle de 22 élèves. L'Institut gère également une section de services à domicile, qui procure du travail à 22 réfugiés aveugles adultes vivant dans les camps.

D. Services communs et administration générale

180. Le tableau des effectifs du personnel international est demeuré sans changements majeurs par rapport à l'an dernier. Trois cent quatre-vingt-quatre nouveaux postes locaux ont été créés, tous dans le programme d'enseignement. Le tableau 22 de l'annexe I donne les détails des changements intervenus. Les indemnités de poste payées pour tenir compte des modifications des parités et de la hasse du coût de la vie ont entraîné une augmentation de quelque 208 000 dollars par an des dépenses relatives au personnel international rémunéré par l'Office.

181. La hausse du coût de la vie dans l'ensemble de la région a contraint à nouveau l'Office, dans la seconde moitié de 1972 et en 1973, d'augmenter, dans des proportions diverses, les indemnités de vie chère du personnel local. Le coût prévu de ces augmentations, calculé sur une base annuelle, s'établit comme suit :

	Coût annuel approximatif (Dollars)
Liban	255 000
République arabe syrienne	242 000
Gaza	822 000
Jordanie occidentale	642 000
Jordanie orientale	460 000
	2 421 000

(Les chiffres correspondant à chacune des zones d'activité reflètent à la fois l'importance de la hausse du coût de la vie, que l'Office a été contraint d'admettre et de compenser, et l'importance numérique du personnel de l'Office dans la zone en question.)

La difficulté d'estimer de manière objective les indemnités de vie chère nécessaires dans les territoires occupés, où il n'y a pas de statistiques complètes même avant 1967, a contraint l'Office à entreprendre une enquête spéciale en Jordanie occidentale, avec les conseils techniques du Bureau des statistiques des Nations Unies à New York. Cette étude a permis d'établir qu'en termes du dinar jordanien, le coût de la vie avait augmenté de plus de 40 p. 100 entre le début de 1967 et mars 1973, et que la rémunération du personnel n'avait pas suivi ce mouvement. L'Office a donc augmenté les allocations du personnel en Jordanie occidentale et à Gaza d'un montant qui, quoique inférieur à la progression réelle du coût de la vie, a accru de 672 000 dollars ses dépenses (chiffre qui permet d'aboutir au total mentionné plus haut).

182. On a attiré l'attention ailleurs (voir par. 224 et 225) sur les effets sensibles de l'inflation et de la dévaluation sur le budget de l'Office lequel est contraint, de par la nature de ses opérations, d'employer un important personnel de plus de 14 500 personnes. Le chiffre de 2 421 000 dollars, mentionné au paragraphe précédent au titre de coût annuel global des augmentations de la

rémunération du personnel local, qui ont dû être autorisées pour les raisons citées pendant la période allant du 1er juillet 1972 au 30 juin 1973, ne représente pas plus de 10 p. 100 des dépenses relatives au personnel local au début de la période et doit être examiné par rapport aux fluctuations de la dévaluation et de l'inflation dans la région.

183. La dévaluation du dollar des Etats-Unis a également sérieusement affecté les finances de la caisse de prévoyance de l'Office pour le personnel local. Les règlements de la caisse stipulent que les sommes dues aux participants qui quittent l'Office sont payées dans la monnaie du pays où ils ont travaillé, et les crédits sont enregistrés dans la même monnaie. Les employés étant tenus de verser 5 p. 100 de leur salaire et l'Office 10 p. 100 à cette caisse, l'Office doit prévoir assez de fonds et investir une partie suffisante de ses avoirs pour faire face à d'éventuelles obligations envers les membres de la caisse. Les revenus des avoirs investis ont permis aux membres d'accroître leur part. Depuis 1968, ces avoirs ont tous été investis en dollars des Etats-Unis et, jusqu'au 31 décembre 1972, les obligations de la caisse de prévoyance de l'Office étaient entièrement couvertes par eux. La récente dépréciation du dollar a entraîné un écart de plus de 2 millions de dollars calculé sur la base des taux de change courants, entre les avoirs de la caisse (y compris les revenus de 1972 et de 1973 à ce jour) et ses obligations. La fixation d'un taux d'intérêt pour répartir entre les comptes des membres de la caisse les recettes réalisées en 1972 sur les investissements (opération réduisant les avoirs et augmentant les obligations) a été retardée. Un accord a été conclu avec le Directeur général de l'OIT, confiant à la Division de la sécurité sociale de cette organisation le soin d'entreprendre une étude sur le fonctionnement de la caisse de prévoyance de l'Office, en collaboration avec les représentants des membres de la caisse et l'administration de l'Office.

184. Le projet pilote d'assurance-maladie (de groupes) pour le personnel local du siège central, auquel il a été fait allusion dans le rapport annuel de l'an dernier, est entré en vigueur le 1er septembre 1972 et fonctionne de manière satisfaisante. Au cours de l'année considérée, les conditions d'emploi des travailleurs manuels de l'Office ont été améliorées par l'institution d'un congé de maternité et l'introduction de légères modifications aux congés annuel et de maladie.

185. Au cours des dernières années, les rapports avec le personnel ont occupé davantage l'administration, qui a tenu à améliorer le système de représentation des employés recrutés sur place. Depuis le 1er mai 1973, des arrangements ont été effectués pour organiser une représentation séparée mais confédérée du personnel d'administration générale (3 036), du personnel enseignant (7 913) et des travailleurs manuels (3 780). Ces arrangements ont abouti à la création d'un modèle standardisé de statuts d'union du personnel organisant la représentation des employés dans chacune des zones d'activité de l'Office.

186. Bien que la fête nationale jordanienne, le 25 mai, soit tombée cette année un vendredi, jour où les écoles sont toujours fermées, le Directeur des opérations en Jordanie occidentale fut informé par les autorités militaires israéliennes que, pour des motifs de sécurité, les autres installations de l'Office devaient ouvrir. Comme en 1972, l'Office n'a donc pu permettre à ses employés jordaniens en Jordanie occidentale de célébrer le jour de leur fête nationale selon les règles de l'Office et la pratique des Nations Unies, et n'a pu que leur accorder un congé tombant un autre jour ouvrable.

E. Questions juridiques

Détention de fonctionnaires de l'Office

187. En 1972-73, 32 fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus en Jordanie orientale (pendant des périodes plus ou moins longues, dépassant six mois dans quatre cas) sans être accusés d'aucune infraction pénale. Aucun de ces fonctionnaires n'était encore détenu au 30 juin 1973. En outre, cinq autres fonctionnaires ont comparu devant des tribunaux militaires.

188. A Gaza, 29 fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus (pour des périodes de durée variable ne dépassant pas six mois) sans qu'ils aient été accusés d'une infraction pénale. Six d'entre eux étaient toujours détenus au 30 juin 1973. En outre, quatre fonctionnaires ont été jugés et condamnés par un tribunal militaire. En Jordanie occidentale, trois fonctionnaires ont été arrêtés et détenus (pour des périodes de durée variable ne dépassant pas six mois) sans être inculpés d'une infraction pénale. Un fonctionnaire était encore détenu le 30 juin 1973.

189. Comme il était indiqué dans de précédents rapports, l'Office s'occupe des cas de ses fonctionnaires arrêtés ou détenus, s'efforçant de connaître les raisons de ces mesures et de s'assurer qu'ils ne sont pas impliqués par suite de leurs fonctions officielles, compte tenu des droits et obligations du personnel découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des règlements intérieurs du personnel de l'Office. Il n'est cependant pas toujours aisé d'obtenir des informations précises.

Déplacements et activités professionnelles des fonctionnaires

190. Les difficultés relatives aux voyages des fonctionnaires du siège de l'Office dans la République arabe syrienne n'ont pas encore été complètement aplanies en pratique, en dépit d'un accord sur la procédure à suivre pour les demandes de visas 16/. On a notamment refusé le visa à deux hauts fonctionnaires de l'Office. Lorsque l'Office a demandé des explications à ce sujet, les autorités syriennes n'ont fourni qu'une déclaration d'ordre général motivant le refus des deux visas par des raisons de sécurité, sans préciser la cause de cette grave allégation. Les autorités syriennes ont également refusé à certains fonctionnaires recrutés localement l'autorisation de se rendre en Syrie et à d'autres, qui travaillent en Syrie, de se rendre en mission au siège de l'Office à Beyrouth. L'Office n'a pas non plus appris les motifs précis de ces mesures. L'Office a soulevé à plusieurs reprises cette question avec les autorités, qui ont justifié ces mesures par des raisons de sécurité et, quant au personnel local en Syrie, par le fait qu'il était assimilé aux citoyens syriens 17/. Au cours d'une réunion au Ministère syrien des

---

16/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1) par. 169.

17/ Les autorités syriennes persistent toujours dans leur refus d'admettre le laissez-passer des Nations Unies comme document officiel de voyage pour cette catégorie d'employés, voir le Rapport annuel du Commissaire général pour 1969-1970, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8013), par. 155.

affaires étrangères, le Commissaire général a déclaré que l'Office s'inquiète de ces mesures et qu'il ne peut en accepter les implications. L'Office a également adressé des notes au Ministère des affaires étrangères, la plus récente datant du 3 avril 1973. Dans sa réponse, datée du 16 mai 1973, le Ministère n'a évoqué que le cas des deux hauts fonctionnaires, notant que les responsables de la sécurité maintenaient leur position. L'Office ne saurait se satisfaire d'une telle réponse et poursuit la question.

191. A Gaza et en Jordanie occidentale, des membres du personnel de l'Office ont été convoqués pour être interrogés par les autorités israéliennes sur des questions relatives à la sécurité et pendant leurs heures de travail. A Gaza, des fonctionnaires ont été convoqués aux heures de service à des réunions organisées par les autorités israéliennes pour discuter de la formation et de l'élargissement des conseils municipaux. Certains fonctionnaires ont accepté d'en faire partie, mais ils ont démissionné par la suite pour des raisons personnelles. L'Office a attiré l'attention des autorités israéliennes sur le fait que ses fonctionnaires ne devaient pas être convoqués durant les heures de travail 18/ et a clairement indiqué que ses fonctionnaires ne devaient siéger dans les conseils municipaux que si leurs tâches étaient compatibles avec leurs activités à l'UNRWA.

Locaux de l'Office et abris des réfugiés

192. La situation actuelle quant aux bâtiments de l'Office dans les camps de réfugiés au Liban est exposée au paragraphe 17, qui indique que certains d'entre eux, se trouvant à Beyrouth et dans sa banlieue, ont été rendus à l'UNRWA.

193. Au cours de l'année considérée, on a enregistré à Gaza cinq destructions d'abris à titre préventif 19/. L'Office a réclamé des compensations aux autorités israéliennes et les cas individuels ont été soulevés selon qu'il était approprié.

194. En septembre-octobre 1972, les autorités syriennes ont occupé les locaux de l'école normale de l'UNRWA à Homs avant qu'ils ne leur soient remis (voir par. 198 ci-après) 20/ et y ont entreposé des céréales. Quoique inutilisés par l'Office à l'époque, l'emploi de ces locaux à de telles fins, sans l'autorisation de l'Office, constituait une violation de ses privilèges et immunités. Dans une note verbale datée du 14 septembre 1972, l'Office a élevé une protestation énergique auprès du Ministère des affaires étrangères. (Les locaux du centre de Homs ont été cédés au gouvernement en janvier 1973 pour servir d'école d'agronomie sur une base convenue : voir par. 21 ci-dessus.)

18/ Un accord existe à Gaza concernant la procédure à suivre si les autorités israéliennes désirent interroger un membre du personnel pour des raisons de sécurité pendant ses heures de service (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013), par. 168).

19/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1), par. 174; le dernier incident de ce genre avait eu lieu le 11 janvier 1972. Dans quatre des cinq cas mentionnés, ce furent les habitants des abris qui les ont eux-mêmes démolis, pour récupérer les matériaux. Apparemment, les autorités militaires leur avaient enjoint de le faire, faute de quoi elles détruiraient elles-mêmes les abris ainsi que tout ce qu'ils contenaient.

20/ Les faits antérieurs sont mentionnés dans le Rapport annuel du Commissaire général pour 1969-1970 (A/8013), par. 14, et dans le Rapport pour 1971-1972 (A/8713 et Corr.1), par. 182.

Transport des fournitures de l'Office

195. Le paragraphe 178 du rapport de l'an dernier 21/ faisait état d'un accord conclu entre l'Office et les autorités syriennes sur le remboursement des frais de transport et de manutention encourus en Syrie par l'Office. Vers la fin de l'année considérée, les autorités syriennes ont commencé à effectuer régulièrement des remboursements. Jusqu'ici, 120 058 livres syriennes ont été versées, laissant un reliquat de 87 973 livres syriennes 22/.

196. La frontière entre la République arabe syrienne et le Royaume hachémite de Jordanie, qui avait été fermée en juillet 1971 23/, a été rouverte au trafic le 1er décembre 1972. Le 8 mai 1973, les autorités syriennes ont fermé la frontière syro-libanaise à tout trafic et il a fallu des permis spéciaux pour assurer le transport des fournitures de l'Office en Syrie et leur transit par la Syrie en Jordanie. Depuis le 6 juin 1973, toutefois, on n'a pas pu obtenir de permis. Dans une note verbale datée du 29 juin 1973 et adressée au Ministère des affaires étrangères, l'Office a attiré son attention sur les conséquences sérieuses de cet état de choses quant à ses activités tout en se référant à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et à l'Accord Bernadotte de 1948.

Créances sur les gouvernements

Liban

197. L'Office est heureux de signaler le recouvrement d'un montant de 517 367,08 livres libanaises, représentant la majeure partie d'une créance totalisée sur le Liban 24/. Un montant de 91 442 livres libanaises reste dû. Deux modestes créances, signalées au paragraphe 181 du rapport de l'an dernier et totalisant 30 224 livres libanaises, demeurent en suspens, de même que la créance afférente à des frais supplémentaires de transport ferroviaire.

République arabe syrienne

198. Aucun progrès n'a été réalisé pour le recouvrement des créances sur la République arabe syrienne, auxquelles se réfère le paragraphe 182 du rapport de l'an dernier, sinon le fait que l'Office a renoncé à la majeure partie de sa demande de compensation de 128 493 livres syriennes pour les pertes et dégâts résultant de l'occupation de l'école normale de Homs. Les autorités syriennes

---

21/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1).

22/ Ce reliquat était encore plus réduit au 31 août.

23/ Ce qui a entraîné certaines conséquences pour le transport des fournitures de l'Office du Liban en Jordanie, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1), par. 179.

24/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1), par. 181, première phrase.

se sont engagées à verser le reliquat de ce montant (12 580 livres syriennes). Ces dispositions font partie de l'accord aux termes duquel le centre a été transféré aux autorités syriennes pour servir d'école technique d'agronomie.

Jordanie

199. L'Office n'a pas encore reçu de réponse écrite à sa note verbale du 21 juin 1972 relative à ses créances sur le Gouvernement jordanien (y compris ses demandes de compensation résultant des hostilités de 1967), dont le montant s'élève à environ 675 000 dollars 25/. En conséquence, l'UNRWA a soulevé cette question verbalement auprès des autorités jordaniennes.

Créance commune sur le Liban, la République arabe syrienne et la Jordanie, au titre de frais supplémentaires de transport ferroviaire

200. La question de cette créance, qui s'élève à environ 1,5 million de dollars, est toujours au même point 26/.

Egypte (y compris la créance sur la Banque d'Alexandrie)

201. Aucun accord n'a pu se faire sur les créances de l'Office sur la République arabe d'Egypte qui atteignent 80 637,67 dollars (y compris sa demande de compensation relative aux hostilités de juin 1967) et la créance de 40 401,854 livres égyptiennes sur la Banque d'Alexandrie. La réclamation relative au remboursement des impôts indirects perçus sur l'essence s'établit maintenant à 1 529 dollars.

Israël

202. Le Ministère israélien des affaires étrangères a récemment informé l'Office que les créances (découlant des hostilités de juin 1967 et atteignant 780 548,44 dollars), qui ont fait l'objet de la note verbale de l'Office du 16 juin 1972 27/, étaient toujours à l'étude et que, tant que leur examen n'aura pas été achévé, le Gouvernement israélien réserve sa position sur le fond du problème.

203. Aucune solution n'est intervenue pour le remboursement des 417 882 dollars que réclame l'Office pour les abris démolis à Gaza en juillet et août 1971 28/. Concernant les 36 500 dollars réclamés par l'Office pour les latrines publiques et autres installations sanitaires démolies ou endommagées au cours de ces mêmes opérations, l'UNRWA a reçu 22 897 livres israéliennes, constituant un règlement partiel de la dette. Ce montant a été affecté au remplacement d'une partie des latrines. D'autres latrines publiques et installations sanitaires, affectées par

---

25/ Ibid., par. 183.

26/ Ibid., par. 184.

27/ Ibid., par. 186.

28/ Ibid., par. 187.

des travaux d'élargissement de routes, ont été ultérieurement démolies dans plusieurs camps. Les détails relatifs à cette question sont exposés au paragraphe 126.

204. Les sommes réclamées par l'Office en compensation des abris démolis à Gaza par mesure de précaution ou de représailles s'élèvent maintenant à 37 050 dollars.

Autres problèmes juridiques

205. Il y a eu un litige entre l'Office et l'un de ses entrepreneurs en Jordanie. Les efforts pour le régler n'ont pas abouti jusqu'ici et le recours à l'arbitrage paraît inévitable. Si elle était défavorable à l'Office, la sentence arbitrale pourrait entraîner de lourdes dépenses pour l'UNRWA, de l'ordre d'un million de dollars.

F. Opérations financières

206. Les comptes de l'Office et le rapport y relatif du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément. On trouvera ici un résumé des opérations financières effectives de l'UNRWA en 1972 et des prévisions concernant les opérations financières de l'exercice 1973. (L'exercice financier de l'Office coïncide avec l'année civile, tandis que le présent rapport couvre la période allant du 1er juillet 1972 au 30 juin 1973.)

207. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières de l'Office en 1972 :

Recettes en 1972	En milliers de dollars des Etats-Unis
Contributions gouvernementales	46 978
Contributions d'organismes intergouvernementaux autres que ceux des Nations Unies	2 365
Contributions d'organismes des Nations Unies	753
Contributions de sources non gouvernementales	1 110
Recettes diverses	699
Pertes de change à la suite de la dévaluation de devises détenues par l'Office	(357)
Recettes totales	51 548

Dépenses en 1972

	Opérations renouvelables	Opérations non renouvelables	Total
Services de secours	20 503	268	20 771
Services de santé	6 606	406	7 012
Services d'enseignement	23 915	392	24 307
Autres dépenses	-	36	36
Total	51 024	1 102	52 126

Excédent des dépenses par rapport aux recettes (déficit)	(578)
A ajouter : Fonds de roulement au 1er janvier 1972 (après ajustement des comptes des années précédentes)	4 933
Défalcation des réserves concernant des subsides réclamés par des gouvernements pour des services fournis aux réfugiés avant 1972	3 830
Fonds de roulement au 31 décembre 1972	8 185

N.B. Sont inclus dans la catégorie "autres dépenses" les frais de réparation ou de remplacement de biens appartenant à l'Office ou à son personnel, endommagés ou perdus à la suite de troubles locaux. Le cas échéant, des demandes de dédommagement ont été présentées aux gouvernements intéressés.

208. Dans le tableau ci-dessus, on distingue les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses encourues périodiquement) et les dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (améliorations au titre des dépenses d'immobilisation, comme la construction d'abris et de salles de classe, le remplacement de matériel hors d'usage et d'autres dépenses de caractère essentiellement exceptionnel). La distinction est importante en ce que : a) le coût des opérations renouvelables représente les obligations constantes de l'Office en vertu de son mandat, qui ne correspondent pas à une série de projets mais à des programmes de services essentiels; et b) les opérations non renouvelables sont souvent financées au moyen de contributions spéciales qui ne peuvent servir à couvrir les dépenses renouvelables.

209. L'aspect le plus significatif du tableau ci-dessus est le déficit encouru par l'Office pour la neuvième fois en 10 ans; ce déficit, cependant, est beaucoup moins important qu'il ne l'avait été la plupart des années précédentes. Bien que les recettes aient augmenté de 3,9 millions de dollars en 1972 par rapport à 1971 (quand le déficit avait atteint 0,8 million de dollars), les dépenses se sont également accrues de 3,7 millions de dollars, entraînant un déficit de 0,6 million de dollars au cours de l'année considérée.

210. Dans sa déclaration du 2 novembre 1972 à la Commission politique spéciale, le Commissaire général a regretté d'être obligé de reconnaître qu'étant donné la situation financière de l'Office, il était peu probable que les paiements suspendus dans le passé puissent être effectués. En conséquence, l'Office a défalqué les engagements financiers relatifs à ce sujet, qui s'étaient accumulés avant 1972, et a transféré les ressources ainsi libérées (soit 3,8 millions de dollars) au Fonds de roulement, comme indiqué au tableau plus haut. Des réserves de 1,4 million de dollars ont cependant été prévues pour 1972 et un montant similaire inscrit au budget de 1973.

211. Bien que le transfert de ces ressources au Fonds de roulement ait porté ce dernier (en dépit du déficit de l'année) à 8,2 millions de dollars en fin d'année, la position financière liquide de l'Office ne s'est pas pour autant améliorée. On a cependant enregistré une légère amélioration en fin d'année des liquidités de l'Office qui sont passées de 1,1 à 3,5 millions de dollars. Cette amélioration est due en partie au fait que les subventions prévues au budget de 1972 - soit 1,35 million de dollars - n'ont pas été versées et, en partie, au retard apporté au règlement d'autres engagements et au versement rapide de certaines contributions attendues. En dépit de cela, les disponibilités en caisse au 31 décembre 1972 étaient à peine suffisantes pour couvrir les besoins de janvier 1973. Mais le versement de contributions non encore réglées au 31 décembre 1972 et le versement à temps de certaines contributions pour 1973 ont jusqu'ici permis d'éviter un arrêt des opérations de l'Office par manque de liquidités.

212. Le montant des engagements non réglés et reportés de 1972 (ou d'années antérieures) à 1973 est de 1,6 million de dollars, contre 2 millions de dollars reportés de 1971 à 1972. En 1972, les économies réalisées sur le règlement des engagements contractés au cours des années précédentes ont atteint 75 000 dollars (somme qui a été versée au Fonds de roulement).

213. A la fin de 1972, les contributions annoncées par les gouvernements pour l'exercice 1972 (ou pour des années antérieures), mais non versées, s'élevaient au total à 9,1 millions de dollars, soit une réduction sensible par rapport au chiffre correspondant de 1971, qui atteignait 11,4 millions de dollars. Sur les sommes non payées à la fin de 1972, 8,2 millions de dollars étaient payables en espèces et 0,9 million en nature, sous forme de fournitures diverses. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs (marchandises entreposées par l'Office ou en cours de transport), estimée à 7,7 millions de dollars, était légèrement supérieure au chiffre atteint à la fin de 1971 (6,9 millions de dollars), en raison, notamment, du versement plus tôt que prévu de certaines contributions en nature pour 1973. Le montant des sommes à recevoir avait également quelque peu augmenté, passant de 0,6 million de dollars à la fin de 1971 à 0,8 million de dollars à la fin de 1972. Comme indiqué plus haut, la position des liquidités de l'Office s'était quelque peu améliorée en 1972.

214. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les entrées et sorties de fonds en provenance du NEED (Near East Emergency Donations, Inc.). Pour des raisons d'ordre technique et juridique, ces fonds ne peuvent être considérés comme faisant partie des ressources de l'UNRWA. Au 31 juillet 1973, l'Office avait pratiquement dépensé ou engagé l'ensemble des 6,8 millions de dollars des fonds de NEED (intérêts compris), notamment pour assurer aux réfugiés et autres personnes nouvellement déplacées vivant en Jordanie orientale et en République arabe syrienne des abris dans les camps d'urgence et l'infrastructure pour l'assainissement du milieu, ainsi que la construction d'installations scolaires, dont le Centre de formation professionnelle d'Amman.

215. Au début de 1973, l'Office a estimé à 1,4 million de dollars le déficit pour l'année, somme correspondant au montant des subventions prévues pour les gouvernements locaux pour les services fournis aux réfugiés (voir par. 210 ci-dessus). Les effets combinés de l'inflation persistante dans les zones d'activité de l'Office et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis de février 1973 ont cependant, par la suite, porté le déficit budgétaire de l'Office prévu pour 1973 à un montant estimé à 3,3 millions de dollars (les 1 400 000 dollars de réserves pour les subventions susmentionnées étant exclus). Le tableau ci-dessous résume, au 15 août 1973, les opérations financières de l'Office prévues pour 1973.

En milliers de dollars des Etats-Unis

Recettes prévues pour 1973

Contributions gouvernementales	48 688
Contributions d'organismes intergouvernementaux autres que ceux des Nations Unies	7 370
Contributions d'organismes des Nations Unies	940
Contributions de sources non gouvernementales	1 250
Autres recettes	860
Gains sur le change à la suite de la réévaluation de devises détenues par l'Office	260
Total des recettes	59 368

Dépenses prévues pour 1973	Opérations renouvelables	Opérations non renouvelables	Total
Services de secours	23 666	278	23 944
Services de santé	7 668	304	7 972
Services d'enseignement	29 220	698	29 918
Autres dépenses	-	842	842
Dépenses totales	60 554	2 122	62 676

Excédent estimatif des dépenses par rapport aux recettes (déficit)	(3 308)
A ajouter : Fonds de roulement au 1er janvier 1973	8 185
Défalcation des réserves relatives à des subventions aux gouvernements pour les services fournis aux réfugiés en 1972	1 350
A déduire : réserves pour déficit possible de la Caisse de prévoyance de l'Office à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis	(3 640)
Montant prévu du Fonds de roulement au 31 décembre 1973	2 587

N.B. La catégorie "autres dépenses" comprend en 1973 (outre les dépenses causées par les troubles locaux telles que mentionnées dans le N.B. du paragraphe 207 ci-dessus) les dépenses nécessaires pour augmenter les réserves touchant les indemnités de fin de service à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis.

216. En 1973, les dépenses afférentes aux opérations renouvelables seront probablement de 9,5 millions de dollars plus élevées que celles de 1972 (en raison surtout de la dévaluation et de l'inflation, mentionnées plus haut, et également à cause de l'accroissement des effectifs scolaires et des augmentations habituelles, telle la majoration annuelle des salaires). Les dépenses non renouvelables qui, comme mentionné plus haut, dépendent souvent de contributions spéciales et ont également été sensiblement affectées par la dévaluation en 1973, augmenteront, d'après les prévisions, de un million de dollars, de sorte que les dépenses totales prévues dépasseront de 10,5 millions de dollars celles de 1972. Si, comme on le prévoit actuellement, les recettes dépassent de 7,8 millions de dollars seulement celles de 1972, le déficit atteindra 3,3 millions de dollars (contre 0,6 million en 1972 et 0,8 million en 1971). De plus, l'augmentation des dépenses et du déficit en 1973 excluent la constitution d'une réserve de 1,4 million de dollars destinés au paiement de subventions aux gouvernements locaux pour les services de secours, de santé et d'enseignement qu'ils assurent aux réfugiés, comme indiqué au paragraphe 215 ci-dessus.

217. Une comparaison des tableaux récapitulatifs pour 1972 et 1973 confirme le fait que l'éducation continue à occuper une place toujours plus importante dans les programmes de l'Office (de 46,8 p. 100 en 1972, la part de l'éducation est passée à 47,7 p. 100 en 1973). On s'attend que les dépenses renouvelables pour les services d'enseignement augmentent de 5,3 millions de dollars environ en 1973, contre environ 4,2 millions de dollars seulement pour les services de secours et de santé réunis. Les dépenses renouvelables annuelles pour les services d'enseignement dépassent maintenant de plus de 5,6 millions de dollars les dépenses renouvelables annuelles pour les services de secours. On prévoit également que les dépenses en immobilisations de capital pour des améliorations touchant les services d'enseignement seront légèrement supérieures à celles relatives aux services de secours et de santé; le rapport entre les sommes dépensées dépendra cependant du montant des contributions spéciales que l'Office recevra en définitive pour financer les dépenses en immobilisation de capital dans le cadre de ces programmes en 1973.

218. Comme indiqué au paragraphe 216 ci-dessus, les prévisions de dépenses et de déficit mentionnées dans cette section du rapport ne tiennent pas compte des subventions de 1,4 million de dollars environ réclamées par les gouvernements locaux au titre de services de secours, de santé et d'enseignement dispensés aux réfugiés, car elles ont été éliminées du budget de 1973, l'Office n'ayant pas espoir de pouvoir les verser. Comme mentionné au paragraphe 210 ci-dessus, les réserves pour subventions relatives aux années antérieures à 1972 ont été défalquées en 1972; les réserves supplémentaires faites en 1972 ont été défalquées en 1973.

219. Outre le fait qu'elle a entraîné une augmentation du budget de l'Office en 1973, la dévaluation du dollar des Etats-Unis en février 1973 a également réduit la valeur des investissements de la Caisse de prévoyance de l'Office (qui étaient tous effectués en dollars) par rapport aux engagements de cette dernière. Comme mentionné au paragraphe 215 ci-dessus, le Fonds de roulement a été provisoirement débité de 3,6 millions de dollars pour couvrir un éventuel déficit découlant de cette dévaluation.

220. Comme le montre le tableau récapitulatif au paragraphe 215 ci-dessus, un déficit de 3,3 millions de dollars en 1973 réduira le Fonds de roulement (après les ajustements mentionnés) à près de 2,6 millions de dollars, montant qui est très loin de suffire à l'Office pour couvrir le coût des marchandises entreposées ou en cours de transport (estimé actuellement à 7 millions de dollars). Encore cette estimation implique-t-elle un certain nombre d'hypothèses dont les plus importantes sont que : a) il n'y aura pas de nouvelles augmentations des coûts unitaires (notamment des dépenses de personnel) et b) les contributions escomptées, mais non encore annoncées (pour 1973) par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, et non gouvernementales, estimées à plus de 9 millions de dollars, seront effectivement versées.

221. Avec des disponibilités en caisse de 3,5 millions de dollars seulement au ler janvier 1973 et un déficit prévu de 3,3 millions de dollars (ou plus) en 1973, l'Office aura probablement épuisé ses liquidités à la fin de 1973 (si ce n'est avant). A la fin de l'année en cours donc, le montant des sommes dues par l'Office, des indemnités pour cessation d'emploi du personnel et des autres obligations dont le paiement n'est pas assuré par des ressources spéciales, ne sera couvert que par les contributions annoncées mais non versées, les sommes à recevoir et divers éléments d'actif autres que les liquidités. De plus, l'Office ne pourra assurer les traitements du personnel, honorer les factures de ses fournisseurs, etc., en janvier 1974, que si les contributaires versent en même temps en janvier une partie au moins des contributions impayées de l'an dernier et celles annoncées pour l'année en cours, comme ils le firent en 1973.

CHAPITRE II

BUDGET POUR 1974 ET BUDGET REVISE POUR 1973

A. Introduction

222. La présente partie du rapport contient le projet de budget de 1974 et le budget révisé de 1973. Les dépenses effectives de 1972 y sont également indiquées aux fins de comparaison. Le projet initial de budget de 1973 a été soumis à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-septième session, dans le rapport de 1971-1972 du Commissaire général 29/ et a été ultérieurement révisé comme signalé à l'Assemblée générale le 3 novembre 1972 (A/SPC/155). Par la suite, le projet de budget de 1973 a encore été remanié pour tenir compte des développements intervenus après novembre 1972 et, plus particulièrement, des répercussions importantes sur les finances de l'Office dues aux variations des taux de change locaux par rapport au dollar des Etats-Unis.

223. Les dépenses totales pour 1974 sont estimées à 70 291 000 dollars, alors que les prévisions révisées pour 1973 atteignent 62 676 000 dollars et les dépenses effectives pour 1972, 52 126 000 dollars. Ces chiffres globaux comprennent les dépenses renouvelables et non renouvelables; les différentes catégories de dépenses sont présentées ci-après, séparément 30/.

224. Les prévisions de dépenses pour 1974 ont été établies sur la base des prix courants (au 31 août 1973). Le tableau qui suit montre comment l'accélération de l'inflation et la dévaluation du dollar ont sensiblement accru les dépenses depuis 1972.

29/ Ibid., Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1).

30/ Les "dépenses renouvelables" comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les "dépenses non renouvelables" comprennent la construction, le matériel et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers. Par exemple en 1968, 1969 et 1970, elles comprenaient le coût d'un programme pour le remplacement, par des abris en dur, des tentes se trouvant dans les camps d'urgence (établis après 1967). Ces dépenses sont en très grande partie fonction de contributions spéciales, alors que les dépenses renouvelables sont inhérentes au programme de base de l'Office, qu'il est difficile de réduire.

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses renouvelables	Augmentation par rapport à l'année précédente	Dépenses non renouvelables	Dépenses totales
1968	40 565	2 130	3 422	43 987
1969	42 748	2 183	3 413	46 161
1970	45 096	2 348	2 842	47 938
1971	47 129	2 033	1 302	48 431
1972	51 024	3 895	1 102	52 126
1973 (estim.)	60 554[a/]	9 530	2 122	62 676[a/]
1974 (estim.)	69 289[a/]	8 735	1 002	70 291[a/]

---

a/ Avant 1973, les dépenses renouvelables et globales comprenaient une réserve de 1 400 000 dollars environ, représentant des paiements aux gouvernements locaux au titre des réserves de secours, de santé et d'enseignement fournis aux réfugiés. Ces réserves ne figurent plus dans les prévisions budgétaires de 1973 et de 1974.

225. Comme il est dit plus haut, les effets de l'inflation et de la dévaluation du dollar, dont on a tenu compte dans les chiffres de 1973 et 1974 mentionnés ci-dessus, constituent les principales causes de l'augmentation des dépenses au cours de ces deux années. Dans le budget de 1974, leur effet combiné représente à lui seul quelque 7,3 des 8,7 millions de dollars d'augmentation enregistrée dans les dépenses renouvelables. Dans ce chiffre, la part de l'inflation atteint 6,8 millions de dollars répartis ainsi : frais supplémentaires touchant le personnel (2,2 millions de dollars), dépenses supplémentaires pour les denrées alimentaires (3,9 millions de dollars), augmentation des dépenses autres que celles relatives au personnel (0,7 million de dollars). Quant à la part relative à la dévaluation en 1973 du dollar, elle est de 0,5 million de dollars. D'autre part, l'augmentation des dépenses, en 1974, due à d'autres facteurs que l'inflation et la dévaluation du dollar, est relativement modeste. Elle atteint 1,4 million de dollars dont, principalement 0,8 million de dollars pour le développement normal du programme d'enseignement et 0,6 million de dollars pour l'augmentation annuelle des salaires du personnel. Notons ici qu'aucun accroissement des effectifs du personnel n'est prévu dans le budget de 1974, sauf dans les services d'enseignement où l'on prévoit le recrutement de nouveaux enseignants et surveillants pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires.

226. Etant donné les continuelles incertitudes relatives aux taux de change et les difficultés rencontrées sur le plan mondial pour juguler l'inflation, on ne saurait garantir que les prévisions budgétaires de 1974 seront conformes à la réalité. Une attention particulière doit être accordée au prix de la farine. Tous les besoins de l'Office en farine seront couverts par des contributions en nature, à l'exception de 13 000 tonnes dont le coût a été estimé à 154 dollars c.a.f. la tonne, alors que le prix mondial, qui reflète probablement une pénurie temporaire de cette denrée, est de l'ordre de 215 dollars. Cette différence de prix représente une augmentation de dépenses d'environ 0,9 million de dollars que l Office pourrait avoir à assumer en 1974, si les cours mondiaux de la farine se maintenaient à leurs niveaux actuels.

Les dépenses renouvelables

227. L'accroissement très sensible des dépenses renouvelables en 1973 est dû essentiellement à la dévaluation du dollar des Etats-Unis, aux ajustements effectués aux salaires des fonctionnaires locaux de l'Office par suite de l'augmentation du coût de la vie, ainsi qu'à la hausse des prix des denrées alimentaires et autres fournitures et services. Parmi les autres facteurs, il faut citer : l'accroissement naturel du nombre des réfugiés bénéficiant des services (autres que les rationnaires pour lesquels il y a un plafond de fixé) dispensés par l'Office (ceci est particulièrement vrai de l'augmentation de la population scolaire) et l'augmentation annuelle ordinaire des salaires du personnel.

228. Le budget des dépenses renouvelables en 1974 est établi à 69 289 000 dollars, contre 60 554 000 dollars en 1973 (budget révisé) et 51 024 000 dollars en 1972 (dépenses effectives). Les prévisions pour 1974 tiennent compte d'un accroissement annuel "normal" d'environ 1,4 million de dollars (dû notamment à l'augmentation de la population scolaire, à la majoration annuelle des salaires du personnel, etc.) et d'un montant de 7,3 millions de dollars dû à l'inflation (hausse surtout des prix alimentaires et des frais relatifs au personnel) et aux effets de la dévaluation.

Les dépenses non renouvelables

229. Le budget des dépenses non renouvelables en 1974 atteint 1 002 000 dollars, contre 2 122 000 dollars en 1973 (budget révisé) et 1 102 000 dollars en 1972 (dépenses effectives). Dans les estimations pour 1974, on a prévu 482 000 dollars pour le remplacement du matériel hors d'usage et pour d'autres dépenses non renouvelables, essentielles pour maintenir un minimum d'efficacité, ainsi que 520 000 dollars pour des améliorations d'infrastructure urgentes, notamment dans les installations sanitaires et d'assainissement du milieu. Cependant, la plupart de ces améliorations ne pourront pas être effectuées si l'Office ne reçoit pas de contributions spéciales à cet effet. Les principales dépenses sont exposées au titre de chacune des grandes activités de l'Office, dans les paragraphes qui suivent.

Généralités

230. Pour les services de secours, on a prévu le maintien des services normaux en 1974, mais on s'attend à ce que les dépenses soient nettement plus élevées qu'en 1973, en raison surtout de la hausse des prix de la farine et d'autres denrées alimentaires, mais aussi à cause du relèvement des indemnités de vie chère du personnel local. L'Office attire, ici, l'attention sur la possibilité d'une nouvelle hausse du prix de la farine mentionnée plus haut, au paragraphe 226 ci-dessus.

231. Pour les services de santé, on a prévu qu'il faudra faire face aux besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse en 1974, mais les dépenses pour le personnel et autres seront nettement plus élevées qu'en 1973, en dépit du fait qu'il n'y aura pas d'augmentation de personnel. On a également prévu des dépenses pour le remplacement de matériel jugé essentiel dans les installations médicales et les installations sanitaires des camps et pour l'amélioration nécessaire de certaines installations, notamment de trois nouveaux dispensaires dont les bâtiments délabrés sont à remplacer.

232. En ce qui concerne les services d'enseignement, l'accroissement prévu des dépenses est surtout dû aux réserves nécessaires pour couvrir les ajustements nécessités par les indemnités de vie chère du personnel local et pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires (12 000 environ de plus qu'en 1973). En 1974, les services d'enseignement représenteront les 47 p. 100 environ du budget, contre 40 p. 100 pour les services de secours et 13 p. 100 pour les services de santé (les chiffres correspondants du budget révisé de 1973 sont les suivants : 48 p. 100 pour les services d'enseignement, 38 p. 100 pour les services de secours, 13 p. 100 pour les services de santé et 1 p. 100 pour les dépenses diverses, dont notamment des réserves supplémentaires à la suite de la dévaluation du dollar pour les indemnités de fin de service).

B. Projet de budget

233. Les prévisions de dépenses pour 1974 sont récapitulées dans les tableaux ci-après qui indiquent également les chiffres correspondants de 1973 (budget révisé) et de 1972 (dépenses effectives). Le tableau A montre les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles relatives aux dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales. Les paragraphes qui suivent les tableaux contiennent une brève analyse des prévisions de dépenses pour 1974.

Tableau A

Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1974 Prévisions	1973 Prévisions révisées	1972 Dépenses effectives
Titre I - Services de secours			
Rations de base	19 032	15 509	13 808
Alimentation d'appoint	3 591	3 018	2 441
Abris	322	305	274
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	618	579	477
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	4 654	4 255	3 503
Total du titre I	28 217	23 666	20 503
Titre II - Services de santé			
Services médicaux	4 897	4 479	4 009
Assainissement du milieu	1 986	1 822	1 460
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	1 498	1 367	1 137
Total du titre II	8 381	7 668	6 606
Titre III - Services d'enseignement			
Enseignement général	24 377	21 626	17 475
Formation professionnelle et technique	4 598	4 207	3 610
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	3 716	3 387	2 830
Total du titre III	32 691	29 220	23 915
Titre IV - Dépenses communes			
Approvisionnement et transport	4 481	4 111	3 318
Autres services intérieurs	3 421	3 098	2 645
Administration générale	1 966	1 800	1 507
Total du titre IV	9 868	9 009	7 470
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	(9 868)	(9 009)	(7 470)
Titre V - Autres dépenses			
Dépenses imputables à des troubles intérieurs	-	-	-
Accroissement des réserves pour indemnités de fin de service	-	-	-
Total du titre V	-	-	-
TOTAL GENERAL	69 289	60 554	51 024

Tableau B

Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1974 Prévisions	1973 Prévisions révisées	1972 Dépenses effectives
Titre I - Services de secours			
Rations de base	17	6	7
Alimentation d'appoint	15	15	49
Abris	3	86	74
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	-	1	1
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	147	170	137
Total du titre I	182	278	268
Titre II - Services de santé			
Services médicaux	269	152	252
Assainissement du milieu	239	113	123
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	41	39	31
Total du titre II	549	304	406
Titre III - Services d'enseignement			
Enseignement général	129	299	277
Formation professionnelle et technique	51	322	51
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	91	77	64
Total du titre III	271	698	392
Titre IV - Dépenses communes			
Approvisionnement et transport	178	259	206
Autres services intérieurs	16	16	13
Administration générale	85	11	13
Total du titre IV	279	286	232
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	(279)	(286)	(232)
Titre V - Autres dépenses			
Dépenses imputables à des troubles intérieurs	-	70	36
Accroissement des réserves pour indemnités de fin de service	-	772	-
Total du titre V	-	842	36
TOTAL GENERAL	1 002	2 122	1 102

Tableau C

Dépenses totales

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1974 Prévisions	1973 Prévisions révisées	1972 Dépenses effectives
Titre I - Services de secours			
Rations de base	19 049	15 515	13 815
Alimentation d'appoint	3 606	3 033	2 490
Abris	325	391	348
Assistance aux personnes particulièrement nécessiteuses	618	580	478
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	4 801	4 425	3 640
Total du titre I	28 399	23 944	20 771
Titre II - Services de santé			
Services médicaux	5 166	4 631	4 261
Assainissement du milieu	2 225	1 935	1 583
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	1 539	1 406	1 168
Total du titre II	8 930	7 972	7 012
Titre III - Services d'enseignement			
Enseignement général	24 506	21 925	17 752
Formation profesionnelle et technique	4 649	4 529	3 661
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	3 807	3 464	2 894
Total du titre III	32 962	29 918	24 307
Titre IV - Dépenses communes			
Approvisionnement et transport	4 659	4 370	3 524
Autres services intérieurs	3 437	3 114	2 658
Administration générale	2 051	1 811	1 520
Total du titre IV	10 147	9 295	7 702
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	(10 147)	(9 295)	(7 702)
Titre V - Autres dépenses			
Dépenses imputables à des troubles intérieurs	-	70	36
Accroissement des réserves pour indemnités de fin de service	-	772	-
Total du titre V	-	842	36
TOTAL GENERAL	70 291	62 676	52 126

Services de secours

Rations de base

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	19 049 000	19 032 000	17 000
1973 - Prévisions révisées	15 515 000	15 509 000	6 000
1972 - Dépenses effectives	13 815 000	13 808 000	7 000

234. La composition de la ration de base est indiquée au paragraphe 58 ci-dessus ainsi qu'au tableau 4 de l'annexe I, plus loin. Les dépenses inscrites à ce chapitre couvrent à la fois l'achat et la distribution des rations de base. Les frais de transport et d'entreposage des rations dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent cependant au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport" (voir plus loin par. 258 à 260). Le projet de budget de 1974 prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, à environ le même nombre de bénéficiaires qu'en 1973.

235. La très forte augmentation de 3 523 000 dollars des dépenses renouvelables prévues pour 1974 est principalement due à une augmentation de 3,5 millions de dollars du prix des denrées alimentaires (la farine surtout), établie compte tenu de l'évolution prévue des cours mondiaux. Une partie de cette augmentation (près de 1,3 million de dollars) sera compensée par la hausse de la valeur des contributions en nature.

236. Les dépenses non renouvelables (17 000 dollars au total), inscrites au budget de 1974, comprennent 14 000 dollars destinés à financer le remplacement de deux centres de distribution défectueux en République arabe syrienne, et 3 000 dollars pour d'autres dépenses.

Alimentation d'appoint

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	3 606 000	3 591 000	15 000
1973 - Prévisions révisées	3 033 000	3 018 000	15 000
1972 - Dépenses effectives	2 490 000	2 441 000	49 000

237. Ce programme est exposé aux paragraphes 59 à 65 plus haut, ainsi qu'aux tableaux 5 et 6 de l'annexe I. Comme dans le cas des rations de base (voir par. 234 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA sont imputés au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport".

238. L'augmentation de 573 000 dollars des dépenses renouvelables prévues pour 1974 est imputable aux réserves (177 000 dollars) nécessaires pour assurer une distribution normale de lait écrémé tout le long de l'année (les retards dans les livraisons de lait ont contraint l'Office à suspendre ce programme durant une partie de 1973), à la hausse du prix des denrées alimentaires (342 000 dollars) ainsi qu'aux réserves pour faire face à l'augmentation des dépenses relatives au personnel et à d'autres fournitures et services (54 000 dollars). On prévoit que la majeure partie de cette augmentation sera couverte par la contribution spéciale attendue pour ce programme. Si elle n'est pas effectuée, le programme devra être réduit.

239. Les dépenses non renouvelables inscrites au budget de 1974, soit 15 000 dollars, représentent les frais de remplacement de matériel indispensable usagé (10 000 dollars) et d'autres dépenses (5 000 dollars).

Abris

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	325 000	322 000	3 000
1973 - Prévisions révisées	391 000	305 000	86 000
1972 - Dépenses effectives	348 000	274 000	74 000

240. Ce programme fait l'objet des paragraphes 66 à 78 ci-dessus et du tableau 7 de l'annexe I. Les prévisions de dépenses renouvelables pour 1974 comprennent 253 000 dollars représentant le loyer des terrains de certains camps, dont la plupart constituent des contributions en nature des gouvernements. Le reste est destiné à financer la réfection indispensable de routes et de chemins à l'intérieur des camps et à couvrir divers faux frais administratifs. Une réserve de 3 000 dollars a été prévue pour couvrir les dépenses non renouvelables. L'augmentation du budget de 1974 par rapport à celui de 1973 est due surtout à la hausse prévue des prix et des frais de personnel, en raison de la hausse du coût de la vie; on ne prévoit pas d'agrandissement des camps.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	618 000	618 000	-
1973 - Prévisions révisées	580 000	579 000	1 000
1972 - Dépenses effectives	478 000	477 000	1 000

241. Les crédits prévus au présent chapitre serviront à accorder une aide supplémentaire aux réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile (s'ajoutant aux secours assurés, d'une manière générale, aux réfugiés dans le

besoin). Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution de couvertures et de pétrole lampant ainsi que de vêtements usagés et de layettes reçus à titre de dons. Ce programme est brièvement exposé aux paragraphes 79 à 81 ci-dessus. Etant donné sa situation financière actuelle, l'Office n'est malheureusement pas financièrement en mesure de répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant de jeunes enfants à leur charge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance, sous une forme ou sous une autre, que dans les cas les plus urgents.

242. L'augmentation prévue de 39 000 dollars des dépenses renouvelables dans le projet de budget de 1974 est due aux majorations normales des salaires du personnel (5 000 dollars), aux réserves pour couvrir l'augmentation du montant des indemnités de vie chère et d'autres allocations destinées au personnel (16 000 dollars), aux réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (13 000 dollars) et aux effets de la dévaluation du dollar (5 000 dollars).

Services de santé

Services médicaux

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	5 166 000	4 897 000	269 000
1973 - Prévisions révisées	4 631 000	4 479 000	152 000
1972 - Dépenses effectives	4 261 000	4 009 000	252 000

243. Les programmes de médecine préventive et curative de l'Office font l'objet des paragraphes 83 à 129 ainsi que des tableaux 8 à 11 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs ressortissants nécessiteux. La hausse rapide des frais d'hospitalisation, le coût plus élevé des fournitures, l'accroissement des dépenses touchant la rémunération du personnel et la dévaluation du dollar des Etats-Unis, rendent de plus en plus difficile la réalisation de cet objectif.

244. L'accroissement des dépenses renouvelables (418 000 dollars) dans le projet de budget pour 1974 est dû à l'augmentation des indemnités de vie chère et d'autres allocations destinées au personnel (178 000 dollars), aux majorations normales des salaires (50 000 dollars), aux effets sur une base annuelle de la dévaluation du dollar (51 000 dollars), aux réserves pour faire face aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (86 000 dollars) et à diverses augmentations de dépenses dues à l'accroissement de la population réfugiée (53 000 dollars).

245. Les dépenses non renouvelables (269 000 dollars) prévues au projet de budget pour 1974 doivent servir à financer la construction d'un nouveau dispensaire à Damas, en République arabe syrienne, destiné à remplacer des bâtiments loués qui vont être démolis (100 000 dollars) ainsi que des dispensaires défectueux à

Qalkilia, en Jordanie occidentale (50 000 dollars), et à Déra'a, en République arabe syrienne (40 000 dollars), à apporter diverses améliorations à des installations médicales (31 000 dollars), à remplacer de vieilles ambulances et autre matériel essentiel hors d'usage et à introduire certaines autres améliorations (48 000 dollars). Ces améliorations restent cependant largement tributaires de contributions spéciales à recevoir à cet effet.

Assainissement du milieu

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	2 225 000	1 986 000	239 000
1973 - Prévisions révisées	1 935 000	1 822 000	113 000
1972 - Dépenses effectives	1 583 000	1 460 000	123 000

246. Les programmes inscrits au présent chapitre sont décrits aux paragraphes 120 à 127 ci-dessus. Les dépenses prévues pour 1974 permettront seulement de faire face aux besoins fondamentaux, jugés indispensables pour continuer d'assurer les services collectifs d'assainissement garantissant des conditions raisonnables de sécurité. Une fois de plus, l'Office n'est pas en mesure, en raison de l'augmentation continue des dépenses qui échappe à son contrôle, de relever le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement.

247. L'augmentation de 164 000 dollars des dépenses renouvelables en 1974 est due aux majorations normales des salaires du personnel (30 000 dollars), aux réserves pour couvrir l'augmentation du montant des indemnités de vie chère et d'autres allocations relatives au personnel (86 000 dollars), aux effets de la dévaluation du dollar (15 000 dollars), aux réserves pour faire face aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (16 000 dollars) et à divers changements (17 000 dollars).

248. Les prévisions relatives aux dépenses non renouvelables (239 000 dollars) pour 1974 intéressent principalement les grands travaux d'amélioration destinés à réduire au minimum les risques d'épidémie d'infections intestinales graves parmi les réfugiés habitant les camps. Les crédits prévus à ce chapitre doivent servir à financer la construction d'un système d'écoulement des eaux de surface et de pluie au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie occidentale et en Jordanie orientale. Ces travaux doivent être presque tous réalisés avec l'aide des réfugiés, dans le cadre d'un projet qui prévoit cette participation (51 000 dollars); la construction de latrines familiales supplémentaires dans les abris des réfugiés en République arabe syrienne, en Jordanie orientale et en Jordanie occidentale, afin de prévenir la propagation de maladies transmissibles, en général, et, notamment, une réapparition du choléra (23 000 dollars); l'extension du réseau d'égouts du camp de Neirab, en République arabe syrienne (14 000 dollars); d'autres améliorations mineures (2 000 dollars); le remplacement de véhicules hors d'usage, affectés à certaines tâches (72 000 dollars), de conduits d'eau corrodés, de pompes à eau, de moteurs, de tracteurs, de brouettes

et autre matériel de base (77 000 dollars). Dans la plupart des cas, cependant, les améliorations d'infrastructure ne pourront être effectuées que si l'Office reçoit des contributions spéciales à ce titre.

Enseignement

Enseignement général

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	24 506 000	24 377 000	129 000
1973 - Prévisions révisées	21 925 000	21 626 000	299 000
1972 - Dépenses effectives	17 752 000	17 475 000	277 000

249. Le programme d'enseignement général de l'Office fait l'objet des paragraphes 136 à 150 ci-dessus et des tableaux 12 à 15 de l'annexe I. D'autres activités de moindre importance, menées en dehors des écoles de l'UNRWA/UNESCO, sont également traitées dans ce chapitre : activités pour la jeunesse (par. 151 à 154), activités pour enfants d'âge préscolaire (par. 155) et activités destinées aux femmes (par. 156). Bien qu'elles soient considérées comme faisant partie du programme d'enseignement général de l'Office, ces activités ne sont assurées que dans la mesure où des contributions spéciales sont versées à cette fin ou que d'autres organisations assurent des programmes similaires. (On a supposé, en établissant le budget pour 1974, que le programme avait la même portée qu'en 1973.)

250. L'augmentation des dépenses renouvelables inscrites au projet de budget de 1974 reflète en partie l'augmentation continuelle des effectifs scolaires, estimée à 12 000 élèves supplémentaires au cours de l'année fiscale 1974, et qui reviendra à l'Office à quelque 700 000 dollars. L'accroissement prévu des dépenses renouvelables, qui s'élève à 2 751 000 dollars, est également dû à la majoration normale des salaires du personnel (350 000 dollars), aux réserves pour indemnités de vie chère et pour les augmentations continues touchant les rémunérations du personnel (1 375 000 dollars), aux effets de la dévaluation du dollar (170 000 dollars) et aux réserves pour faire face aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que les frais relatifs au personnel (153 000 dollars). Mention doit être également faite de la création de deux centres pédagogiques qui serviront de projets pilotes (l'un à Amman et l'autre à Gaza) dont le but est de travailler sur place à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les écoles de l'Office, en assurant une coordination plus étendue du travail, un déploiement plus systématique des conseillers pédagogiques et des surveillants et le renforcement des ressources actuellement affectées à la formation en cours d'emploi, ainsi que du matériel audio-visuel simple et des services de bibliothèque destinés aux enseignants.

251. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (voir par. 161 à 166 ci-dessus) continue d'assurer une formation essentielle en cours d'emploi pour améliorer les connaissances et les qualifications professionnelles des enseignants en exercice dans les écoles de l'Office. On s'attend que les frais de fonctionnement, estimés à 500 000 dollars en 1974, soient presque entièrement couverts par des contributions spéciales.

252. Les 129 000 dollars prévus en 1974, au titre des dépenses non renouvelables couvrent l'achat de livres de bibliothèque et le remplacement du matériel indispensable dans les écoles existantes; la contruction de salles de classe supplémentaires sera limitée à ce qui pourra être fourni par certaines recettes diverses de l'Office. Ce nombre de salles de classe est nettement inférieur à celui requis pour les 12 000 élèves supplémentaires. Les prévisions de dépenses non renouvelables ne représentent ainsi même pas le minimum nécessaire pour maintenir le niveau actuel du programme d'enseignement général. L'Office a mis au point un programme de construction d'écoles étalé sur un certain nombre d'années et une contribution spéciale a été sollicitée dans l'espoir de pouvoir construire les locaux dont on a un besoin urgent pour accueillir de manière normale les élèves restants, remplacer les plus défectueux et les plus onéreux des bâtiments scolaires et peut-être même, dans une certaine mesure, réduire l'application du système, actuellement très répandu, des classes alternées.

Formation professionnelle et technique

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	4 649 000	4 598 000	51 000
1973 - Prévisions révisées	4 529 000	4 207 000	322 000
1972 - Dépenses effectives	3 661 000	3 610 000	51 000

253. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 157 à 179 ci-dessus et au tableau 16 de l'annexe I. Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à couvrir les dépenses relatives à la formation professionnelle, technique et pédagogique assurée dans les établissements techniques de l'Office. Les dépenses prévues permettront d'y accueillir 4 359 élèves en 1973/74 et 4 456 en 1974/75. On n'a pas prévu de crédits pour la construction de locaux supplémentaires en 1974, mais les établissements existants recevront un plus grand nombre d'élèves, notamment les centres de Sibline, d'Amman et de Wadi Sir. Ceux de Gaza et de Sibline continueront à fonctionner en régime d'externat en 1973/74.

254. Les crédits prévus sont également destinés à accorder, à des candidats ayant les titres requis, des bourses d'études dans les universités situées dans les zones d'activité de l'Office (voir par. 167 à 169 ci-dessus). Le montant de la bourse qui, dans la plupart des cas, ne dépasse généralement pas les 600 dollars par an, est fonction des conditions financières du candidat. Au cours des dernières années, une bonne partie des bourses accordées ont été financées par des contributions spéciales. Comme les étudiants bénéficiant de bourses accordées dans le cadre d'un projet financé par une contribution spéciale en 1968 sont en train de terminer leurs études et étant donné la nécessité d'augmenter le montant des bourses, il y aura moins de boursiers au cours de l'année universitaire 1973/74 mais le même montant sera réservé par l'Office pour l'attribution de nouvelles bourses.

255. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités secondaires : formation artisanale des adultes (financée en grande partie par des contributions spéciales), formation des enfants handicapés, formation professionnelle et formation d'infirmières dans des centres ne relevant pas de l'UNRWA.

256. L'augmentation de 391 000 dollars des dépenses renouvelables prévues en 1974 est due à l'augmentation du nombre des recrues dans les centres de formation (95 000 dollars), aux majorations normales des salaires (40 000 dollars), aux réserves pour les augmentations relatives aux indemnités de vie chère et autres allocations connexes destinées au personnel (156 000 dollars), aux réserves nécessaires pour faire face aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (60 000 dollars) et aux effets de la dévaluation du dollar (40 000 dollars).

257. Le crédit de 51 000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira uniquement à financer le remplacement de matériel essentiel hors d'usage (35 000 dollars), à effectuer certaines améliorations au titre de dépenses d'immobilisation (10 000 dollars) et à l'achat de livres de bibliothèque et ouvrages de référence (6 000 dollars).

Dépenses communes

Services d'approvisionnement et de transport

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	4 659 000	4 481 000	178 000
1973 - Prévisions révisées	4 370 000	4 111 000	259 000
1972 - Dépenses effectives	3 524 000	3 318 000	206 000

258. Le présent chapitre intéresse l'ensemble des dépenses relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des fournitures et du matériel, aux frais portuaires et au transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activité de l'Office.

259. L'augmentation de 370 000 dollars des dépenses renouvelables en 1974 est due aux majorations normales des salaires du personnel (35 000 dollars), à l'augmentation des frais portuaires et de transport (60 000 dollars), aux effets de la dévaluation du dollar (55 000 dollars), aux réserves pour faire face à l'augmentation des indemnités de vie chère et autres allocations connexes destinées au personnel (125 000 dollars) ainsi qu'aux réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (95 000 dollars).

260. L'augmentation des dépenses non renouvelables prévues pour 1974 (178 000 dollars) servira à remplacer de vieux véhicules utilisés pour le transport des personnes et des marchandises (170 000 dollars) ainsi que l'équipement dans les ateliers de réparation du matériel de transport automobile (5 000 dollars), et à effectuer d'autres améliorations mineures (3 000 dollars).

Autres services intérieurs

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	3 437 000	3 421 000	16 000
1973 - Prévisions révisées	3 114 000	3 098 000	16 000
1972 - Dépenses effectives	2 658 000	2 645 000	13 000

261. Ce chapitre comprend les dépenses suivantes : enquêtes pour déterminer le droit des réfugiés à l'assistance de l'Office; services du personnel et de l'administration; services linguistique, juridique, financier et mécanographique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs extérieurs; service technique (architecture et génie civil); services de protection.

262. L'augmentation des dépenses renouvelables prévues en 1974 (323 000 dollars) est due aux réserves pour la majoration normale des salaires du personnel (40 000 dollars); aux effets de la dévaluation du dollar (78 000 dollars); aux réserves pour faire face à l'augmentation des indemnités de vie chère et autres allocations connexes destinées au personnel (142 000 dollars); aux réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (18 000 dollars) et aux réserves pour divers changements (45 000 dollars). Les 16 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables en 1974 sont destinés à remplacer du matériel et du mobilier essentiel de bureau qui est défectueux.

Administration générale

	Dépenses totales	Dépenses renouvelables	Dépenses non renouvelables
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
1974 - Prévisions	2 051 000	1 966 000	85 000
1973 - Prévisions révisées	1 811 000	1 800 000	11 000
1972 - Dépenses effectives	1 520 000	1 507 000	13 000

263. Ce chapitre concerne l'administration générale du siège de l'Office à Beyrouth, des cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York, de Genève et du Caire, et les services d'information.

264. L'augmentation de 166 000 dollars des dépenses renouvelables prévues en 1974 est due aux majorations normales des salaires du personnel (15 000 dollars), aux effets de la dévaluation du dollar (60 000 dollars), aux réserves pour couvrir

l'augmentation des indemnités de vie chère et autres allocations connexes destinées au personnel (60 000 dollars), aux réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (15 000 dollars) et à divers changements (16 000 dollars).

265. Les 85 000 dollars inscrits au budget des dépenses non renouvelables en 1974 sont destinés à la construction ou à la location de nouveaux bureaux (pour une longue durée) à Damas, en République arabe syrienne (80 000 dollars), pour remplacer des locaux loués que l'Office pourrait avoir à évacuer et pour remplacer aussi du matériel audio-visuel hors d'usage (5 000 dollars).

Répartition des dépenses communes

266. Les tableaux récapitulatifs figurant au paragraphe 233 indiquent la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs d'activité de l'Office : secours, santé et enseignement. Toute ventilation de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et périodiquement vérifiés à partir d'une analyse détaillée des activités de tous les bureaux de l'Office. L'analyse la plus récente date de 1973.

Autres dépenses

	Dépenses totales (Dollars)	Dépenses renouvelables (Dollars)	Dépenses non renouvelables (Dollars)
1974 - Prévisions	-	-	-
1973 - Prévisions révisées	842 000	-	842 000
1972 - Dépenses effectives	36 000	-	36 000

267. Le budget révisé pour 1973 prévoit une augmentation de 772 000 dollars (due à la dévaluation du dollar) des réserves pour les indemnités de fin de service, un crédit de 58 000 dollars pour la réparation d'installations de l'UNRWA, endommagées lors de troubles locaux et 12 000 dollars pour l'augmentation des frais d'entreposage et de transport de fournitures destinées à la Syrie et à la Jordanie, à la suite de la fermeture des frontières syriennes.

C. Financement du budget - 1973 et 1974

268. Les problèmes aigus que pose à l'Office le financement du budget révisé pour 1973 et du budget projeté pour 1974 ressortent du tableau ci-après :

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1974	1973
Dépenses prévues pour chaque budget	70 291	62 676
Recettes prévues provenant de :		
Contributions gouvernementales	49 118	48 688
Contributions d'organismes intergouvernementaux autres que les organismes des Nations Unies	8 131	7 370
Contributions d'organismes des Nations Unies	940	940
Contributions d'organisations non gouvernementales	1 146	1 250
Recettes diverses	736	860
Différences de change	-	260
Total des recettes	60 071	59 368
Déficit prévu	(10 220)	(3 308)

269. En l'absence d'informations plus précises, les prévisions de recettes pour 1974 demeurent pratiquement les mêmes que celles de 1973; on suppose en général que les engagements de contributions de 1973 seront renouvelés en 1974. Ces prévisions ont, cependant, été modifiées comme suit :

A. Les contributions gouvernementales ont été augmentées du montant de la plus-value des contributions en nature, qui se retrouve dans les prévisions de dépenses;

B. Les contributions d'organismes intergouvernementaux ont été également augmentées du montant de la plus-value des contributions en nature, qui se retrouve dans les prévisions de dépenses, et de la valeur des augmentations connues de certaines contributions en nature;

C. Les contributions de sources non gouvernementales ont été réduites de la valeur des contributions destinées à financer des projets non renouvelables qui ne se retrouvent pas dans le projet de budget de 1974;

D. Le poste recettes diverses a été réduit de la valeur de certaines réclamations réglées en 1973;

E. Les différences de change résultent de la conversion des devises autres que le dollar à des taux de change supérieurs à ceux en vigueur au moment de leur réception. De telles recettes ne peuvent être prévues pour 1974.

270. Ainsi, face à l'augmentation de quelque 7,6 millions de dollars des dépenses prévues par rapport à 1973, on prévoit seulement une augmentation de 0,7 million de dollars des recettes sur la base des estimations actuelles pour 1973, entraînant ainsi une augmentation de 6,9 millions de dollars du déficit prévu qui, à moins d'une augmentation substantielle des recettes, atteindra 10,2 millions de dollars.

ANNEXE I

REPERTOIRE DES TABLEAUX

Statistiques relatives aux réfugiés immatriculés

1 Effectif total des réfugiés immatriculés par catégorie d'immatriculation

2 Récapitulation des changements survenus dans l'effectif des rationnaires et dans les secours qui leur sont assurés

3 Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée

Services de secours

4 Rations de base et autres produits distribués par l'UNRWA

5 Programme normal d'alimentation d'appoint

6 Programme d'urgence d'alimentation d'appoint

7 Repartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps

Services de santé

8 Malades non hospitalisés et soins dentaires

9 Soins médicaux aux malades hospitalisés

10 Statistiques des maladies contagieuses relevées parmi les réfugiés de Palestine

11 Hygiène maternelle et infantile

Services d'enseignement général et professionnel

12 Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures des écoles UNRWA/UNESCO

13 Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques et privées (31 mai 1973)

14 Effectif des élèves par année d'études dans les écoles UNRWA/UNESCO au 31 mai 1973

15 Répartition des enfants réfugiés scolarisés au 31 mai 1973

16 Nombre de places disponibles aux centres de formation professionnelle et technique UNRWA/UNESCO (1972-73)

Autres formes d'assistance aux réfugiés

17 Organisations bénévoles mettant en oeuvre des programmes d'aide directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA

Finance et administration

18 Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement

19 Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950-31 décembre 1973)

20 Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales

21 Contributions versées directement aux réfugiés durant l'année se terminant au 30 juin 1973

22 Personnel de l'Office au 30 juin 1972 et au 30 juin 1973

STATISTIQUES RELATIVES AUX REFUGIES IMMATRICULES

Tableau 1
Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation (1950-1973) a/

Année terminée en	Catégorie R b/				Catégorie S c/		Catégorie N d/	
	1	2	3	4	5	6	7	8
	Bénéficiaires de rations entières e/	Bénéficiaires de demi-rations e/	Nourrissons et enfants bénéficiant des services h/	Total (1+2+3)	Personnes ne recevant pas de rations	Personnes admises au bénéfice de l'enseignement général et des services médicaux	Personnes non admises au bénéfice de rations et de services, sauf exceptions	Total général (4+5+6+7)
Juin 1950	f/	f/	f/	960 021	-	-	-	960 021 g/
Juin 1951	826 459	51 034	2 174	879 667	-	-	24 455	904 122 g/
Juin 1952	805 593	58 733	18 347	882 673	-	-	32 738	915 411 g/
Juin 1953	772 166	64 817	34 765	871 748	-	-	45 013	916 761
Juin 1954	820 486	17 340	49 232	887 058	-	-	54 793	941 851
Juin 1955	828 531	17 228	60 227	905 986	-	-	63 403	969 389
Juin 1956	830 266	16 987	75 026	922 279	-	-	74 059	996 338
Juin 1957	830 611	16 733	86 212	933 556	18 203	4 462	62 980	1 019 201
Juin 1958	836 781	16 577	110 600	963 958	19 776	5 901	63 713	1 053 348
Juin 1959	843 739	16 350	130 092	990 181	21 548	6 977	68 922	1 087 628
Juin 1960	849 634	16 202	150 170	1 016 006	22 639	8 792	73 452	1 120 889
Juin 1961	854 265	15 998	169 730	1 039 996	23 947	9 515	77 566	1 151 024
Juin 1962	862 083	15 805	176 772	1 054 660	20 004	9 027	91 069	1 174 760
Juin 1963	866 369	15 705	197 914	1 079 988	21 195	10 420	98 567	1 210 170
Juin 1964	863 284	15 617	226 494	1 105 395	23 369	13 168	104 653	1 246 585
Juin 1965	859 048	15 546	251 131	1 125 725	29 387	18 589	107 122	1 280 823
Juin 1966	845 730	15 392	284 025	1 145 147	39 485	24 367	108 750	1 317 749
Juin 1967	845 790	15 328	312 649	1 173 767	39 997	25 331	106 991	1 346 086
Juin 1968	824 366	14 704	316 166	1 155 236	60 219	26 900	121 939	1 364 294
Juin 1969	806 366	13 466	326 185	1 146 017	73 738	27 315	148 004	1 395 074
Juin 1970	804 576	13 602	342 009	1 160 187	77 735	27 238	160 059	1 425 219
Juin 1971	821 338	9 688	352 143	1 183 169	91 442	26 683	166 867	1 468 161
Juin 1972	821 749	9 521	375 224	1 206 494	90 007	25 686	184 453	1 506 640
Juin 1973	820 279	9 418	394 449	1 224 146	90 072	25 077	201 399	1 540 694

Notes du tableau 1

a/ Les données statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations injustifiées et les absences non décelées de la zone d'activité de l'UNRWA, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.

b/ La catégorie d'immatriculation R (colonnes 1 à 5) comprend les familles réfugiées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit auc rations de base ainsi qu'à l'enseignement général, aux services de santé et à d'autres formes d'assistance de l'Office.

c/ La catégorie d'immatriculation S (colonne 6) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie R, mais inférieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie N : ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base.

d/ Dans la catégorie d'immatriculation N (colonne 7) figurent les réfugiés qui, en raison de leur revenu, n'ont droit ni aux rations, ni à l'enseignement général, ni aux services de santé, ou qui ont bénéficié d'une assistance leur permettant de subvenir ensuite à leurs besoins, ainsi que les femmes ayant épousé des personnes non immatriculées, etc.

e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les Bédouins ont droit aux rations entières. Les nourrissons y ont également droit, à partir de leur premier anniversaire si les contingents le permettent. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie occidentale (9 418). 3 357 frontaliers déplacés en Jordanie orientale après les hostilités de juin 1967 reçoivent, au titre du programme normal, des rations entières et figurent donc parmi les rationnaires (colonne 1). Les indigents de Gaza (861) et de Jérusalem (1 606) figurent également en colonne 1.

f/ Chiffres inconnus.

g/ Ces effectifs comprennent des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.

h/ Au total, 394 449 personnes, soit:
(i) 16 742 enfants de moins d'un an recevant des services, mais pas de rations;
(ii) 338 453 enfants (CRS) d'un an au moins ne recevant pas de rations en raison des contingents;
(iii) 39 254 enfants déplacés (CRS) recevant des rations du Gouvernement jordanien à titre d'urgence et temporaire.

Tableau 2

Récapitulation des changements survenus dans l'effectif des rationnaires et dans les secours qui leur sont attribués a/

Modifications	1er juillet 1950 au 30 juin 1968	Année terminée le 30 juin 1969	30 juin 1970	30 juin 1971	30 juin 1972	30 juin 1973	Total 1950-1973
En plus	b/						
Naissances	628 224	38 659	35 500	46 934	42 678	41 654	833 649
Nouvelles immatriculations	46 209	1	1	2	2	-	46 215
Perte des ressources c/	94 299	5 460	6 791	7 462	8 430	6 628	129 070
Retour après absence	21 530	17 757	7 990	3 585	2 192	2 375	55 429
Divers d/	33 287	1 001	1 557	779	657	839	38 120
Total	823 549	62 878	51 839	58 762	53 959	51 496	1 102 483
En moins	b/						
Décès	125 666	8 806	7 671	6 505	6 315	9 086	164 049
Immatriculations erronées ou doubles	58 337	597	558	377	293	309	60 471
Indépendance économique c/	216 135	12 794	12 526	18 198	15 046	14 760	289 459
Absence	86 765	48 035	14 824	8 815	7 468	7 999	173 906
Divers d/	141 485	2 211	2 107	1 890	1 521	1 746	150 960
Total	628 388	72 443	37 686	35 785	30 643	33 900	838 845

Population au 30 juin	1968	1969	1970	1971	1972	1973
	1 155 236	1 146 017	1 160 187	1 183 169	1 206 494	1 224 146

Notes du tableau 2

a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 23 dernières années dans le nombre total des rationnaires et des enfants (nourrissons et autres) inscrits pour les services (colonne 4 du tableau 1). Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 5, 6 et 7 du tableau 1).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.

b/ Il s'agit notamment des changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-51.

c/ Ressources personnelles, emploi à l'Office, aide à l'indépendance économique, etc., ou disparition de ces ressources.

d/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations ainsi qu'un certain nombre de changements dans les effectifs des différentes catégories de bénéficiaires des secours. La plupart des radiations de réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la compcsition de la population réfugiée immatriculée a/

Modifications	1er juillet 1950 au 30 juin 1968	Année terminée le 30 juin 1969	30 juin 1970	30 juin 1971	30 juin 1972	30 juin 1973	Total 1950-73
En plus							
Naissances	643 042	41 555	38 661	50 466	45 746	45 186	864 656
Nouvelles immatriculations	46 209	1	1	2	2	-	46 215
Divers b/	7 071	392	1 681	627	361	391	10 523
Total	696.322	41 948	40 343	51 095	46 109	45 577	921 394
En moins							
Décès	130 984	9 866	9 220	7 531	7 265	10 930	175 796
Immatriculations erronées ou doubles	73 264	805	896	666	395	553	76 579
Divers b/	89 165	-	-	-	-	-	89 165
Total	293 413	10 671	10 116	8 197	7 660	11 483	341 540

Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	1968	1969	1970	1971	1972	1973
	1 364 294	1 395 074	1 425 219	1 468 161	1 506 640	1 540 694

Notes du tableau 3

a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours des 23 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, col. 8).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions. Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'implique pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par contre, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation et à la radiation, sur les listes de l'Office, des réfugiés se trouvant en Israël, et on a corrigé les radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

Tableau 4

Rations de base et autres produits distribués par l'UNRWA

1. Rations de base (produits secs)

Une ration mensuelle individuelle composée comme suit a été distribuée aux réfugiés, d'avril à octobre :

10 000 g de farine

600 g de légumes secs (ou l'équivalent calorique en farine ou en riz)

600 g de sucre

500 g de riz

375 g de matières grasses

Cette ration équivaut toujours à environ 1 500 calories par jour.

En hiver, de novembre à mars, la ration a été augmentée afin d'en porter la valeur à environ 1 600 calories par jour.

2. Autres produits

Depuis mars 1970, les distributions de savon ont été réservées aux rationnaires des camps d'urgence aménagés en Jordanie orientale et en Syrie. Chaque rationnaire reçoit un morceau de savon de 150 g par mois.

Comme les années précédentes, on a distribué durant les cinq mois d'hiver un litre et demi de pétrole lampant par rationnaire et par enfant (nourrissons et autres) inscrits pour les services et vivant dans les camps de Jordanie orientale et occidentale, du Liban et de la République arabe syrienne. A Gaza, durant la même période, les mêmes catégories de bénéficiaires en ont reçu un litre, qu'ils résident dans les camps ou en-dehors.

Tableau 5

Programme normal d'alimentation d'appoint de l'Office

Nombre de centres de distribution et de bénéficiaires

1er juillet 1972 - 30 juin 1973

A. Programme de distribution de repas chauds

Région	Nombre de centres d'alimentation d'appoint	Bénéficiaires — Moyenne quotidienne pour l'année — Moins de deux ans	2 à 15 ans et cas spéciaux	Moins de 15 ans
Jordanie orientale	18	188	2 596	2 784
Jordanie occidentale	28	250 (	7 162 (	7 758
	4 a/	138 (	208 (	
Gaza	23	583	9 123	9 706
Liban	16	258	3 558	3 816
Syrie	17	162	2 789	2 951
	106	1 579	25 436	27 015

B. Programme de distribution de lait

Région	Nombre de centres de distribution de lait	Nombre quotidien de bénéficiaires (moyenne pour l'année) — Dans les centres de distr.	Ecoles	Orphelinats, titulaires d'ord. méd.	Total
Jordanie orientale	19	2 992	10 921	18	13 931
Jordanie occidentale	28 b/	1 983	12 100	0	14 083
Gaza	24	13 537	32 741	0	46 278
Liban	20	13 943	6 332	338	20 613
Syrie	20	14 591	16 113	50	30 754
	111	47 046	78 207	406	125 659

C. Distribution de produits secs supplémentaires

Région	Bénéficiaires (moyenne mensuelle pour l'année) — Femmes enceintes	Nourrices	Tuberculeux non hospit.	Enfants 6 à 10 CSM/WSB c/	Total
Jordanie orientale	1 241	3 953	224	54 544	59 962
Jordanie occidentale	1 012	4 428	469	28 975	34 884
Gaza	3 235	7 642	268	41 523	52 668
Liban	687	2 048	226	24 496	27 457
Syrie	655	1 926	73	21 610	24 264
	6 830	19 997	1 260	171 148	199 235

a/ Centres administrés par des organisations bénévoles

b/ Il faut ajouter deux centres de distribution de lait administrés par des organisations bénévoles.

c/ Mélange de farine de maïs, de farine de soya et de lait (CSM); mélange de farine de blé et de soya (WSB)

Tableau 6

Programme d'urgence d'alimentation d'appoint

A. Programme de distribution de repas chauds	Nombre de bénéficiaires Moyenne quotidienne
Catégories par région	
Jordanie orientale	
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	5 463
- personnes déplacées non réfugiées 1 à 15 ans	2 469
République arabe syrienne	
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	5 173
	13 105

B. Programme de distribution de lait	
Catégories par région	
Jordanie orientale	
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	4 999
- personnes déplacées non réfugiées moins de 15 ans	1 664
République arabe syrienne	
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	7 361
	14 024

C. Autres distributions d'urgence supplémentaires	
Denrées supplémentaires protéinées a/	
Jordanie orientale	40 581
Jordanie occidentale	0
Gaza	11 145
Liban	0
Syrie	16 912
	68 638

a/ Elles comprennent 345 grammes de viande en conserve et 500 gr de CSM par mois. Leur distribution est autorisée à tous les réfugiés déplacés en République arabe syrienne, à ceux vivant dans les camps d'urgence en Jordanie orientale, ainsi qu'aux femmes enceintes et nourrices et aux tuberculeux non hospitalisés à Gaza, et aux mêmes bénéficiaires vivant en dehors des camps d'urgence en Jordanie orientale.

Tableau 7

Répartition de la population totale de réfugiés immatriculés et de personnes vivant dans les camps

Région	Total de la population immatriculée	Nombre de camps permanents	Nombre de camps d'urgence	Nombre de personnes immatriculées officiellement dans les camps a/	Nombre réel de personnes vivant dans les camps permanents b/	Nombre réel de personnes vivant dans les camps d'urgence c/
Jordanie orientale	568 170	4	6	78 460	110 781	118 046
Jordanie occidentale	283 430	20	-	69 820	73 294	-
Gaza	327 629	8	-	192 013	199 255	-
Liban	187 529	15	-	89 463	94 621	-
République arabe syrienne	173 936	6	4	27 544	32 361	15 735
Total	1 540 694	53	10	457 300	510 312	133 781

a/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés ayant droit à l'assistance de l'UNRWA et qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, compte non tenu de leur catégorie d'immatriculation (R,S,N). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou des villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprennent pas les réfugiés vivant dans les camps, qui ne sont pas logés par l'UNRWA mais bénéficient des services d'hygiène seulement.

b/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 503 888 réfugiés immatriculés auprès de l'Office (y compris 457 300 réfugiés immatriculés qui ont droit au logement) et 6 424 personnes qui ne sont pas immatriculées auprès de l'UNRWA et ne remplissent pas les conditions requises pour avoir droit à l'assistance de l'Office. Sont inclus dans cette catégorie les "squatters", des réfugiés qui vivent dans les camps ou aux alentours mais qui n'y ont jamais été officiellement admis ou immatriculés.

c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 88 781 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 45 000 autres personnes, toutes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 ou de combats ultérieurs qui se sont déroulés dans la vallée du Jourdain au début de 1968.

N.B. Le nombre total de personnes vivant dans les camps permanents et les camps d'urgence est de 644 093.

Tableau 8

SERVICES DE SANTE

Malades non hospitalisés et services dentaires

Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office

1er juillet 1972 - 30 juin 1973

Nature des soins	Nombre de visites (première et suivantes ensemble)					
	Jordanie orientale	Jordanie occident.	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale	635 061	256 463	477 749	372 992	354 240	2 096 505
Injections	384 586	211 561	417 816	204 929	164 496	1 383 388
Pansements et dermatologie	234 167	185 984	254 463	153 217	93 417	921 248
Soins oculaires	206 061	110 304	268 817	79 380	29 425	693 987
Soins dentaires	17 358	18 088	20 006	34 119	10 951	100 522
Total	1 477 233	782 400	1 438 851	844 637	652 529	5 195 650

Tableau 9

Soins médicaux aux malades hospitalisés

A. Hôpitaux accueillant des réfugiés palestiniens au 30 juin 1973

Gérés par :	Nombre
Gouvernement et autorités locales	29
Organisations bénévoles ou privées	36
UNRWA	3 a/ b/
	68

a/ Ce sont l'hôpital de Kalkilya, en Jordanie occidentale, le service de pédiatrie du centre UNRWA/Suède de Gaza et l'hôpital de Bureij pour les tuberculeux à Gaza, géré conjointement avec les autorités chargées de la santé publique.

b/ Il y a, en outre, neuf maternités de l'Office, dont une en République arabe syrienne, deux en Jordanie occidentale et six à Gaza.

B. Nombre de lits d'hôpital répartis selon les soins donnés et les régions (au 30 juin 1973)

Genre de soins	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale et chirurgie	217	163	313	174	81	948
Phtisiologie	23	0	84	30	20	157
Obstétrique	25	28	87	12	7	159
Pédiatrie	36	52	50	18	0	156
Psychiatrie	30	75	0	82	3	190
Total	331	318	534	316	111	1 610

C. Centres de réhydratation et d'alimentation

	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Nombre de centres	8	1	6	2	3	20
Nombre de lits	88	10	98	20	21	237

Tableau 10

Statistiques des maladies contagieuses relevées parmi les réfugiés de Palestine

1er juillet 1972 - 30 juin 1973

Maladies	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Ankylostomiase	0	0	28	0	0	28
Bilharziose	0	0	2	0	0	2
Varicelle	1 501	635	409	1 717	756	5 018
Choléra	0	7	0	0	1	8
Conjonctivite	11 778	1 940	1 502	2 557	5 629	23 406
Diarrhée infantile (moins de 3 ans)	24 085	9 477	13 916	13 011	14 469	74 958
Diarrhée infantile (plus de 3 ans)	7 607	2 680	7 790	5 519	5 853	29 449
Diphtérie	0	0	0	0	1	1
Dysentérie	767	270	1 608	645	209	3 499
Affections entériques	1	3	44	3	120	171
Blennoragie	6	2	8	3	5	24
Hépatite virale	219	119	378	83	150	949
Grippe	1 448	900	6 299	93	8 043	16 783
Leishmaniose cutanée	0	0	0	1	4	5
Paludisme	0	0	8	0	0	8
Rougeole	1 196	45	656	637	91	2 625
Méningite cérébro-spinale	6	0	1	2	5	14
Oreillons	931	334	237	1 095	706	3 303
Coqueluche	14	2	16	75	7	114
Poliomyélite	3	5	14	2	4	28
Scarlatine	0	0	0	0	1	1
Syphilis	0	0	27	3	5	35
Tétanos du nouveau-né	1	0	18	0	0	19
Trachome	397	30	77	30	102	636
Tuberculose pulmonaire	111	7	60	95	5	278

N.B. Aucun cas de brucellose, de peste, de rage, de fièvre récurrente endémique, de fièvre récurrente transmise par le pou, de variole, de tétanos, de typhus exanthématique, de typhus endémique et de fièvre jaune n'a été enregistré.

Tableau 11

Hygiène maternelle et infantile
1er juillet 1972 - 30 juin 1973

	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
A. Consultations prénatales						
Centres prénataux	10	24	9	20	19	82
Femmes enceintes nouvellement inscrites	8 109	4 006	11 503	3 176	2 489	29 283
Moyenne de visites par mois	2 531	1 044	3 699	916	739	8 929
Visites à domicile	2 093	123	62	459	95	2 832
B. Soins aux nourrissons						
Centres pour nourrissons	10	22	9	17	19	77
Nombre d'enfants de moins d'un an inscrits (moyenne)	9 403	3 580	9 838	4 074	2 844	29 739
Consultations données pour des enfants de moins d'un an (moyenne mensuelle)	5 876	3 066	8 452	2 668	2 029	22 091
Nombre d'enfants de 1 à 2 ans inscrits (moyenne)	7 012	3 901	8 248	3 974	2 433	25 568
Consultations données pour des enfants de 1 à 2 ans (moyenne bi-mensuelle)	5 360	2 899	3 701	1 984	2 038	15 982
Nombre d'enfants de 2 à 3 ans inscrits (moyenne)	2 467	3 581	4 122	746	1 510	12 426
Consultations données pour des enfants de 2 à 3 ans (moyenne tri-mensuelle)	1 913	2 555	1 135	403	1 152	7 158
Visites à domicile	12 025	9 128	8 669	13 095	11 165	54 082
Vaccinations antivarioliques	5 148	1 882	7 048	2 306	2 149	18 533
Immunisations par le TAB (série complète)	4 274	4 175	6 242	1 998	2 388	19 077
Immunisations par le triple vaccin (série complète)	7 487	4 073	9 182	3 035	2 929	26 706
Vaccinations par le BCG	7 820	4 011	7 418	3 507	3 528	26 284
Immunisations contre la poliomyélite	8 009	3 910	9 183	2 870	2 854	26 826
Immunisations contre la rougeole	3 339	3 396	4 652	1 309	2 380	15 076

Tableau 11 (suite)

	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
C. Services d'hygiène scolaire						
Equipes d'hygiène scolaire	2	1	1	1	1	6
Elèves admis à l'école examinés	11 682	4 144	8 128	3 755	4 736	32 445
Autres élèves examinés	13 492	15 639	989	1 560	12 738	44 418
Examens de rappel	0	496	6	0	93	595
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	131	352	1 022	493	682	2 680
Ecoles visitées	123	384	601	94	306	1 508
Injections de rappel TAB	13 235	10 959	34 331	36 796	5 580	100 901
Injections de rappel contre la diphtérie ou contre la diphtérie et le tétanos	12 264	3 713	8 428	4 970	4 486	33 861
Revaccinations antivarioliques	0	8 114	0	0	724	8 838
Vaccinations par le BCG	0	9 505	1 119	9 627	725	20 976
Vaccinations contre le choléra a/	-	20 544	61 938	68 076	58 146	208 704

a/ Faites au cours d'une immunisation de masse, on ne connaît pas leur chiffre précis.

SERVICES D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Tableau 12

Ecoles UNRWA/UNESCO

Effectifs des classes primaires, primaires supérieures et secondaires

1951 - 1973

Année	Jordanie				Jordanie occidentale			Gaza			Liban			République arabe syrienne			Total général			
	Prim.	Prim. sup.	Second.	Total	Prim.	Prim. sup.	Total	Prim.	Prim. sup.	Total	Prim.	Prim. sup.	Total	Prim.	Prim. sup.	Total	Prim.	Prim. sup.	Second.	Total
1951	16 345	-	-	16 345	-	-	-	19 543	61	19 604	4 564	-	4 564	2 599	-	2 599	43 051	61	-	43 112
1952	15 882	-	-	15 882	-	-	-	22 551	164	22 715	6 291	-	6 291	2 395	-	2 895	47 619	164	-	47 783
1953	30 118	87	-	30 205	-	-	-	25 702	675	26 377	9 332	86	9 418	5 410	166	5 576	70 562	1 014	-	71 576
1954	39 188	790	22	40 000	-	-	-	31 107	1 781	32 888	11 695	384	12 079	8 758	864	9 622	90 748	3 819	22	94 589
1955	42 144	1 612	82	43 838	-	-	-	34 016	3 339	37 355	12 567	620	13 187	9 700	671	10 371	98 427	6 242	82	104 751
1956	43 649	2 862	200	46 711	-	-	-	35 087	4 937	40 024	12 983	948	13 931	10 288	936	11 224	102 007	9 683	200	111 890
1957	42 431	4 274	334	47 039	-	-	-	34 876	6 410	41 286	13 155	1 003	14 158	11 042	1 180	12 222	101 504	12 867	334	114 705
1958	41 600	5 357	495	47 452	-	-	-	35 164	7 495	42 658	13 936	996	14 932	11 332	1 562	12 894	102 031	15 410	495	117 936
1959	39 519	6 714	578	46 811	-	-	-	34 806	8 244	43 050	14 881	1 325	16 206	12 256	1 916	14 172	101 462	18 199	578	120 239
1960	38 223	6 898	612	45 733	-	-	-	36 633	8 481	45 114	15 422	1 668	17 090	13 354	2 592	15 946	103 632	19 639	612	123 883
1961	38 309	7 437	598	46 344	-	-	-	36 591	9 841	46 432	16 292	2 159	18 451	13 685	3 589	17 274	104 877	23 026	598	128 501
1962	41 000	8 384	875	50 259	-	-	-	37 885	10 641	48 526	17 124	2 676	19 800	14 430	4 122	18 552	110 439	25 823	875	137 137
1963	45 531	8 492	-	54 023	-	-	-	38 470	12 797	51 267	17 411	2 680	20 091	15 618	4 459	20 077	117 030	28 428	-	145 458
1964	50 220	8 868	-	59 088	-	-	-	38 905	13 627	52 532	18 041	3 491	21 532	16 463	4 946	21 409	123 629	30 932	-	154 561
1965	55 713	9 623	-	65 336	-	-	-	41 164	15 032	56 196	19 836	3 710	23 546	17 631	5 284	22 915	134 344	33 649	-	167 993
1966	60 802	11 113	-	71 915	-	-	-	40 757	15 644	56 401	19 547	3 648	23 195	18 720	5 740	24 460	139 826	36 145	-	175 971
1967	65 849	12 838	-	78 687	-	-	-	41 362	16 710	58 072	20 744	3 451	24 195	19 564	6 449	26 013	147 519	39 448	-	186 967
1968	45 593	9 043	-	54 636b/	18 957	4 587	23 544	35 395	12 358	47 753	21 312	5 168	26 480	20 197	6 981	27 178	141 454	38 137	-	179 591
1969	53 357	10 939	-	64 296b/	20 411	5 582	25 993	38 351	15 251	53 602	22 426	6 046	28 472	21 088	7 471	28 559	155 633	45 289	-	200 922
1970	60 334	13 830	-	74 164b/	21 733	6 386	28 119	41 051	16 372	57 423	23 791	6 267	30 058	21 702	7 912	29 614	168 611	50 767	-	219 378
1971	62 488	15 367	-	77 855b/	22 540	6 822	29 362	43 085	16 956	60 041	25 587	7 186	32 773	23 024	8 748	31 772	176 724	55 079	-	231 803
1972	69 190	17 489	-	86 679b/	23 227	6 708	29 935	45 109	15 676	60 785	27 133	7 207	34 340	24 392	8 947	33 339	189 051	56 027	-	245 078
1973a/	74 038	19 276	-	93 314b/	24 007	6 380	30 387	47 906	14 443	62 349	28 187	7 507	35 694	25 318	8 922	34 240	199 456	56 528	-	255 984

a/ Y compris 35.902 enfants inscrits dans les écoles UNRWA/UNESCO sans y avoir droit. Il s'agit, soit d'enfants réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'autres enfants. En Jordanie, l'admission d'enfants non réfugiés est compensée par celle d'enfants réfugiés aux écoles gouvernementales, dont des écoles secondaires. Dans la République arabe syrienne, quelques élèves réfugiés sont inscrits dans les écoles primaires supérieures gouvernementales et tous ceux qui entrent dans le cycle secondaire fréquentent des écoles gouvernementales, l'inscription étant à titre gratuit dans les deux cycles. A Gaza, une partie des frais est compensée par les autorités qui fournissent des enseignants aux écoles UNRWA/UNESCO et les enfants réfugiés inscrits dans les écoles gouvernementales du cycle secondaire le sont à titre gratuit. Au Liban, en principe, les enfants réfugiés fréquentant les écoles de l'Office sans y avoir droit paient des frais de scolarité.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Le texte est par endroits difficile à lire car l'original avait déjà été réduit.

Tableau 13

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques et privées (mai 1973)

Région	Enseignement primaire		Enseignement primaire supérieur		Enseignement secondaire		Ensemble des cycles		Total
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	9 738	291	4 026	-	5 216	-	18 980	291	19 271
Jordanie occidentale	11 706 b/	1 602	3 374 b/	659 a/	3 745 b/	-	18 825	2 261	21 086
Gaza	-	-	-	-	7 745	-	7 745	-	7 745
Liban	726	3 415	258	1 960	305	1 465	1 289	6 840	8 129
République arabe syrienne	8 079	41	1 793	14	2 773	154	12 645	209	12 854
Total	30 249	5 349	9 451	2 633	19 784	1 619	59 484	9 601	69 085

a/ 51 élèves subventionnés.

b/ Chiffres des ayants droit pas encore vérifiés.

Tableau 14

Effectif des élèves[a/] par année d'études dans les écoles UNRWA/UNESCO au 31 mai 1973

Ecoles primaires

	I		II		III		IV		V		VI		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	6 674	6 493	7 487	7.272	6 322	6.154	7 180	6 620	5 981	5 155	4 871	3 829	38 515	35 523
Jordanie occidentale	1 933	2 165	1 991	2.152	2 166	2 382	2 105	2 348	1 834	1 848	1 589	1 494	11 618	12 389
Gaza	4 628	4 203	4 514	4.077	4 698	3 961	4 625	4 007	4 061	3 433	3 271	2 428	25 797	22 109
Liban	2 291	2 048	2 548	2.361	2 971	2 637	2 706	2 394	2 259	1 965	2 238	1 769	15 013	13 174
République arabe syrienne	2 529	2 271	2 605	2.316	2 426	2 105	2 227	1 857	2 030	1 781	1 840	1 331	13 657	11 661
Total	18 055	17 180	19 145	18 178	18 583	17 239	18 843	17 226	16 165	14 182	13 809	10 851	104 600	94 856
Grand total	35 235		37 323		35 822		36 069		30 347		24 660		199 456	

Ecoles primaires supérieures

	I		II		III		IV		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	4 468	3 442	3 760	2 799	2 840	1 967	-	-	11 068	8 208
Jordanie occidentale	1 435	1 213	1 258	991	803	680	-	-	3 496	2 884
Gaza	2 253	2 242	2 177	2 346	2 884	2 541	-	-	7 314	7 129
Liban	1 264	1 141	1 138	873	987	811	763	530	4 152	3 355
République arabe syrienne	1 721	1 388	1 568	1 176	1 768	1 301	-	-	5 057	3 865
Total	11 141	9 426	9 901	8 185	9 282	7 300	763	530	31 087	25 441
Grand total	20 567		18 086		16 582		1 293		56 528	

a/ Voir tableau 12, note a/.

Tableau 15

Répartition des enfants réfugiés scolarisés au 31 mai 1973

Région	Nombre d'écoles UNRWA-UNESCO	Nombre d'élèves dans les classes primaires a/ des écoles UNRWA-UNESCO			Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures a/ des écoles UNRWA-UNESCO			Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés scolarisés
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	168	38 515	35 523	74 038	11 068	8 208	19 276	18 980	291	112 585
Jordanie occidentale	87	11 618	12 389	24 007	3 496	2 884	6 380	18 825	2 261	51 473
Gaza	117	25 797	22 109	47 906	7 314	7 129	14 443	7 745	-	70 094
Liban	79	15 013	13 174	28 187	4 152	3 355	7 507	1 289	6 840	43 823
République arabe syrienne	95	13 848	11 470	25 318	5 124	3 798	8 922	12 645	209	47 094
Total	546	104 791	94 664	199 456	31 154	25 374	56 528	59 484	9 601	325 069

a/ Voir tableau 12, note a/.

Tableau 16

Programme UNRWA/Unesco d'enseignement professionnel et technique - Année scolaire 1972-73

Nombre de places offertes par écoles, cours et année d'études

	Jordanie orientale				Jordanie occidentale				Gaza		Liban		République arabe syrienne				
	Ecole professionnelle Wadi-Sir		Ecole professionnelle d'Amman		Ecole professionnelle de Kalandia		Ecole professionnelle jeunes filles - Ramallah		Ecole professionnelle Gaza		Ecole professionnelle Sibline		Ecole professionnelle Damas		Total		Total général
	1ère Année	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	
Travail des métaux																	
Ajusteur-outilleur	-	-	-	-	12	12	-	-	-	-	16	16	-	16	28	44	72
Mécanique instrumentale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	32	-	-	16	32	48
Mécanique générale	48	48	-	-	16	16	-	-	48	48	16	16	16	16	144	144	288
Mécanicien diesel et construction d'équipement	16	16	-	-	-	-	-	-	16	16	16	16	16	16	64	64	128
Mécanicien auto	16	16	-	-	-	-	-	-	32	32	16	16	16	16	80	80	160
Réfrigération et climatisation	16	16	-	-	-	-	-	-	16	16	-	-	-	-	32	32	64
Tôlier	16	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-	16	16	32
Chaudronnier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	16	-	16	16	32
Forgeron/soudeur	16	16	-	-	12	12	-	-	32	32	-	-	16	-	76	60	136
Soudeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	24	-	36	-	36
Mouleur	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	12	-	12
Mécanique de précision	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16
Réparateur de machines de bureau	16	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	16	32
Electricité																	
Electricien (industrie)	16	16	-	-	16	16	-	-	32	32	16	24	16	16	96	104	200
Electricien (énergie)	-	-	-	-	16	16	-	-	-	-	-	-	-	-	16	16	32
Mécanicien radio-télévision	16	16	-	-	-	-	-	-	16	16	16	16	16	16	64	64	128
Electricien auto	16	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	16	32	48
Bâtiment																	
Bétonneur/coffreur	32	16	-	-	16	16	-	-	-	-	-	-	16	-	64	32	96
Plâtrier/carreleur	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16
Plombier	-	16	-	-	16	-	-	-	16	-	-	16	16	-	48	32	80
Charpentier/tourneur sur bois	16	16	-	-	16	16	-		32	16	16	16	16	16	96	80	176
Techniciens a/																	
Géomètre	24	24	-	-	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-	24	48	72
Métreur	-	-	-	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	24
Technicien de la construction	-	-	-	-	-	24	-	-	-	-	-	-	24	-	24	24	48
Dessinateur d'architecture	24	24	-	-	24	-	-	-	-	-	-	24	-	24	48	72	120
Mécanicien télécommunications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	16	-	-	16	16	32
Instructeur technique	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	24
Dessinateur industriel	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	24
Commerce a/																	
Employés de commerce et de bureau (hommes)	48	48	-	-	48	48	-	-	-	-	24	48	-	-	120	144	264
Secrétaires (femmes)	-	-	48	48	-	-	48	52	-	-	-	-	-	-	96	100	196
Professions paramédicales																	
Aide-pharmacien	-	-	-	-	-	-	20 b/	-	-	-	-	-	20	20	40	20	60
Technicien de laboratoire a/	-	-	-	-	-	-	-	20 b/	-	-	-	-	16	-	16	20	36
Cours professionnels pour jeunes filles (autres que les cours commerciaux et paramédicaux)																	
Enseignement ménager et gestion d'institutions a/	-	-	-	-	-	-	16	16	-	-	-	-	-	-	16	16	32
Jardinières d'enfants a/	-	-	-	-	-	-	22	20	-	-	-	-	-	-	22	20	42
Couture	-	-	12	12	-	-	42	42	-	-	-	-	-	-	54	54	108
Confection	-	-	-	-	-	-	14	14	-	-	-	-	-	-	14	14	28
Coiffure	-	-	16	16	-	-	18	16	-	-	-	-	-	-	34	32	66
Total par année	392	344	76	76	216	200	180	180	252	224	180	272	244	172			
Grand total	736		152		416		360		476		452		416		1540	1468	3008 c/

a/ Enseignement post-secondaire; tous les autres cours s'adressent à des diplômés du cycle primaire supérieur. b/ Enseignement mixte; chaque cours comprend 10 jeunes gens logés à l'école normale pour jeunes gens (Ramallah) et 10 jeunes filles. c/ On compte à l'heure actuelle 2516 stagiaires hommes et 492 femmes, ces dernières se trouvant dans les centres de formation d'Amman et de Ramallah.

Tableau 17

AUTRES FORMES D'ASSISTANCE AUX REFUGIES

Organisations bénévoles mettant en oeuvre des programmes d'aide directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA (1972-73)

American Friends Service Committee

Mission baptiste des Etats-Unis

Caritas

Les services catholiques de secours

Commonwealth Save the Children Fund

Co-operative for American Relief Everywhere (CARE)

Fédération luthérienne mondiale

Comité central mennonite

Near East Council of Churches - World Council of Churches

Mission pontificale pour la Palestine

Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens

Union chrétienne de jeunes gens

Union chrétienne féminine

Tableau 18

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement
(1er mai 1950 - 31 décembre 1973) a/
(En dollars des Etats-Unis)

	RECETTES				Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ Augmentations (réductions)	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
	Contributions des gouvernements	Autres recettes	Total des recettes	Dépenses		
1er mai 1950 au 30 juin 1951	39 477 281	1 346 325	40 823 606	33 598 972 c/	-	7 224 634
1er juillet 1951 au 30 juin 1952	67 686 495	1 018 785	68 705 280	28 573 058	215 792	47 572 648
1er juillet 1952 au 30 juin 1953	26 867 673	440 419	27 308 092	26 778 934	518 220	48 620 026
1er juillet 1953 au 30 juin 1954	22 684 330	575 024	23 259 354	29 192 012	(157 264)	42 530 104
1er juillet 1954 au 30 juin 1955	23 673 500	594 161	24 267 661	29 222 705	(114 217)	37 460 843
1er juillet 1955 au 30 juin 1956	23 385 026	571 866	23 956 892	32 198 550	(164 814)	29 054 371
1er juillet 1956 au 30 déc. 1957	42 378 773	1 072 872	43 451 645	52 464 139	198 575	20 240 452
1er janvier au 31 décembre 1958	32 555 876	1 104 793	33 660 669	32 777 564	36 519	21 160 076
1er janvier au 31 décembre 1959	32 625 400	1 405 205	34 030 605	35 015 817	110 688	20 285 552
1er janvier au 31 décembre 1960	33 828 887	2 629 135	36 458 022	34 674 460	150 084	22 219 198
1er janvier au 31 décembre 1961	34 386 052	2 306 293	36 692 345	39 051 521	194 943	20 054 965
1er janvier au 31 décembre 1962	34 308 775	1 346 239	35 655 014	35 688 844	615 154	20 636 289
1er janvier au 31 décembre 1963	34 444 063	1 251 994	35 696 057	36 207 078	448 589	20 573 857
1er janvier au 31 décembre 1964	33 963 601	1 198 130	35 161 731	37 192 861	(922 665)	17 620 062
1er janvier au 31 décembre 1965	34 000 353	1 134 525	35 134 878	37 618 472	155 708	15 292 176
1er janvier au 31 décembre 1966	34 969 322	1 358 729	36 328 051	37 498 420	152 209	14 274 016
1er janvier au 31 décembre 1967	40 335 873	2 733 256	43 069 129	40 540 693	(115 529)	16 686 923
1er janvier au 31 décembre 1968	37 561 310	3 546 861	41 108 171	43 987 105	(156 048)	13 651 941
1er janvier au 31 décembre 1969	39 792 749	2 508 000	42 300 749	46 161 048	681 949	10 473 591
1er janvier au 31 décembre 1970	40 953 631	2 117 794	43 071 425	47 937 938	27 590	5 634 668
1er janvier au 31 décembre 1971	43 683 086	3 991 983	47 675 069	48 431 744	117 113	4 995 106
1er janvier au 31 décembre 1972	46 978 419	4 569 902	51 548 321	52 125 635	3 766 958	8 184 750
1er janvier au 31 décembre 1973 (prévisions)	48 688 466	10 679 328	59 367 794	62 676 000	(2 289 549)	2 586 995
	849 228 941	49 501 619	898 730 560	899 613 570	3 470 005	

a/ Les chiffres du tableau ci-dessus sont établis jusqu'à l'année 1972 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes et modifiés de façon à faire apparaître pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues ou les dépenses effectuées. C'est dans le rapport du Commissaire général pour 1961-62 que ce mode de calcul

(Suite des notes à la page suivante)

Notes du tableau 18 (suite)

a été adopté pour la première fois, et l'on a dû procéder depuis à quelques légers ajustements sur les chiffres qui figuraient dans ce rapport (Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément N° 14 (A/5214)).

b/ Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs. On a tenu compte aussi de la réévaluation des stocks, de la récupération d'éléments d'actif précédemment inscrits au passif et de variations de prix de denrées qui ne peuvent être imputées à aucun chapitre particulier. Ces ajustements sont indiqués dans une colonne séparée en raison de la difficulté qu'il y aurait à déterminer l'exercice antérieur auquel ils s'appliquent.
Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1964 et du 1er janvier au 31 décembre 1967 comprennent également des virements de 1 761 792 dollars et de 460 854 dollars respectivement, destinés à porter la réserve pour les dépenses différées de personnel au niveau requis par les nouveaux arrangements de sécurité sociale de l'Office.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1968 comprennent le virement à la réserve pour engagements non réglés d'une somme de 431 664 dollars qui apparaissait au chapitre des recettes de l'exercice précédent et avait été affectée au financement de dépenses de construction engagées en 1968.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1969 comprennent le virement du montant cumulatif net de 457 796 dollars, représentant des différences de change sur les sommes dues par la Caisse de prévoyance du personnel.

L'ajustement opéré pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1972 et les ajustements prévus pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1973 reflètent l'annulation des subventions destinées aux gouvernements locaux au titre de services de secours, de santé et d'enseignement assurés aux réfugiés (3 830 200 dollars en 1972 et 1 350 088 dollars en 1973).

L'ajustement prévu pour 1973 comprend également une affectation provisoire d'un montant de 3 639 637 dollars prélevé sur le fonds de roulement pour couvrir un éventuel déficit dans les avoirs de la Caisse de prévoyance du personnel, à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis. Ces fonds seront restitués lorsque les revenus de la Caisse de prévoyance du personnel le permettront.

c/ Y compris un montant de 2 646 909 dollars, correspondant au déficit de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine réglé par l'UNRWA.

Tableau 19

Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950-31 décembre 1973 a/

(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1er mai 1950 31 décembre 1968	Pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	31 décembre 1972	31 décembre 1973 b/	Total des recettes
		I. Contributions de gouvernements					
Abou Dhabi	60 927	10 000	10 000	110 000	- c/	- c/	190 927
Allemagne (République fédérale d')	6 537 284	3 073 055	3 161 431	3 475 889	3 430 165	4 848 510	24 526 334
Arabie séoudite	3 106 525	297 778	297 778	297 000	347 000	297 000	4 643 081
Argentine	2 000	-	-	125 000	-	-	127 000
Australie	3 784 703	364 934	201 600	213 014	213 665	255 600	5 033 516
Autriche	81 300	15 000	20 000	20 000	30 559	35 000	201 859
Bahrein	23 867	-	-	10 000	10 000	10 000	53 867
Belgique	498 000	74 771	76 650	506 762	382 407	247 766	1 786 356
Birmanie	9 546	-	-	-	-	-	9 546
Bolivie	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Brésil	25 000	-	-	-	-	-	25 000
Cameroun	-	-	-	-	5 000	-	5 000
Canada	22 753 049	1 574 074	1 261 723	1 330 150	1 554 550	1 610 400	30 083 946
Chili	1 000	1 000	-	2 000	1 000	-	5 000
Chine	63 279	30 000	30 000	30 000 d/	-	-	153 279
Chypre	2 762	480	240	731	781	713	5 707
Cuba	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Dahomey	-	-	-	-	250	-	250
Danemark	2 184 030	572 882	643 347	714 612	913 568	875 904	5 904 343
Dubai	-	-	-	20 000	20 000	- c/	40 000
Egypte	5 475 576	400	-	-	-	-	5 475 976
El Salvador	500	-	-	-	-	-	500
Emirats arabes unis	-	-	-	-	200 000	220 000	420 000
Espagne	216 481	704 734	704 787	782 513	743 901	827 586	3 980 002
Etats-Unis d'Amérique	433 418 069	22 200 000	22 750 000	22 980 523	24 376 000	23 200 000	548 924 592
Ethiopie	35 500	-	-	-	-	-	35 500

Tableau 19 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 31 décembre 1968	Pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	31 décembre 1972	31 décembre 1973 b/	Total des recettes
		I. Contributions de gouvernements (suite)					
Finlande	178 000	60 000	60 000	197 500	185 000	185 000	865 500
France	14 838 292	683 959	1 382 918	1 445 348	1 261 669	1 294 729	20 906 915
Gambie	30	-	-	-	-	-	30
Gaza (Autorités de)	1 307 007	93 414	106 020	88 728	76 582	78 840	1 750 591
Ghana	33 000	3 000	3 000	3 500	4 000	4 000	50 500
Grèce	305 017	15 000	16 000	16 000	131 500	130 000	613 517
Haïti	6 000	-	-	-	-	1 000	7 000
Honduras	2 500	-	-	-	-	-	2 500
Inde	372 533	13 333	13 333	15 333	12 903	12 903	440 338
Indonésie	240 000	-	5 268	-	5 000	5 500	255 768
Iran	74 968	6 000	16 049	23 030	18 000	18 000	156 047
Irak	302 000	100 000	100 000	125 000	104 006	104 000	835 006
Irlande	238 876	50 000	50 000	60 000	65 000	80 000	543 876
Islande	12 000	-	9 939	10 000	10 500	12 000	54 439
Israël	1 532 087	943 103	593 812	454 030	463 383	642 383	4 628 798
Italie	1 382 296	238 619	481 285	187 921	197 716	178 000	2 665 837
Jamaïque	4 120	3 250	-	-	-	-	7 370
Japon	372 500	50 000	350 000	550 000	761 718	1 100 000	3 184 218
Jordanie	2 031 275	151 854	178 951	194 607	304 161	324 055	3 184 903
Koweit	1 702 860	220 000	220 000	400 000	400 000	400 000	3 342 860
Laos	4 687	-	-	-	-	-	4 687
Liban	778 528	51 222	51 814	50 810	66 645	64 107	1 063 126
Libéria	29 500	9 000 d/	6 000	5 000	7 000	5 000	61 500
Luxembourg	43 000	3 000	3 000	4 000	16 000	4 000	73 000
Madagascar	-	-	-	-	586	586	1 172
Malaisie	42 238	1 500	1 500	1 500	5 047	1 500	53 285
Malawi	280	-	-	-	-	-	280
Malte	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Maroc	209 089	40 000	39 705	76 442	48 946	58 140	472 322
Mexique	135 691	-	-	-	-	1 331	137 022
Monaco	6 869	204	180	180	192	215	7 840

Tableau 19 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 31 décembre 1968	Pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	31 décembre 1972	31 décembre 1973 b/	Total des recettes
I. Contributions des gouvernements (suite)							
Niger	3 520	450	500	450	-	-	4 920
Nigéria	30 000	5 000	5 000	5 600	5 600	6 080	57 280
Norvège	1 180 066	111 810	181 818	600 696	691 370	757 576	3 523 336
Nouvelle-Zélande	2 447 200	67 200	67 200	69 172	69 273	81 844	2 801 889
Oman	-	-	-	10 000	10 000	25 000	45 000
Pakistan	635 849	20 968	20 969	20 969	20 863	20 805	740 423
Panama	-	-	-	500	-	-	500
Pays-Bas	1 299 346	11[illegible] 89	166 903	176 471	[illegible]79 827	135 135	2 068 871
Philippines	17 500	[illegible] 750	1 250	-	1 250	1 250	25 000
Qatar	92 728	12 000	12 000	32 000	32 000	32 000	212 728
République arabe libyenne	364 000	100 000	100 000	250 000	600 000	600 000	2 014 000
République arabe syrienne	1 618 197	88 642	92 105	88 145	94 952	102 118	2 084 159
République centrafricaine	398	1 800	-	-	-	-	2 198
République de Corée	6 500	-	-	5 000	10 000	10 000	31 500
République Dominicaine	6 000	-	-	-	-	-	6 000
République khmère	7 141	-	-	-	-	-	7 141
République du Viet-Nam	24 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	39 000
Rhodésie et Nyassaland	39 200	-	-	-	-	-	39 200
Roumanie	-	-	-	5 555	-	-	5 555
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	105 024 004	4 500 000	4 692 000	4 512 000	4 886 250	4 960 000	128 574 254
Saint-Siège	64 465	12 500	7 500	2 500	3 000	2 500	92 465
Sénégal	-	-	-	-	3 988	-	3 988

Tableau 19 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 31 décembre 1968	Pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	31 décembre 1972	31 décembre 1973 b/	Total des recettes
I. Contributions des gouvernements (suite)							
Sierra Leone	-	-	6 666	-	-	10 400	17 066
Singapour	2 000	1 000	1 000	1 000	1 500	1 500	8 000
Soudan	153 940	-	554	2 870	5 740	5 740	168 844
Sri Lanka	10 200	800	800	1 000	1 000	1 000	14 800
Suède	8 896 433	2 194 018	2 193 081	2 449 864	3 000 000	3 718 600	22 451 996
Suisse	1 738 167	869 056	513 455	877 671	926 776	1 007 960	5 933 085
Swaziland	-	-	-	-	-	660	660
Thaïlande	10 925	-	-	-	8 250	9 000	28 175
Togo	-	-	-	-	1 000	-	1 000
Trinidad et Tobago	2 500	-	1 500	1 500	1 630	1 530	8 660
Tunisie	31 000	4 000	5 000	5 000	6 000	6 000	57 000
Turquie	95 759	10 000	15 000	15 000	15 000	20 000	170 759
Uruguay	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Yémen démocratique	-	-	-	-	750	-	750
Yougoslavie	588 700	20 000	20 000	20 000	25 000	35 000	708 700
Zaïre	20 000	-	-	-	-	-	20 000
Divers Gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-	-	-	-	238 211
Total des contributions des gouvernements	629 132 590 f/	39 792 749	40 953 631	43 683 086	46 978 419	48 688 466	849 228 941
II. Contributions d'organisations intergouvernementales autres que celles des Nations Unies							
Communauté économique européenne (CEE)	-	-	-	239 500	2 409 691	7 370 585	10 019 776

Tableau 19 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 31 décembre 1968	Pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	31 décembre 1972	31 décembre 1973 b/	Total des recettes
III. Contributions d'organisations des Nations Unies							
Fonds international de secours à l'enfance (FISE)	-	-	-	-	10 000	10 000	20 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	3 301 227	356 506	403 569	450 216	565 780 c/	786 070 c/	5 863 368
Programme alimentaire mondial (PAM)	-	-	-	1 259 290	-	-	1 259 290
Organisation mondiale de la santé (OMS)	775 521	83 508	116 723	119 197	133 104	142 673	1 370 726
	4 076 748	440 014	520 292	1 828 703	708 884	938 743	8 513 384
IV. Contributions de sources non gouvernementales							
	10 821 877 e/	1 346 407	993 608	969 638	1 109 800	1 250 000	16 491 330
V. Recettes diverses et différences de change							
	10 735 987	721 579	603 894	954 144	341 527	1 120 000	14 477 129
TOTAL DES RECETTES	654 767 202	42 300 749	43 071 425	47 675 069	51 548 321	59 367 794	898 730 560

(Voir notes relatives au tableau 19 à la page suivante)

Notes du tableau 19

a/ Les données de ce tableau sont établies jusqu'à l'année 1972 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes, mais modifiés le cas échéant de manière à faire apparaître les contributions des gouvernements pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées.

b/ Les chiffres pour 1973 sont estimatifs.

c/ Voir également Emirats arabes unis.

d/ Contribution reçue le 27 août 1971. L'Assemblée générale, en vertu de sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, a décidé, entre autres : "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent."

e/ Y compris une contribution tardive de 3 000 dollars au titre de 1968.

f/ Y compris les contributions spéciales suivantes versées à l'occasion de la situation d'urgence résultant des hostilités de juin 1967 :

Des gouvernements	5 841 465 dollars (en 1967) et 1 327 836 dollars (en 1968);
De sources non gouvernementales	1 309 928 dollars (en 1967) et 1 454 136 dollars (en 1968).

g/ Y compris 130 613 et 243 000 dollars représentant respectivement les recettes en 1972 et 1973 d'un contrat du PNUD avec l'UNESCO pour une assistance à l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO.

/...

Tableau 20

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales

1er janvier 1972-30 juin 1973
(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1972	Six premiers mois de 1973
Arabie Séoudite		
Arabian American Oil Co. (ARAMCO)	160 000	7 000
Australie		
Association australienne pour les Nations Unies - Division de Victoria	584	-
Australian Care for Refugees (AUSTCARE)	21 590	4 770
Commission consultative nationale australienne pour l'UNESCO	120	-
Autriche		
Fachverband der Fahrzeugindustrie Oesterreichs, par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge autrichienne.	83	-
Donateurs divers	5	-
Belgique		
Caritas	2 260	-
Brésil		
Professeur Rolf Reichert	1 078	-
Canada		
Baird, Dr. R.P.	-	1 111
Beechy Intermediate Church Group	-	50
Société de la Croix-Rouge canadienne	4 602	1 110
Canadian Save the Children Fund	6 090	-
Unitarian Service Committee of Canada	32 588	7 168
United Church of Canada	-	646
Donateurs divers	76	2
Danemark		
Conseil danois pour les réfugiés	95	35 000
Statens Seruminstitut	1 410	36
Etats-Unis d'Amérique		
American Council for Judaism Philantropic Fund	-	550
American Freedom from Hunger Foundation, Inc. (Iowa City Walk for Development)	3 573	-
American Friends Service Committee	1 210	1 298
American Near East Refugee Aid Inc. (ANERA)	15 650	16 200
American Middle East Rehabilitation (AMER Division of ANERA)	10 729	14 936
M. Raymond P. Barnes	-	100
Christian Reformed World Relief Committee	1 2[illegible]	13 475
Mlle Rosa Da Corta	150	-
Col. Walter S. Foster	-	100
Mlle Edith Grant	-	50
Mme Mary Haleem	-	50

Tableau 20 (Suite)

Donateurs	1972 (dollars)	Six premiers mois de 1973 (dollars)
Etats-Unis d'Amérique (suite)		
M. Russel C. Hartman	-	500
Mme Adelaide Kernochan	50	-
Mlle Joséphine Litchfield	50	-
M. Zuhdi Matariyeh	-	50
Mennonite Central Committee	8 303	2 361
A.D.M. Milling Co.	140	-
Moreland Avenue Baptist Church	85	-
Mlle Gretel S. Munroe	500	500
NAJDA (American Women for the Middle East)	1 650	550
M. Francis Neilon	-	50
Mlle Alberta Noble	-	50
PAL-Aid International Inc.	-	500
Mme Leota F. Pekrul	-	550
M. Karl K. Quimby	50	-
Mlle Anne B. Stedman	615	-
Students for Peace and Justice in the Middle East	160	-
Donateurs divers	275	68
Finlande		
Conseil finalandais pour les réfugiés	33 400	-
Mme Helvi Sipilä	2 200	-
France		
Association de Solidarité Franco-Arabe	199	-
Donateurs divers	-	3
Gaza		
Famille Abou Abdallah	52	26
Famille Abou Ayyad	19	10
Familles Abou Ayyad et Awada	37	18
Famille Abou Khousa	17	8
Famille Abou Middain	1 034	517
Famille Abou Omar et Khalil Khalil	19	10
Famille Abou Salim	254	127
Nasr Abou Salah	14	7
Famille Abou Sha'b	229	114
Famille Abou Uriban	48	24
Familles Abou Uriban et Abou Middain	25	12
Famille Awada	811	405
Familles Awada et Abou Middain	166	83
Famille Daghma	57	29
Famille el-Mussadar	145	73
Municipalité de Gaza	29	14
Familles Mussadar et Qur'an	193	97
Saleh Ali Barbakh	24	12
Famille Tarazi	60	30
Département du Wakf	3 411	1 705
Contributions diverses de citoyens de Gaza par l'intermédiaire du Dr. Armenious	-	2 493
Donateurs divers	90	78

Tableau 20 (Suite)

Donateurs	1972 (dollars)	Six premiers mois de 1973 (dollars)
Iran		
Equipe médicale iranienne	298	6
Le Lion rouge et la Société du soleil iranien	-	40 000
Japon		
Association de l'Exposition 1970 d'Osaka	20 000 a/	-
Chambre de Commerce et d'Industrie) Club de l'Industrie) Fédération des Organisations économiques) Fédération des Associations de Patronat) Comité pour le Développement économique)	45 000	-
Fédération nationale des Associations de l'UNESCO	205	125
Corporation Sony	5 801	-
M. Hideo Tsuji	200	13
Donateurs divers	25	35
Jordanie		
M. Mohd. Ismail Azzam et Mohd. Hassan Abou Abbas	168	-
M. A/Rahman Mohd. A/Tabieh	196	-
Caritas	231	-
Conseil municipal - Qalqilia	616	308
Conseil et moukhtars du village de Samma	-	184
Conseil et moukhtars du village de Wadi Yabes	168	-
M. Mohammed Ali el-Zinati	445	-
M. Mahmoud Mohammed Hassan	354	135
The International School - Amman	101	-
Moukhtars et notables du village de Baqoura	-	184
Moukhtars et notables du village de Khazma	-	214
Moukhtars et notables du village de Wadi Yabes	202	220
Société du Croissant-Rouge	245	-
Anonyme	65	-
Donateurs divers	20	-

a/ La contribution de l'Association pour la Commémoration de l'Expo-Osaka 70 a été enregistrée comme un engagement dans les comptes de 1972; elle a été versée en 1973.

Tableau 20 (Suite)

Donateurs	1972 (dollars)	Six premiers mois de 1973 dollars)
Liban		
American Mission	1 043	537
Area Staff Association - UNRWA H.Q.	-	413
Communauté grecque orthodoxe	656	362
Héritiers de Saadeddin Shatila	1 312	724
Hiba Trading Co.	439	251
Mneimneh et Bohsaly	1 476	815
Parke Davis International - Beirut	265	-
Syrian Lebanese Mission	1 968	1 087
The Hilal Trading Agency	893	-
The Swedish Levant Trading Company	129	-
Donateurs divers	32	-
Norvège		
Conseil norvégien pour les réfugiés	83 912	52 465
Société norvégienne d'aide aux réfugiés et au développement international	-	1 100
Nouvelle Zélande		
Council of Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO)	22 225	-
Pays-Bas		
Dr. R.H. Bathgate	69	-
Contributions individuelles par l'intermédiaire du Centre de l'UNESCO	1 625	135
Interkerkeluk Beraad Inzake Vredesvraagstuken	10 590	-
Terre des Hommes	4 084	5 845
M.E. Van der Linde	-	250
Vormingscentrum voor de Verkende Jeugd	155	-
Donateurs divers	-	75
Portugal		
Fondation Gulbenkian	15 000	-
République arabe d'Egypte		
M. W.M. Skeffington	51	-
République arabe syrienne		
Autorités locales syriennes	1 302	689
République fédérale d'Allemagne		
Blocher, Dr. F.	125	-
Caritas	824	-
Daimler-Benz, A.G., Stuttgart	1 160	-
Esso, A.G. - Hambourg	630	-
Index-Werke KG - Esslingen	-	625

Tableau 20 (Suite)

Donateurs	1972 (dollars)	Six premiers mois de 1973 (dollars)
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord		
M. et Mme Brock	599	-
Cambridge Fund for the Education of Palestine Refugees	-	3 496
M. Yehudi Menuhin		24
OXFAM	189 471	105 820
Standing Conference of British Organizations for Aid to Refugees:	245	399
Help the Aged	1 930	-
Rooker, M. J.C.	82	-
M. John R. Stebbing	-	73
M. Geoffrey Sutton	109	-
United Nations Association of Great Britain and Northern Ireland	-	50
Women's Royal Voluntary Service	1 141	1 428
Anonyme	3	-
Donateurs divers	36	43
République du Sri Lanka		
Young Women's Christian Association of Sri Lanka	469	-
Suède		
Eskilstuna Soroptimist Club	-	152
Fédération luthérienne mondiale	10 700	-
Mme B. Herthelius	40	158
Société de la Croix-Rouge suédoise	6 700	-
Swedish Free Church Aid	15 870	-
Swedish Save the Children Federation (Rädda Barnen)	246 613	221 627
Donateurs divers	12	9
Suisse		
Association Suisse-Arabe	927	248
Dr. F. Kappeler	-	704
M. Jurg Kappeler	-	763
Mme M. Gautier van Berchem*	550	710
M. Jean-Baptiste de Weck	230	225
Mlle Eva Marie Krbec	273	77
Société Suisse des Industries Chimiques	1 419	-
Swiss Aid Caritas	8 410	-
Terres des Hommes	781	3 894
United Nations Choral Group	-	65
Organisations internationales		
Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens	7 232	313
Church World Service, Inc.	1 654	3 896
Confédération internationale des Syndicats libres	1 674	-
Conseil des Eglises du Proche-Orient	1 022	1 895
Fédérations de carrières libérales et commerciales féminines:		
Australie	332	-
Autriche	-	23
Canada	3 838	3 850
Danemark	79	48
Etats-Unis d'Amérique	1 105	-

Tableau 20 (Suite)

Donateurs	1972 (dollars)	Six premiers mois de 1973 (dollars)
Organisations internationales		
Fédération internationale	155	-
Finlande	320	-
Japon	307	470
Norvège	450	-
Nouvelle Zélande	-	550
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 163	-
Suède	45	378
Suisse	550	550
World Affairs Committee of Macon	-	15
Fédération luthérienne mondiale	33 549	8 148
Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA	6 060	6 109
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	6 480	28 093
Mission pontificale pour la Palestine	2 330	-
Zonta International	11 000	5 500
En l'honneur de Mme Helvi Sipila	-	5 500
Zonta district XIII	1 863	550
Donateurs divers	30	-
	1 109 800	627 376

Tableau 21

Contributions versées directement aux réfugiés a/ b/ durant l'année se terminant au 30 juin 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Enseignement	Services sociaux	Services médicaux	Logement	Services de sécurité	Services divers	Frais d'administration	Total
République arabe d'Egypte	7 095 000	212 850	118 250	70 950	-	591 250	934 175	9 022 475
Israel	2 312 619	240 047	1 690 238	2 547 142	c/	- c/	1 112 619 c/	7 902 665
Jordanie	1 672 512	1.737 861	606 597	-	323 680	5 548 800	185 526	10 074 976
Liban	60 970	13 936	17 420	929 196	174 200	15 504	130 267	1 341 493
République arabe syrienne	1 342 146	226 263	91 938	1 399 166	39 402	110 277	321 783	3 530 975

a/ Tous les chiffres ci-dessus sont fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité sur la base des cours officiels, ou des cours du marché libre, selon le cas.

b/ Ces contributions versées directement aux réfugiés, s'ajoutent aux contributions qui sont faites par les gouvernements et qui apparaissent au tableau 19.

c/ Les services divers et de sécurité sont inclus dans les frais administratifs.

ANNEXE I

Tableau 22

Personnel de l'Office au 30 juin 1972 et au 30 juin 1973

	Personnel recruté sur le plan régional a/	Personnel international				
		Postes UNRWA	Postes occupés ou devant être occupés par du personnel détaché, principalement par d'autres organismes des Nations Unies		Total	Total général
			Remboursables	Non remboursables		
Juin 1972	14 345	83	2	36	121	14 466
Juin 1973	14 729	84	2	34	120	14 849

a/ Le personnel recruté sur le plan régional est composé à peu près exclusivement de réfugiés de Palestine.

ANNEXE II

RESOLUTION WHA 26.56 ADOPTEE PAR LA VINGT-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Le 23 mai 1973

Aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient

La vingt-sixième Assemblée mondiale de la santé,

A

Tenant compte du principe selon lequel la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix et de la sécurité,

Considérant que l'impossibilité de retourner dans leurs foyers affecte gravement la santé physique et mentale des réfugiés et personnes déplacées de Palestine,

Ayant examiné le document A 26/WP/5,

1. Réaffirme que la protection de la vie et de la santé physique et mentale des réfugiés et personnes déplacées exige qu'ils aient immédiatement le droit de retourner dans leurs foyers, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

2. Fait appel à Israël pour qu'il s'abstienne de toutes mesures telles que la destruction des abris de réfugiés et la dispersion des réfugiés; et

3. Prie le Directeur général d'intensifier et de développer dans la plus grande mesure possible le programme de l'Organisation concernant l'aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient.

B

Consciente des responsabilités qui lui incombent d'assurer des conditions sanitaires adéquates à tous les peuples, notamment à ceux qui sont victimes de circonstances exceptionnelles telles qu'une occupation militaire;

Ayant examiné le document A 26/21;

Considérant que la nécessité de réunir et de contrôler des données de fait sur les conditions sanitaires dans lesquelles se trouvent placés les habitants des territoires occupés exige une enquête complète sur place et des contacts avec toutes les parties directement intéressées;

Ayant présents à l'esprit les principes consacrés par la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé;

1. Décide de créer un comité spécial d'experts désignés par trois Etats Membres que le Conseil exécutif choisira à sa cinquante-deuxième session, en consultation avec le Directeur général, pour étudier sous tous ses aspects la situation sanitaire des habitants des territoires occupés du Moyen-Orient et faire à la vingt-septième Assemblée mondiale de la santé un rapport complet sur ce qu'il aura constaté;

2. Prie le Comité spécial de se mettre en rapport avec tous les gouvernements et toutes les institutions intéressées et d'obtenir de ceux-ci tous les renseignements pertinents nécessaires sur la situation;

3. Prie les gouvernements intéressés de coopérer avec le Comité spécial et, en particulier, de lui faciliter le libre mouvement dans les territoires occupés; et

4. Prie le Directeur général de fournir au Comité spécial toutes les facilités nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Seizième séance plénière du 23 mai 1973

VR/16

ANNEXE III

EXTRAIT DE LA RESOLUTION 1.141 ADOPTEE PAR LA CONFERENCE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET L' CULTURE

Dix-septième session, 17 octobre-21 novembre 1972

Egalité d'accès à l'éducation

Les Etats Membres sont invités :

a) A donner suite à l'appel lancé par le Directeur général en 1971 pour le financement du programme d'éducation mis en oeuvre conjointement par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'UNESCO;

...

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U. S. 4.00
(or equivalent in other currencies)

19497 - October 1973 - 1,700